



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE**  
Direction des rayonnements ionisants et de la santé

**MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**  
Direction générale de l'alimentation

**Étude des conditions de gestion post-accidentelles**  
**Rapport final complet en date du 31 juillet 2009**

*Le présent document constitue le rapport d'une étude financée par le ministère de  
l'Alimentation, de l'Agriculture et la Pêche et l'Autorité de Sûreté Nucléaire*

**ERNST & YOUNG**  
*La Qualité par principe™*

---

# Sommaire du document (1/2)

---

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ► <b>Rappel méthodologique</b>                                              | <b>3</b>  |
| ► <b>Résultats des travaux de la phase A</b>                                | <b>9</b>  |
| ► Environnement laitier dans lequel s'inscrit la mise en scène              | 10        |
| ► Caractéristiques du bassin laitier concerné par la mise en scène          | 16        |
| ► Analyse du zonage et de ses conséquences sur le tissu et ses acteurs      | 25        |
| ► Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées                     | 32        |
| ► Méthode déployée                                                          | 33        |
| ► Visions des professionnels de la filière interrogés                       | 37        |
| ► Synthèse de la faisabilité et de l'acceptabilité des actions recommandées | 65        |
| ► Avis des industriels sur les impacts des actions proposées                | 72        |
| ► Synthèse et conclusion des travaux de phase A                             | 81        |
| ► <b>Résultats des travaux de la phase B (hors plan d'actions)</b>          | <b>91</b> |
| ► Rappel de la méthode et de la démarche                                    | 92        |
| ► Liste des risques                                                         | 102       |
| ► Cotation des risques par les professionnels de la filière                 | 105       |
| ► Détails des travaux et analyses pour chaque risque identifié              | 111       |

---

# Sommaire du document (2/2)

---

|                                                                                         |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ► <b>Conclusions et recommandations</b>                                                 | <b>159</b>     |
| ► Conclusions générales et remerciements                                                | 160            |
| ► Les chantiers et actions principales                                                  | 161            |
| ► Détail des recommandations                                                            | 165            |
| ► Les chantiers de correction à engager suite à l'analyse de faisabilité effectuée      | 166            |
| ► Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet                        | 171            |
| ► Plan d'actions en anticipation de reprise et poursuite de la production               | 175            |
| <br>► <b>Réserves d'usages</b>                                                          | <br><b>185</b> |
| <br>► <b>Annexes</b>                                                                    | <br><b>187</b> |
| ► Annexe 1 : Organisation de travail du CODIR-PA – Liste des groupes techniques         |                |
| ► Annexe 2 : Lettre d'information envoyée aux parties prenantes au démarrage de l'étude |                |
| ► Annexe 3 : Liste des personnes interrogées et présentes aux groupes de travail        |                |
| ► Annexe 4 : Guide d'entretien à la production                                          |                |
| ► Annexe 5 : Guide d'entretien auprès des industriels                                   |                |
| ► Annexe 6 : Liste des abréviations et acronymes                                        |                |

# Rappel méthodologique

# Mise en place d'une étude destinée à tester les recommandations envisagées en situation post accidentelle

- 2005**
- ▶ Directive interministérielle du 7 avril 2005 : mise en place d'un Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'une situation radiologique (CODIRPA)
- 
- 2006**
- ▶ Le CODIRPA rassemble sous la présidence de l'ASN les représentants des différents départements ministériels concernés et des organismes experts. Il oriente et coordonne les travaux des huit groupes de travail et en valide les résultats.

- 
- 2006**
- ▶ Le groupe n°2 « Vie dans les territoires contaminés : agriculture et eau » (GT 2) a en charge les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture.
- 
- 2007**
- ▶ Les travaux de l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole) et de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) réalisés sur convention pour la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et l'ASN, ont permis :
  - ▶ de proposer les premiers éléments de doctrine pour la prévention du risque par ingestion de denrées contaminées, et notamment les principes du zonage relatif aux interdictions de consommation et de commercialisation des denrées alimentaires ;
  - ▶ de produire un « guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire ». Ce guide, élaboré par l'ACTA et l'IRSN avec le concours des instituts techniques agricoles, détaille les stratégies et les actions possibles dans les exploitations agricoles pour réduire la contamination.

- 
- 2008**
- 
- 2009**
- ▶ Mise en place d'une étude, prenant la filière laitière (vache et chèvre), pour exemple, afin d'élargir la démarche de préparation à la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire, au-delà des agriculteurs, aux opérateurs des filières agro-alimentaires.

---

# Les objectifs de l'étude

## Évaluer la pertinence, la faisabilité et l'acceptabilité des travaux en filière laitière

---

- ▶ **Étudier l'application des recommandations proposées par le CODIR-PA aux opérateurs de la filière laitière.**
  - ▶ Recueillir, auprès des opérateurs de la filière, amont et aval, acteurs économiques et de gestion, leurs visions des **conséquences opérationnelles du zonage** proposé par le CODIR-PA
  - ▶ Tester auprès de ces mêmes opérateurs les **options préconisées** dans le « guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas de crise du fait d'un accident industriel nucléaire
  
- ▶ **Définir un plan d'actions pour la poursuite et la reprise de la production**
  - ▶ Identifier les points critiques, pour les opérateurs de la filière, de la reprise et poursuite de l'activité après un accident nucléaire
  - ▶ Tirer les axes d'un plan d'actions en anticipation ou en gestion post-accidentelle pour dépasser ces points critiques

# Démarche méthodologique

## Phasage

## Calendrier

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>► Phase A :</p> <p><u>Analyse appliquée en secteur laitier des travaux pilotés par le CODIR-PA et menés par les groupes de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Impacts opérationnels</li> <li>► Acceptabilité et faisabilité des options envisagées</li> </ul> | <p>Étape 0 :</p> <p>Capitalisation des travaux menés par le CODIR-PA<br/>Analyse des applications en secteur laitier</p> <p>Étape 1 :</p> <p>Conséquences opérationnelles sur la filière lait et produits laitiers du zonage proposé par le CODIR-PA</p> <p>Étape 2 :</p> <p>Test des options préconisées auprès des opérateurs</p> | <p>► Lancement début novembre (base accord début octobre)</p> <p>► Fin Janvier</p> <p>► Fin Mars</p> |
| <p>► Phase B :</p> <p><u>Élaboration du plan de poursuite et de reprise d'activité</u></p> <p><u>Chantiers d'anticipation et de gestion post-accidentelle</u></p>                                                                                                                      | <p>Étape 3 :</p> <p>Identification des points critiques de la poursuite et/ou de la reprise de la production laitière dans un territoire contaminé</p> <p>Étape 4 :</p> <p>Plan d'actions à mettre en œuvre en anticipation ou en situation post-accidentelle</p>                                                                   | <p>► Mai</p> <p>► Juillet</p>                                                                        |

# Calendrier et moyens engagés

## ayant permis une bonne mobilisation des professionnels

### Phase A :

Analyse appliquée en secteur laitier des travaux pilotés par le CODIR-PA et menés par les groupes de travail

- ▶ 23 Octobre 08 : Comité de lancement
- ▶ 24 Novembre 08 : Groupe technique ; scénario et situations
- ▶ Décembre 08 : Consolidation des données quantitatives
- ▶ Janvier – Février 09 : Rencontre des acteurs de la filière proche du Bugey :
  - ▶ Eleveurs laitiers (vache et chèvre) rencontrés en face à face,
  - ▶ Transformateurs (lait de vache et chèvre),
  - ▶ Entretiens auprès de représentants et experts de la filière
- ▶ 12 Février 09 : Comité intermédiaire de phase A
- ▶ 4 Mars 09 : Groupe technique ; Reprise des situations pour adaptation
- ▶ 10 Mars 09 : Groupe technique ; Préparation des GT producteurs et présentation de la méthode de cartographie des risques
- ▶ 8 - 9 Avril 09 : Groupes de travail (Ain et Isère) avec acteurs de la production
- ▶ 13 Mai 09 : Groupe de travail Risque 1&2 en Groupe Technique (Paris)
- ▶ 28 Mai 09 : Groupe de travail Risque 3 avec les professionnels (Lyon)
- ▶ 4 juin 09 : Comité de Pilotage – Avant projet de Rapport final
- ▶ 1<sup>er</sup> juillet 09 : Comité de Pilotage de validation des documents finaux
- ▶ 10 juillet 09 : Présentation finale en Comité de Pilotage élargi

### Phase B :

Élaboration du plan de poursuite et de reprise d'activité



# Rappel du choix du scénario

## Fil conducteur de l'étude

- ▶ La centrale retenue pour notre étude est la **centrale du Bugey dans l'Ain**.
- ▶ Le scénario étudié est un **accident de type « Rupture du Tube Générateur de Vapeur » (RTGV) de moyenne ampleur**. Il est caractérisé par :
  - ▶ Une **cinétique rapide** avec un rejet de radioéléments dans l'environnement de courte durée, sans phase de menace. Le **niveau de gravité de niveau 4** sur l'échelle INES, graduée de 1 à 7 et une cinétique de l'accident permettent la mise en place pendant :
    - ▶ la phase d'urgence : d'actions réflexes de type mise à l'abri et à l'écoute
    - ▶ la phase post-accidentelle : de consignes d'éloignement, de restrictions de consommation alimentaire,...
  - ▶ Durant cette phase post-accidentelle, selon les conditions météorologiques, les **conséquences sur la population** sur la zone d'accident et sur les **produits agricoles et agroalimentaires** pourraient impliquer la mise en place des zonages suivants :

- ▶ une zone **d'éloignement** dite ZE : aux alentours de 5 km
    - ▶ une zone **d'interdiction alimentaire** dite ZIA : environ 10 km
    - ▶ une zone de **surveillance alimentaire** dite ZSA : environ 40 km
- ▶ Ce scénario a pour vocation de mettre en scène des actions. Il n'est qu'un exemple parmi une palette de situations possibles. De fait, les conclusions ne pourront être appliquées qu'au scénario choisi.
- ▶ Enfin, les filières observées sont celles de la production et transformation du lait de vache et de chèvre en Rhône Alpes.

# Résultats des travaux de la phase A



## **Environnement laitier dans lequel s'inscrit la mise en scène**

# Un accident qui s'inscrit dans une filière qui a tendance à augmenter ses échanges internationaux

Sources – données 2007: EUROSTAT et USDA

## Production mondiale de lait de vache : 436 millions de tonnes (+3% an)

### Zones en progression ...

- ▶ **USA** : 84,2 millions tonnes : +2,1% an  
=> Gros efforts de productivité
- ▶ **Inde** : 90 millions tonnes : +3,4% an
- ▶ **Chine** : 35 millions tonnes : +16% an
- ▶ **Russie** : 32 millions tonnes : +2,9% an
- ▶ **Brésil** : 25 millions tonnes : +2,5% an
- ▶ **Argentine** : 11 millions tonnes : +4,9% an

**277,2 millions tonnes** de laits produits et transformés

### Zones à production stable ...

- ▶ **UE 25** : 132,8 millions tonnes : +/- 0% an  
=> Sous réalisation des quotas
  - ▶ Pays historiques en baisse : France, UK ... voire stable : Allemagne
  - ▶ Nouveaux entrants en augmentation : Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie
- ▶ **Océanie** : 25,4 millions tonnes : -0,8%an  
=> Effet sécheresse

**158,2 millions tonnes** de laits produits et transformés

### Autres pays producteurs

**0,6 millions tonnes**

▶ Augmentation des échanges mondiaux de lait, au profit des pays suivants : Nouvelle Zélande, Australie, USA, Argentine, Union Européenne

- ▶ Cas des fromages et laits : augmentation de la production et des échanges mondiaux – L'UE est leader
- ▶ Beurre : stabilité des flux – l'UE et l'Océanie sont leaders, les USA sont considérés « challengers »
- ▶ Poudres de lait : stabilité des flux – les USA leaders sont en baisse de production au profit de l'UE

# Collecte de lait européenne et nationale

Sources – données 2006/2007: EUROSTAT – Office de l'élevage

**Lait de vache collecté UE 25**  
**132,8 millions de tonnes** (+/- 0% an)

**UE 25** : (hors ventes directes)

- ▶ **808 162 exploitations** - 8% an
- ▶ **Moyenne (L/expl.) : 165 000 L** 10% an

**UE 15** : (hors ventes directes)

- ▶ **441 636 Exploitations** - 5,4% an
- ▶ **Moyenne (L/expl.) : 260 000 L** 6% an

- ▶ **Allemagne** : 27,3 millions tonnes : +1,6% an
- ▶ **France** : 23 millions tonnes : +0% an
- ▶ **UK** : 13,6 millions tonnes : -2% an
- ▶ **NL** : 10,8 millions tonnes : +1,3% an
- ▶ **Italie** : 10,3 millions tonnes : +0% an
- ▶ **Pologne** : 8,7 millions tonnes : -1% an

**Production France de lait de vache**  
**23 millions de tonnes** (+/- 0% an)

(hors ventes directes, campagne 2006/2007)

- ▶ **99 338 exploitations** - 3,6% an  
93,7% exclusifs, 4,7% mixtes, 1,6% directs
- ▶ **Moyenne (L/expl.) : 234 834 L** 4,3% an
- ▶ **Depuis 15 ans : +5,9% volume contre -5,3% de livreurs**
- ▶ **En 12 ans :**
  - ▶ - 61% d'exploitations individuelles
  - ▶ + 7,7% de GAEC
  - ▶ - 3,8% autres formes sociétaires
  - ▶ + 146% EARL

Bassins principaux :

- ▶ **Bretagne** : 4 462 millions litres (ML) : -0,8% an
- ▶ **Pays de la Loire** : 3 558 ML : -0,6% an
- ▶ **Basse Normandie** : 2 500 ML : -2,1% an
- ▶ **Rhône-Alpes** : 1 565 ML : +5,5% an
- ▶ **Lorraine** : 1 393 ML : +5,5% an
- ▶ **Midi-Pyrénées** : 1 325 ML : -5,7% an

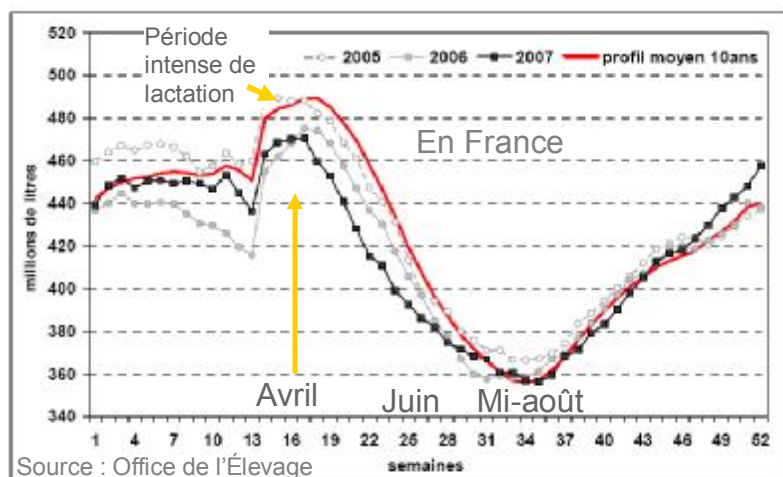
Données  
2006

# Des métiers dépendant de la saisonnalité

Sources : Office de l'élevage – Institut de l'élevage - EML

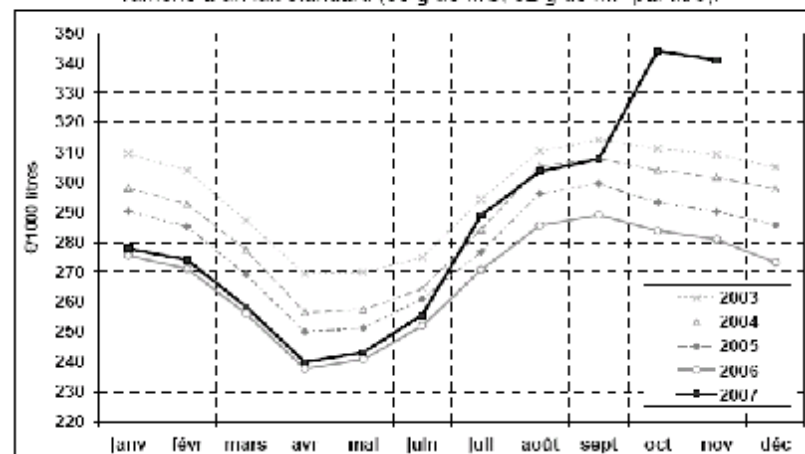
## Lait de vache

Profil hebdomadaire de la collecte de lait – années civiles 2005 à 2007

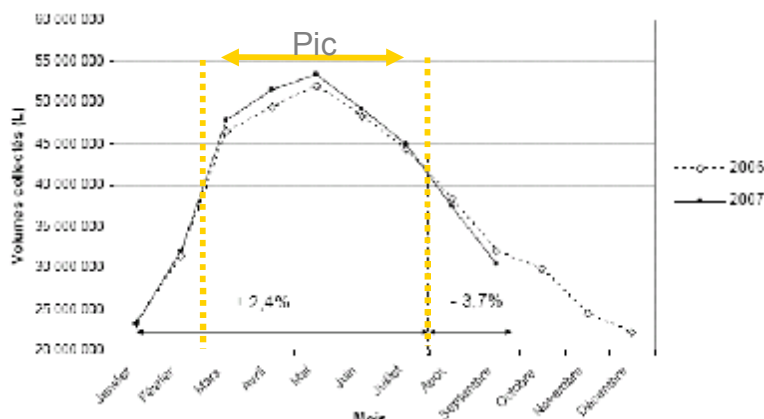


Prix mensuel du lait à la production (en € courants)

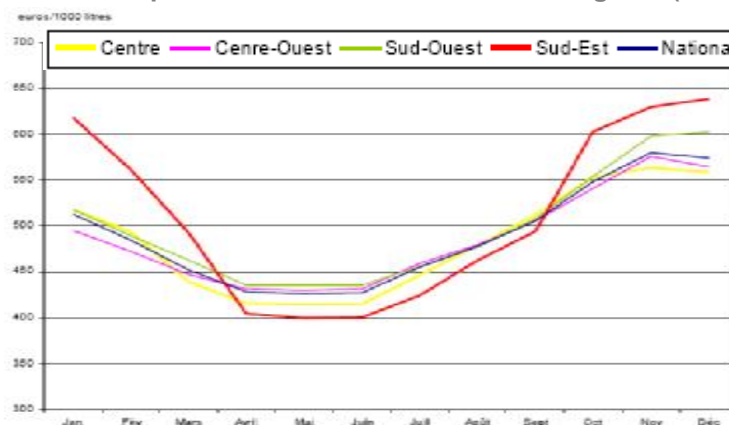
Toutes primes comprises, toutes qualités confondues et ramené à un lait standard (38 g de MG, 32 g de MP par litre).



Collecte mensuelle de lait de chèvre – total France



Évolution de prix du lait de chèvre suivant les régions (€/1000l)



---

# Synthèse des tendances générales

## perçues par les acteurs interrogés

---

- ▶ Des exploitations françaises ayant beaucoup investi pour les **misés aux normes agricoles**, dans un contexte structurel ne permettant pas d'atteindre le niveau de compétitivité des référents internationaux. Pour illustration la Hollande développe des stratégies industrielles de production laitière dominantes.
- ▶ Un **nouveau profil d'exploitants**, par rapport au modèle « familial », **cherchant à « industrialiser »** la production et limiter les contraintes par la création de sociétés d'exploitation ou GAEC.. Ces structures sociétales collectives permettent aux exploitants de répartir et alterner leurs temps de travail sur l'exploitation entre associés.
- ▶ Des questionnements de fond sur les conditions économiques de productions futures au regard de la **modification profonde de la PAC** dont les applications seront **effectives à partir de 2013**, dans un contexte de prix européens étalonnés sur les cours mondiaux d'une part, en lien avec les valorisations des poudres et matières grasses d'autre part.
- ▶ **Des comportements en mutation**, populations de producteurs plus jeunes, « volatils », ayant une recherche accrue de valorisation à court terme et souhaitant limiter les astreintes, ce qui remet en question l'atelier élevage face aux productions céréalières ou autres (promesse biocarburants...)... dans un contexte d'investissements importants à faible réversibilité.

---

# Synthèse des tendances ayant un impact sur la compétitivité des structures de transformation

---

- ▶ Une **chute drastique du nombre de producteurs** (près de 10% en moins par an depuis 5 ans), avec une pyramide des âges de plus en plus critique en élevage, **mais sans baisse constatée de volume collecté**.
- ▶ Des **déséquilibres offre/demande de plus en plus amples, volatils, fréquents et incertains** (Illustration récente : en 2007 situation de rareté alors qu'en 2008 constat d'une offre abondante. Malgré cela la demande mondiale reste forte.
- ▶ **Globalisation et mondialisation des échanges de matières premières laitières** permettant de substituer les origines d'approvisionnements.
- ▶ Une **concentration des entreprises** laitières au niveau de la collecte et de la transformation, modifiant profondément le paysage des bassins laitiers : disparition de collecte, spécialisation de sites ...
- ▶ Une **augmentation des coûts de transformation** du fait des contraintes de réglementation, de normalisation et de respect de l'environnement, difficile à répercuter aux marchés.
- ▶ Des **outils qui devront être de plus en plus flexibles** pour « coller » au mieux à la demande des clients. La question de la capacité de certains outils à jouer la réversibilité est donc posée, d'autant que le secteur est très « capitalistique ».





## **Caractéristiques du bassin laitier concerné par la mise en scène**

---

# La filière lait en Rhône-Alpes

## 4<sup>ème</sup> rang des régions laitières françaises

---

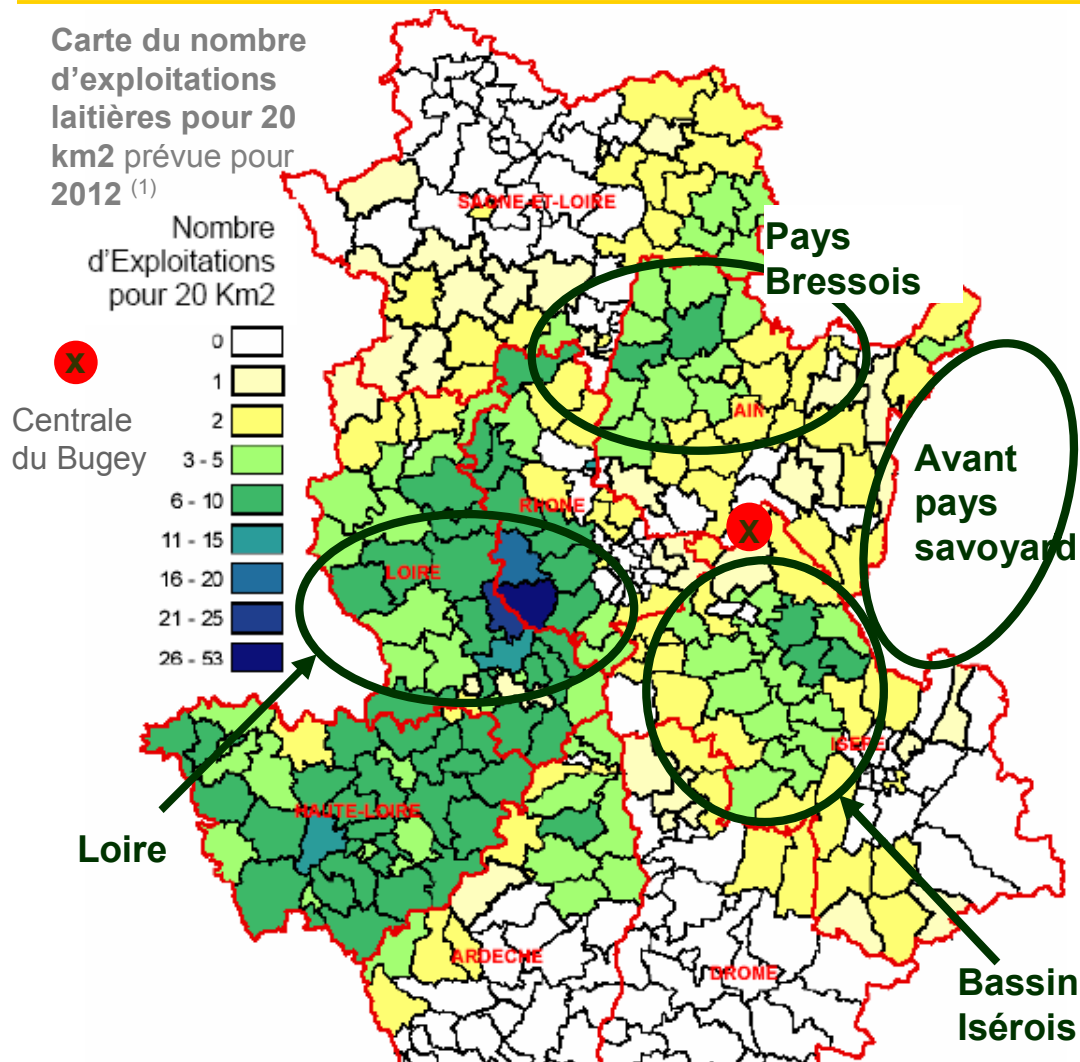
- ▶ **La Région Rhône-Alpes est 4<sup>ème</sup> producteur au rang national**
  - ▶ Elle représente 6,3% des livraisons nationales de lait
  - ▶ Avec 7% du cheptel français soit 285 000 têtes
  - ▶ Soit environ 9% des producteurs laitiers livreurs
- ▶ CA : 600 M€ en 2007, la plus importante activité agricole de la région.
- ▶ 17,6% de la production agricole globale de la région et concerne presque 20% des exploitations.
- ▶ **Des exploitations plus petites que la moyenne nationale** du fait notamment de la topographie et de sa diversité. Les livraisons moyennes annuelles s'établissent à 181 250 litres par producteur à comparer avec les 254 000 litres de moyenne au plan national
- ▶ Première Région de France en matière de quota de vente directe : (22 % de la zone en 2007); **Trois fois plus élevée en Rhône-Alpes qu'en moyenne nationale**
- ▶ Quatre bassins majeurs : Rhône-Loire, Bresse, Avant-pays savoyard et le bas- Dauphiné
- ▶ Part de production biologique faible : 1,2% du volume total
  - ▶ 18 millions de litres de lait biologique collectés majoritairement sur deux grandes zones de production : Le Pilat (42) et le Vercors (26). Une cinquantaine de producteurs fermiers transforment et commercialisent eux-mêmes leurs produits laitiers biologiques.

---

Sources données régionales – CRIEL – Agreste – Synthèse et consolidation Ernst & Young

---

# Une évolution à la baisse du nombre de producteurs laitiers



- ▶ De 2000 à 2007 le nombre d'exploitations bovines laitières a chuté de 23% pour atteindre 6 140 exploitations professionnelles
- ▶ L'hypothèse de réduction annuelle du nombre de producteurs de 2000 à 2012 est estimée par la profession à 5,6% par an.

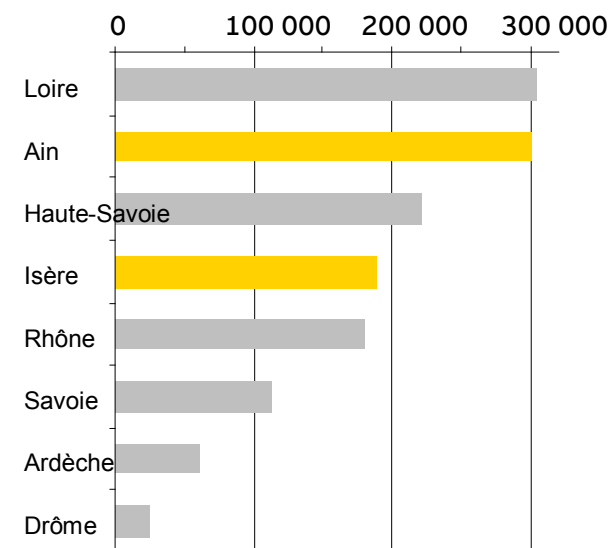
<sup>(1)</sup> Étude stratégique de la filière laitière de Rhône-Alpes, ANDI – 2006

# La filière lait en Rhône-Alpes

## Livraisons et nombre de producteurs par département

| Données 2007             | Vaches            |                      | Chèvres                           |                                      |
|--------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Nb de producteurs | Livraisons en 1 000L | Nb de producteurs                 | Livraisons en 1 000L                 |
| <b>Ain</b>               | 1 071             | <b>301 114</b>       | -                                 | -                                    |
| <b>Ardèche</b>           | 506               | 61 131               | 181                               | 11 026                               |
| <b>Drôme</b>             | 150               | 25 675               | 133                               | 9 9332                               |
| <b>Isère</b>             | 925               | <b>189 010</b>       | NA                                | NA                                   |
| <b>Loire</b>             | 1 874             | 303 687              | 66                                | 6 409                                |
| <b>Rhône</b>             | 1 090             | 180 435              | NA                                | NA                                   |
| <b>Savoie</b>            | 852               | 113 174              | -                                 | -                                    |
| <b>Haute-Savoie</b>      | 1 234             | 221 768              | -                                 | -                                    |
| <b>TOTAL Rhône-Alpes</b> | <b>7 702</b>      | <b>1 395 994</b>     | <b>456</b><br>hors Isère et Rhône | <b>33 336</b><br>hors Isère et Rhône |

Volume de lait de vache produit en 2007 <sup>(1)</sup>

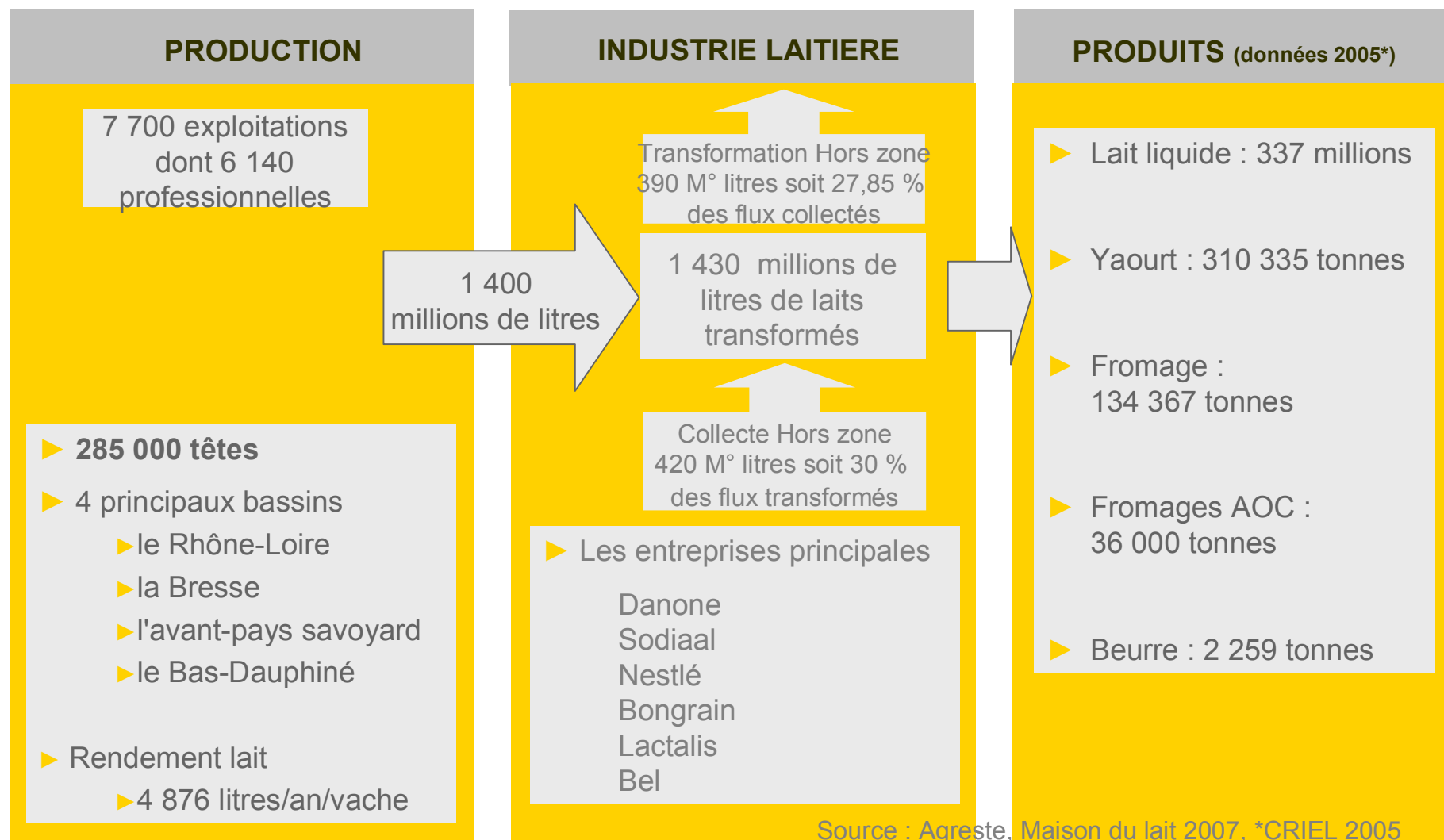


Les deux principaux bassins concernés par la mise en scène sont la Bresse et l'Isère. Ils représentent 35% du volume de la filière laitière bovine en Rhône-Alpes

(1) Source: Agreste (Enquête Annuelle laitière)

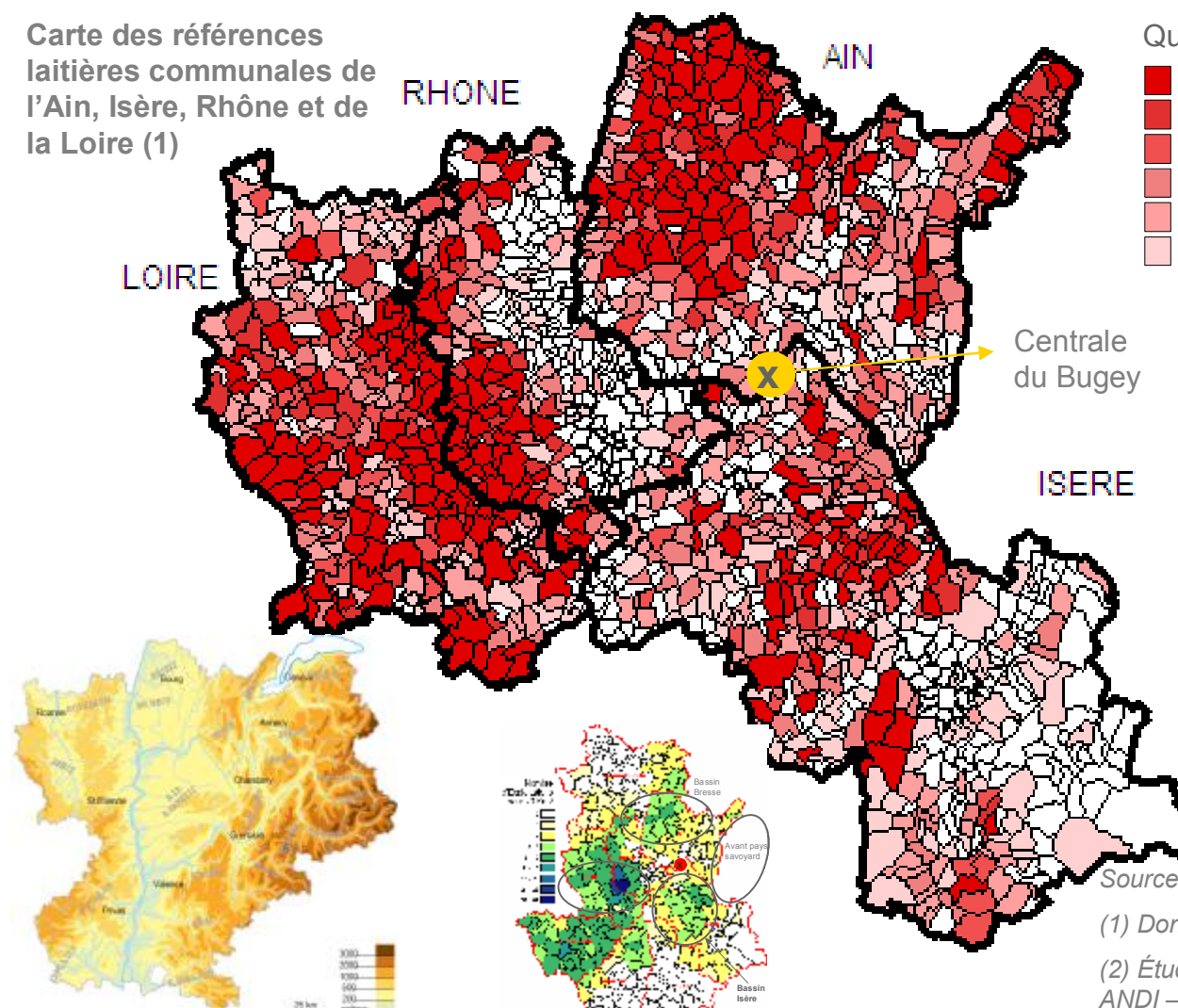
# La filière lait en Rhône-Alpes

## Cartographie des flux 2007 (filrière bovine)



# La centrale du Bugey à la croisée de plusieurs bassins et modèles de productions

Carte des références  
laitières communales de  
l'Ain, Isère, Rhône et de  
la Loire (1)



Quotas de lait par commune en litre

|                        |       |
|------------------------|-------|
| 1 200 000 - 12 300 000 | (276) |
| 960 000 - 1 200 000    | (80)  |
| 720 000 - 960 000      | (98)  |
| 480 000 - 720 000      | (177) |
| 240 000 - 480 000      | (207) |
| 1 - 240 000            | (238) |

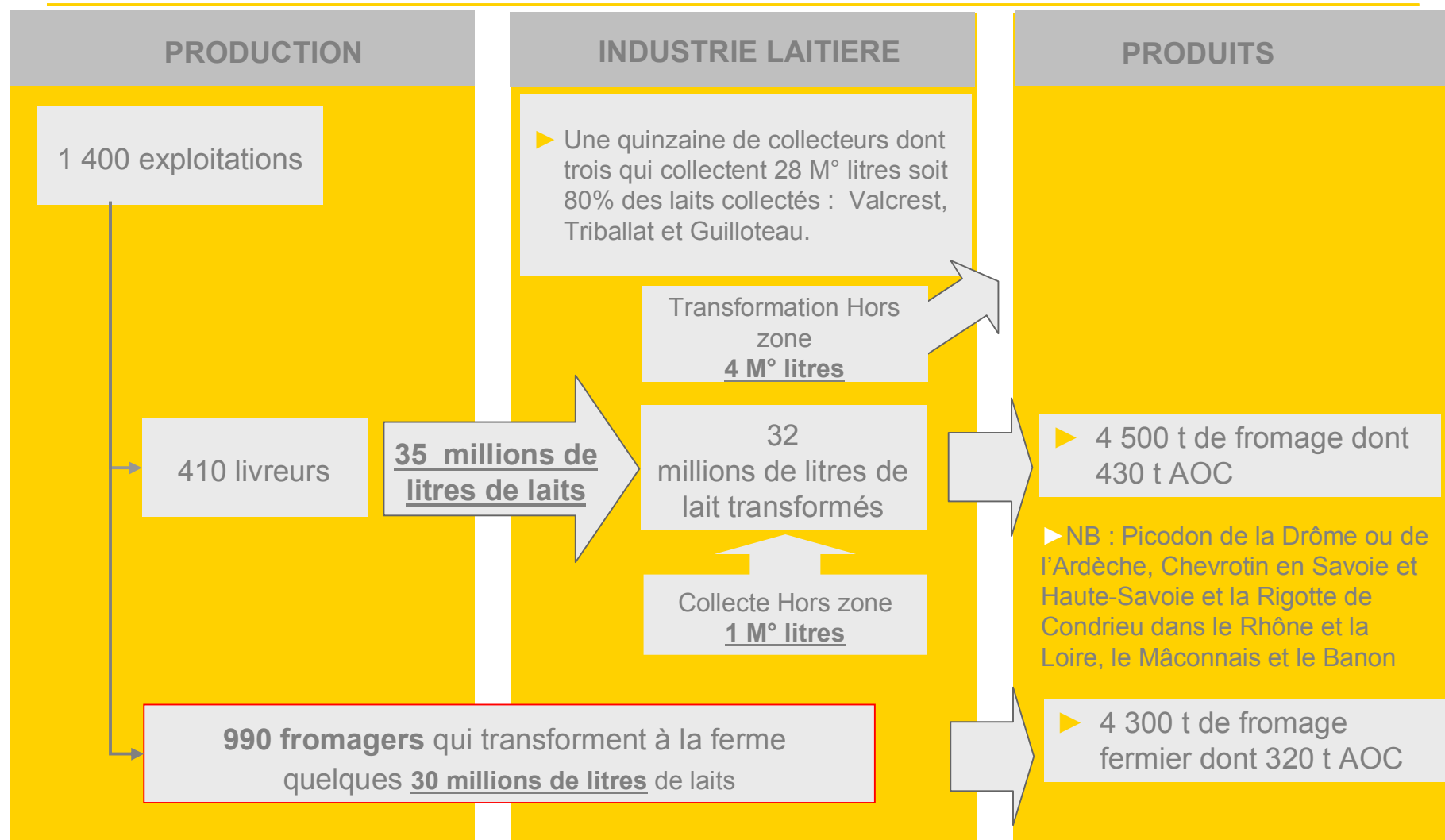
- ▶ Une localisation de la production laitière majoritairement dans les bassins de la Bresse, de l'Isère, du sud-ouest de Lyon et de l'avant-pays savoyard
- ▶ De 2000 à 2007 le nombre d'exploitations bovines laitières a chuté de 23% pour atteindre 7700 exploitations dont 6140 exploitations professionnelles (2)
- ▶ Tendance présumée par les experts à la continuité de baisse du nombre d'exploitations, à ne pas corréliser avec une baisse similaire des surfaces.

Sources :

- (1) Données DDA 2007 – retraitements Ernst & Young,  
(2) Étude stratégique de la filière laitière de Rhône-Alpes, ANDI – 2006

# La filière lait de chèvre en Rhône-Alpes

## Cartographie des flux 2007 (filrière caprine)



Source : Diagnostic filière caprine 2008, Ernst & Young

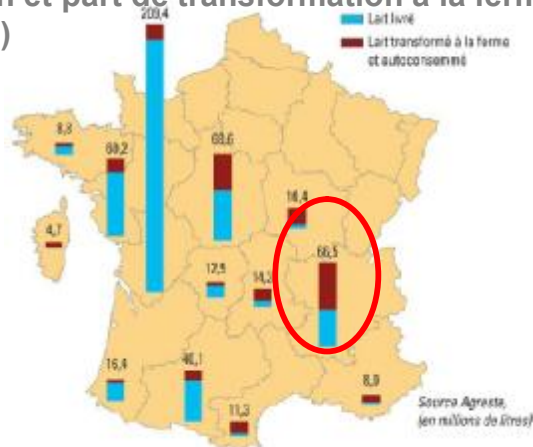


# La filière laitière caprine en Rhône-Alpes

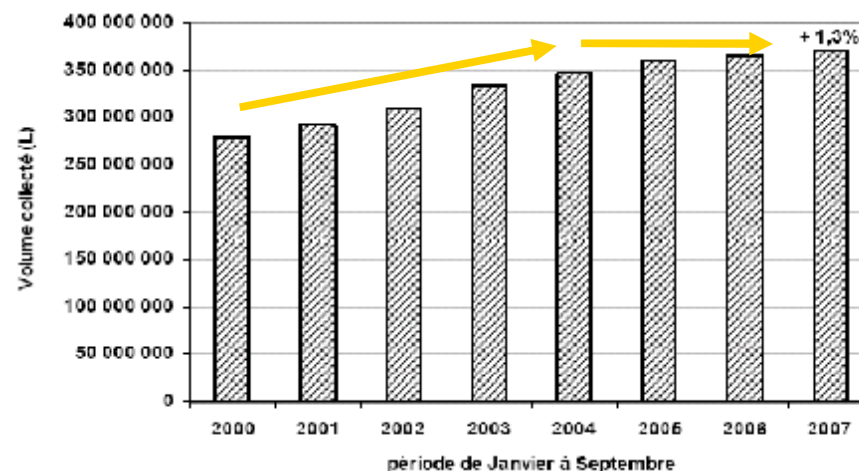
## représente 8% des volumes français

- Une croissance de la collecte de lait de chèvre en France qui ralentit : croissance de 4 à 8% entre 2000 et 2004 contre 1,3% en 2007
- -2% de production en Rhône Alpes en 2007 (1)
- Une diminution du nombre d'acteurs de la filière caprine (-32% 2000-2008), plus particulièrement au niveau des livreurs (1)
- La collecte en Rhône-Alpes représente 8% de la collecte française dont 50% est transformée à la ferme (1)
- Des importations de caillé et laits concentrés en forte croissance (+40% en 2006) (1)

### Production et part de transformation à la ferme en 2005 (1)



### Collecte française de lait de chèvre cumulé sur 9 mois (2)



### Évolution du nombre d'acteurs de la filière caprine (1)

|           | 2000    | 2005         | 2007-2008    |
|-----------|---------|--------------|--------------|
|           | Agreste | Agreste 2005 | Experts dép. |
| Livreurs  | 950     | 750          | 410          |
| Fromagers | 1100    | 950          | 990          |
| Total     | 2050    | 1700         | 1400         |

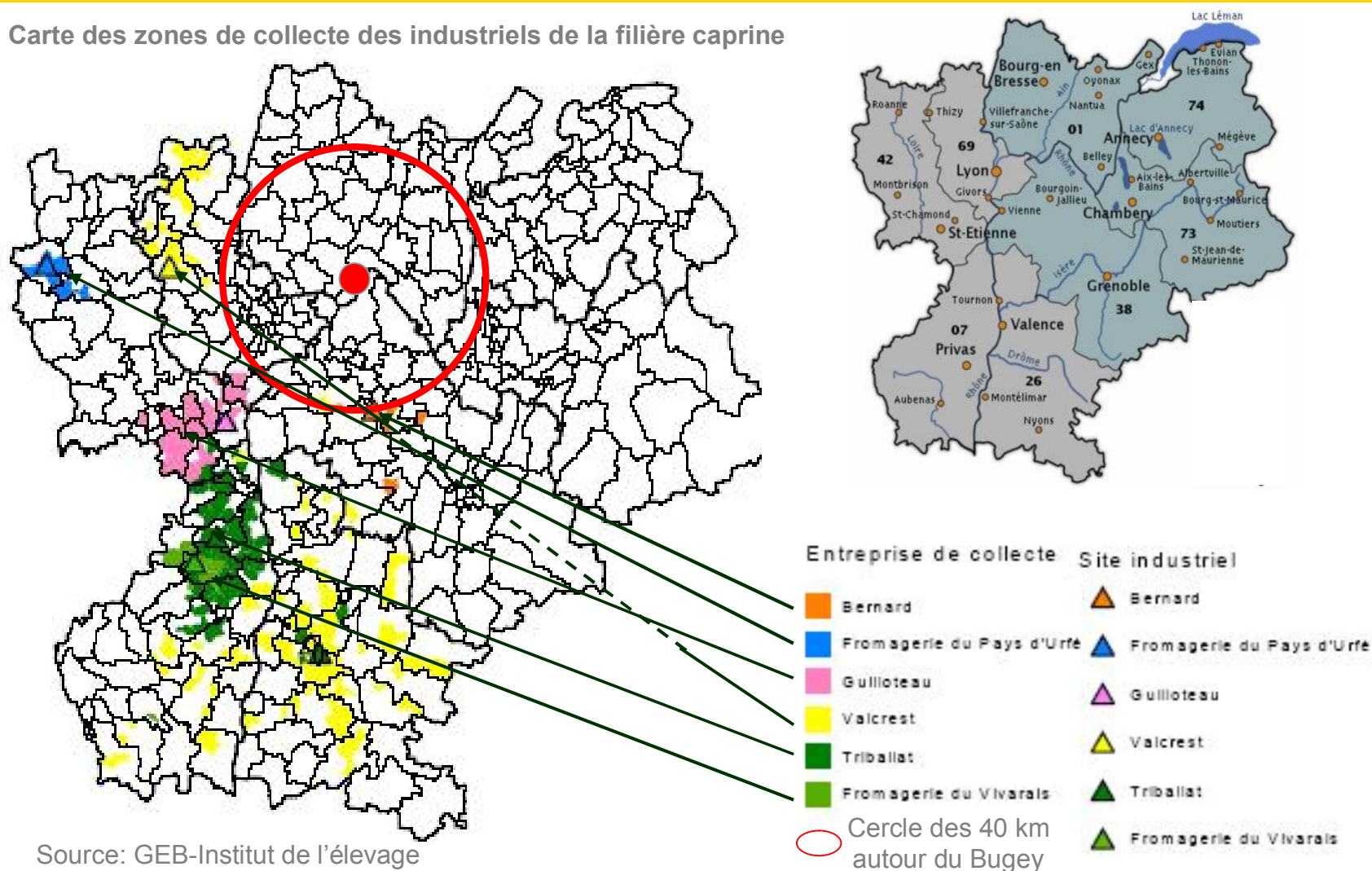
Source : (1) Institut de l'élevage, Diagnostic sur la filière caprine en Rhône Alpes, (2) Office de l'Élevage

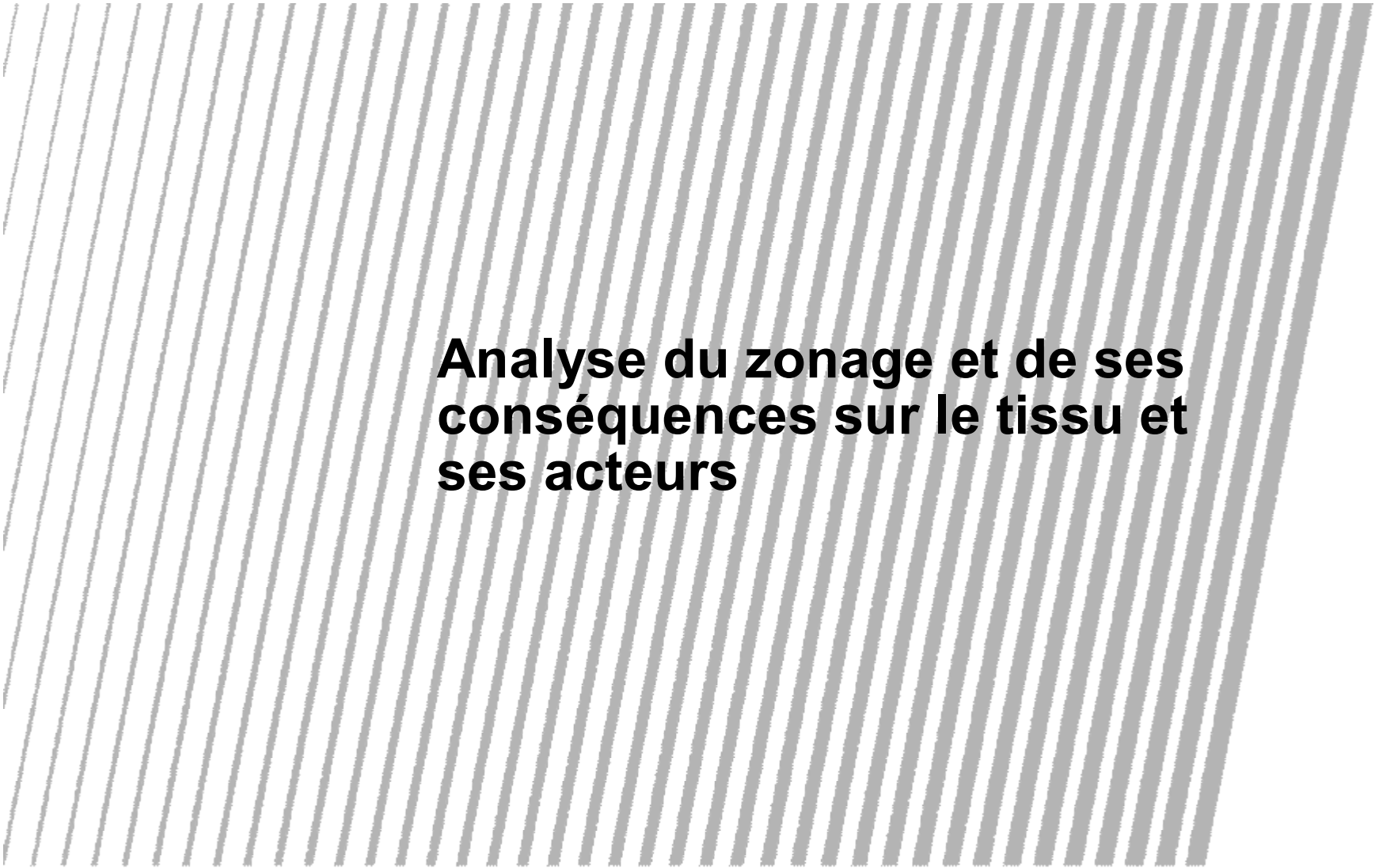


# La filière lait en Rhône-Alpes

## Zones de collectes de la filière caprine

Carte des zones de collecte des industriels de la filière caprine

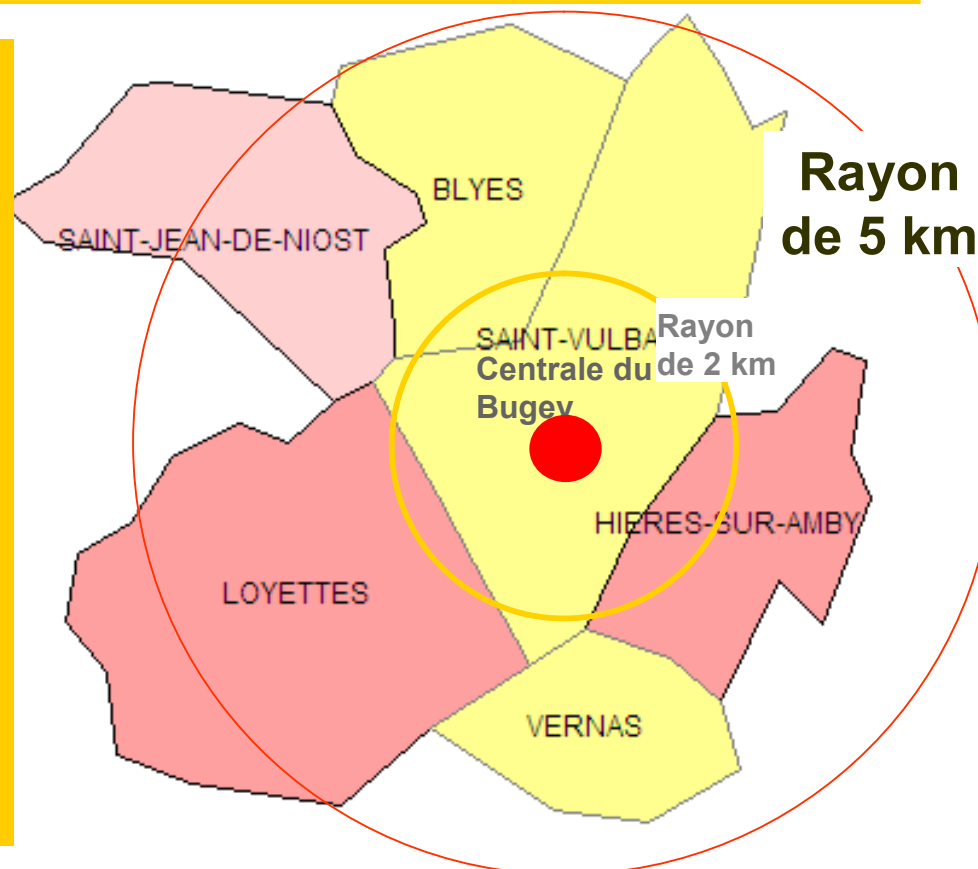




## **Analyse du zonage et de ses conséquences sur le tissu et ses acteurs**

# Aucun producteur n'est directement concerné par la Zone d'Éloignement de 2 km (hors pâturages des exploitations hors périmètre)

- ▶ Il n'y a pas de siège d'exploitation agricole sur la première zone d'éloignement et de mise à l'abri envisagée à savoir autour de 2 km de la centrale du Bugey.
- ▶ En conséquence, de façon à étudier les exploitations à forte proximité de la centrale, le périmètre a été élargi à 5 km pour effectuer les analyses.
  - ▶ Sur 360°, six communes sont concernées par le rayon de 5 km
  - ▶ Sur ces six communes, le volume de lait produit est de 690 000 litres pour trois exploitations
- ▶ Dans ce scénario, la zone angulaire concernée par l'accident a été établie à 70°. Nous avons élargi cet angle à 90° afin de prendre en compte les limites communales et les éventuels risques de perturbation des collectes du territoire



Volume de lait en litres concernés :

- 240 000 - 480 000 (2) \*
- 1 - 240 000 (1) \*

\* Nombre de communes ayant au minimum une exploitation

NB : Le litrage considéré est affecté au siège social de l'exploitation. Ainsi, il ne représente pas forcément l'impact réel sur la zone pour des rayons de faible distance autour de la centrale du fait notamment des pâtures sur zones dont l'origine d'exploitation est hors champ.

Source : fichier de références quotas DDA, retraitement Ernst & Young

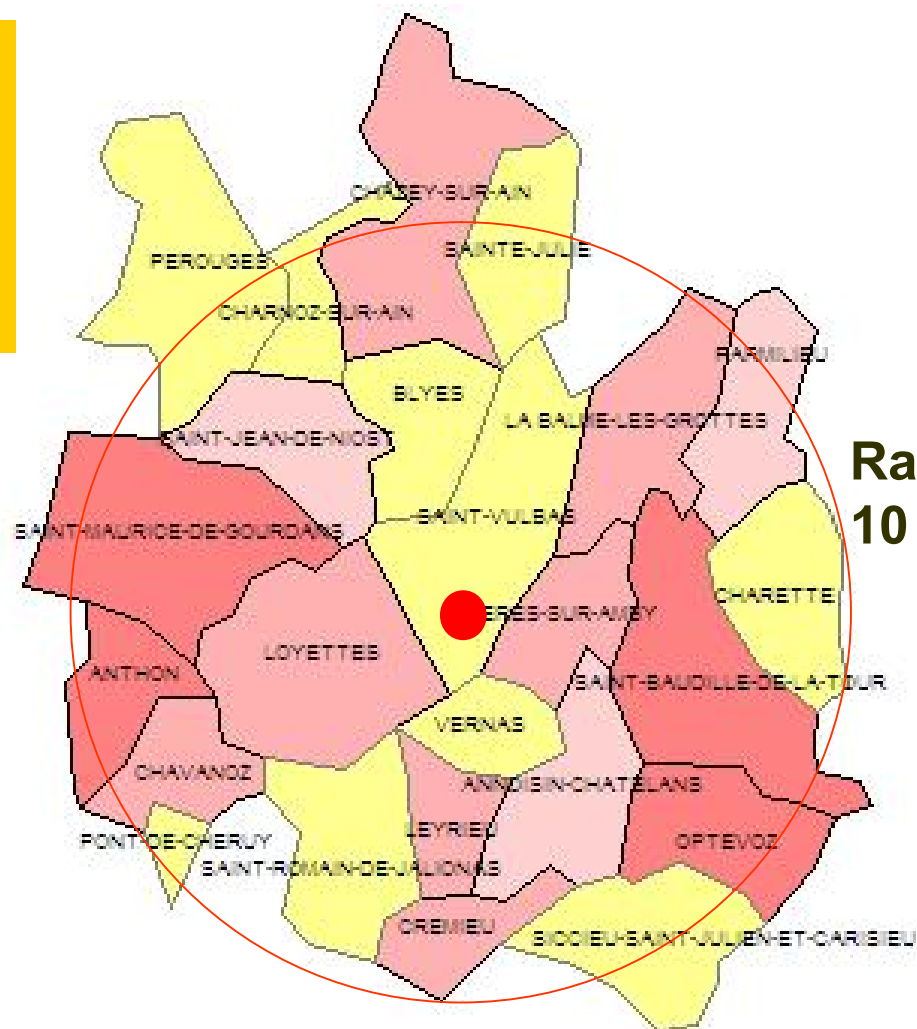
# Références dans le rayon de 10km de ZIA puis ZSA

- ▶ 24 communes sont concernées par le rayon de 10 km
- ▶ 23 producteurs sont concernés pour 5 millions de litres de lait
- ▶ Le quota moyen par commune s'élève à 207 000 litres

## Volumes de lait en litres concernés

|                                                                                                                         |                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #f08080; border:1px solid black;"></span> | 480 000 - 720 000 (4) * |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #f5b7b1; border:1px solid black;"></span> | 240 000 - 480 000 (7) * |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #fff2cc; border:1px solid black;"></span> | 1 - 240 000 (3) *       |

\* Nombre de communes ayant au minimum 1 exploitation



**Rayon de  
10 km**

Source : fichier de références quotas DDA, traitement Ernst & Young

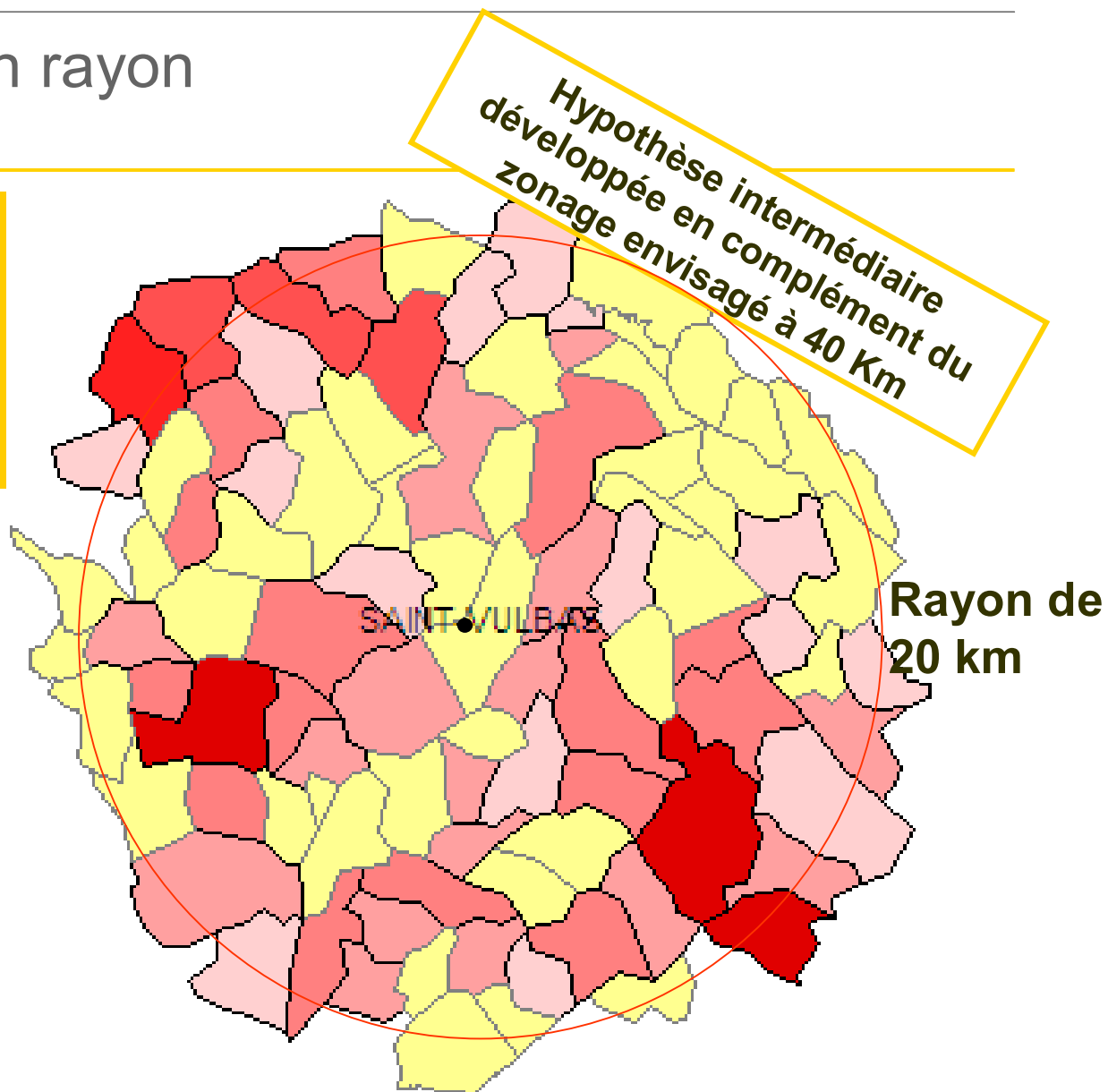
# Références dans un rayon de 20km de ZSA

- ▶ 94 communes sont concernées par le rayon de 20 km
- ▶ 116 producteurs concernés pour 25 millions de litres de lait
- ▶ Le quota moyen par commune s'élève à 267 000 litres

## Volumes de lait en litres concernés

|                                                                                                   |                       |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:red;"></span>        | 1 200 000 - 4 500 000 | (3) *  |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:darkred;"></span>    | 960 000 - 1 200 000   | (1) *  |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightcoral;"></span> | 720 000 - 960 000     | (3) *  |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:pink;"></span>       | 480 000 - 720 000     | (15) * |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightpink;"></span>  | 240 000 - 480 000     | (16) * |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow;"></span>     | 1 - 240 000           | (15) * |

\* Nombre de communes ayant au minimum 1 exploitation



Source : fichier de références quotas DDA, traitement MapInfo® par Ernst & Young

# Références pour un rayon de 40km de ZSA

- ▶ 396 communes sont concernées par le rayon
- ▶ 739 producteurs concernés pour 176 000 000 litres de lait
- ▶ Le quota moyen par commune s'élève 444 000 litres

## Volumes de lait en litres concernés

|  |                              |
|--|------------------------------|
|  | 1 200 000 - 4 500 000 (37) * |
|  | 960 000 - 1 200 000 (15) *   |
|  | 720 000 - 960 000 (19) *     |
|  | 480 000 - 720 000 (55) *     |
|  | 240 000 - 480 000 (59) *     |
|  | 1 - 240 000 (60) *           |

\* Nombre de communes ayant au minimum 1 exploitation

Plus de 60 communes hébergent une production laitière

Plus de 25 communes accueillent une production laitière

**Rayon de 40 km**

Plus de 110 communes hébergent une production laitière

Source : fichier de références quotas DDA, traitement Mapinfo Ernst & Young

# Le périmètre de ZSA à 40 km pourrait concerner 13% de l'économie laitière du bassin

► Sur un rayon de 40 km on dénombre :

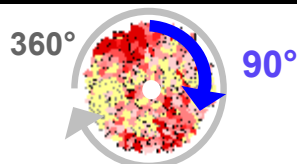
- 12% des exploitations de la région
- 13% de la production laitière régionale pour 177 millions de litres de lait

► Avec une moyenne de 240 000 litres produits par producteur (Ain), le nombre moyen de producteurs concernés sur 90° est de :

- 2 km : 0 producteur
- 10 km : 6 producteurs
- 40km : 185 producteurs

► NB : Les résultats obtenus pour l'angle à 90° sont issus de la division arithmétique de la zone : Nbre Prod sur angle 90° =  $\frac{1}{4}$  du nombre total à 360°

| En litres | Rayon                                             | 0 - 2 km | 0 - 5 km | 0 - 10 km | 0 - 20 km  | 0 - 40 km   |
|-----------|---------------------------------------------------|----------|----------|-----------|------------|-------------|
| Hyp. 360° | Nb de communes impactées                          | 1        | 6        | 23        | 97         | 399         |
|           | Volume / an                                       | -        | 690 000  | 5 480 036 | 27 855 877 | 177 284 997 |
|           | Volume / mois moyen                               | -        | 57 500   | 456 670   | 2 321 323  | 14 773 750  |
|           | Volume / jour                                     | -        | 1 890    | 15 014    | 76 317     | 485 712     |
|           | Volume jour (citerne 20 000 litres)               | -        | 0,1      | 1         | 4          | 24          |
|           | Nb Producteurs concernés (hypo 240 000 litres/an) | -        | 3        | 23        | 116        | 739         |
| Hyp. 90°  | Nb de communes impactées                          | 0        | 2        | 6         | 24         | 100         |
|           | Volume / an                                       | -        | 172 500  | 1 370 009 | 6 963 969  | 44 321 249  |
|           | Volume / mois moyen                               | -        | 14 375   | 114 167   | 580 331    | 3 693 437   |
|           | Volume / jour                                     | -        | 473      | 3 753     | 19 079     | 121 428     |
|           | Volume jour (citerne 20 000 litres)               | -        | 0        | 0,2       | 1          | 6           |
|           | Nb Producteurs concernés (hypo 240 000 litres/an) | -        | 1        | 6         | 29         | 185         |



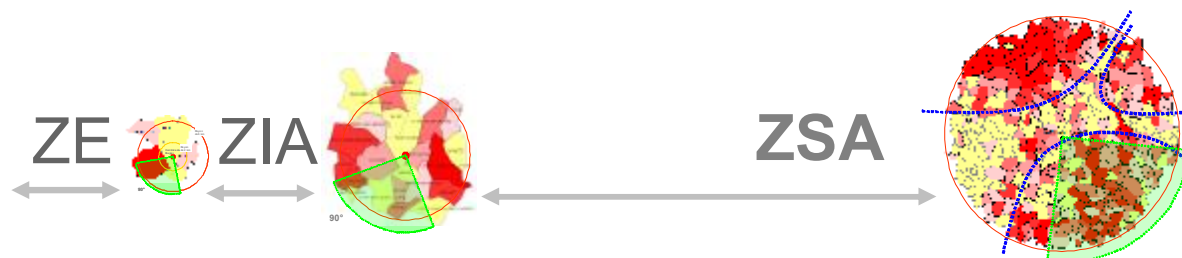
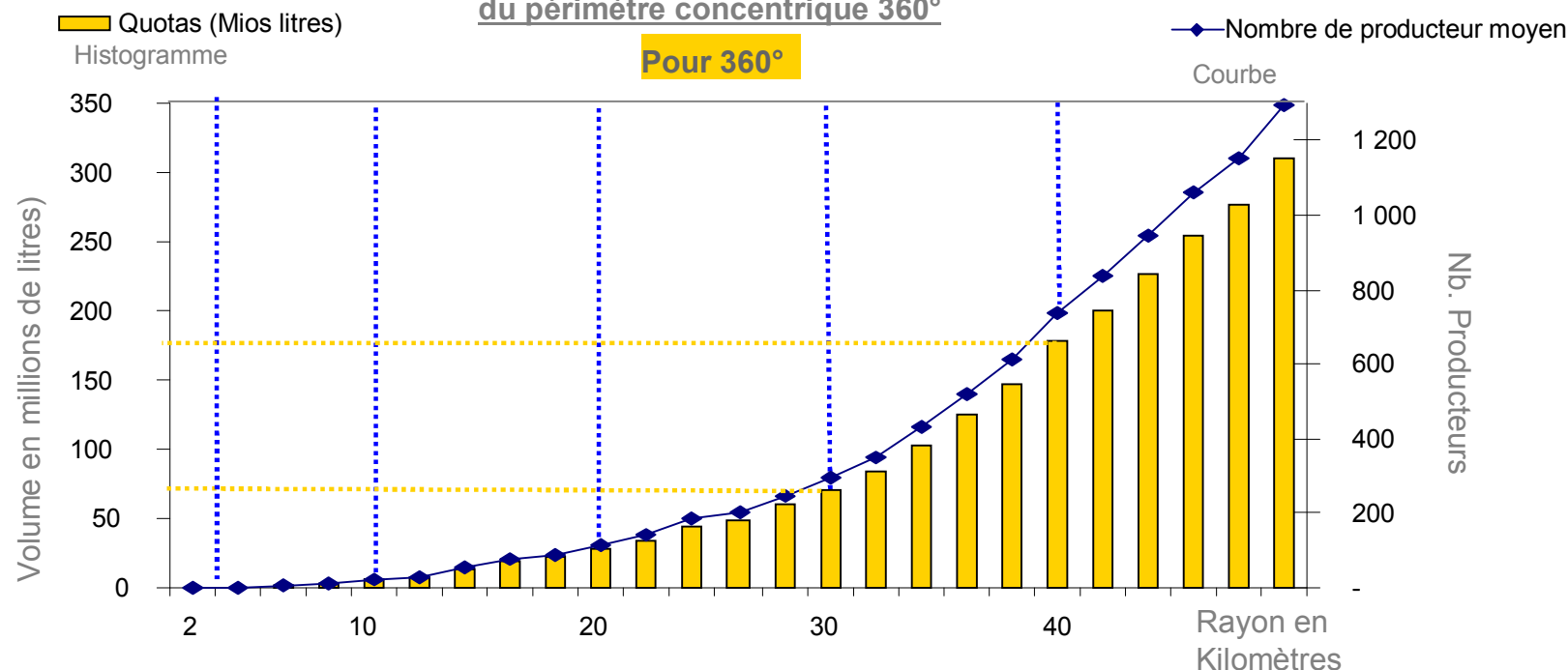
Source : fichier de références quotas DDA, Ernst & Young



# Impact du zonage en fonction de la distance avec une hypothèse « extrême » à 360°

► Note : en général, le territoire touché par la contamination est de la forme d'un cône dans le sens du vent

Volumes et nombre de producteurs concernés selon la distance autour de la centrale sur l'ensemble du périmètre concentrique 360°







## **Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées**



## **Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées**

### **Méthode déployée**

---

# Prise en compte de l'avis des professionnels

## pour évaluer la faisabilité et l'acceptabilité des actions (1/2)

---

- ▶ La faisabilité et l'acceptabilité des actions proposées dans le guide ACTA ont été analysées à partir des informations issues :
  - ▶ Des rencontres en face à face de six éleveurs laitiers (vache et chèvre) de la région Rhône-Alpes (Février 2009),
  - ▶ Des rencontres en face à face de sept transformateurs (lait de vache et chèvre) de la région Rhône-Alpes, qui ont exprimé un avis sur ces actions recommandées à la production (Février 2009),
  - ▶ De dix entretiens auprès de représentants et experts d'organisations et institutions spécialisées (Février et Mars 2009),
  - ▶ De deux groupes de travail (Ain et Isère) réunissant quatre professionnels éleveurs laitiers et experts chacun (8 et 9 Avril 2009).
  
- ▶ Deux guides d'entretiens à destination des **producteurs et des industriels** ont permis d'évoquer au cours de l'entretien les thématiques suivantes (cf. guides en annexes 4 et 5) :
  1. Présentation globale de la problématique
  2. Caractéristiques de l'entreprise et situation au regard de la problématique posée

---

# Prise en compte de l'avis des professionnels

## pour évaluer la faisabilité et l'acceptabilité des actions (2/2)

---

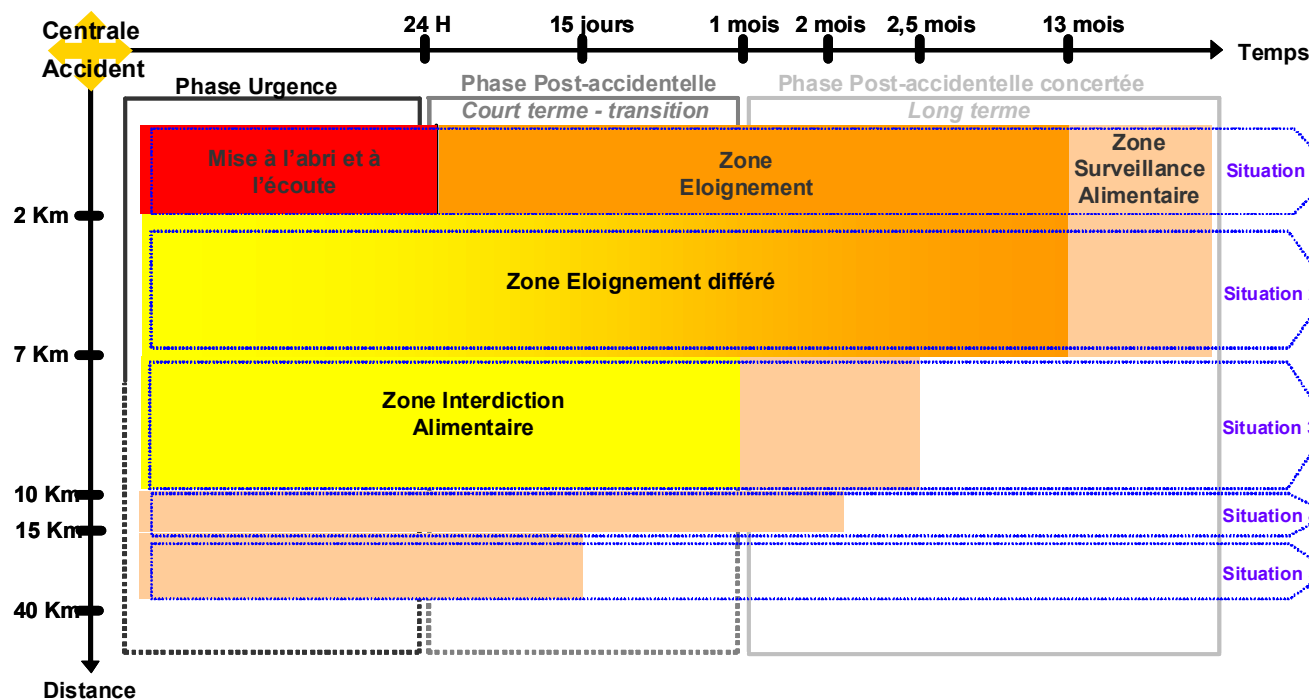
3. Mise en situation de l'interviewé et de son entreprise vis-à-vis des différentes actions de gestion en phase d'urgence et post-accidentelle. L'entretien est rythmé par les différentes phases qui suivent l'accident. Pour chaque action, nous faisons réagir l'interlocuteur sur la faisabilité et l'acceptabilité en termes de temps et de moyens matériels, ainsi que sur les principales contraintes et les freins à la réalisation de l'action. Au regard de ces aspects, nous abordons les solutions alternatives. Les interrogations des industriels permettent également à envisager les mesures d'accompagnement des éleveurs par leurs services
  4. Analyse des conditions de reprise de l'activité
  5. Conclusion générale de l'entretien.
- Animation de deux groupes de travail avec les professionnels avec pour but de mettre en situation les participants (Cf. Cinq situations décrites dans les pages suivantes), et ainsi :
- Recueillir leur avis sur la situation en tant que telle
  - Mesurer – Confirmer ou infirmer l'acceptabilité et la faisabilité des actions recommandées.
  - Formuler une première liste de points critiques ou contraintes à lever
  - Appréhender les risques des actions ou plus largement, pouvant limiter ou empêcher une poursuite ou reprise d'activité à posteriori

# Principes méthodologiques du questionnement

## Mise en situation et zone concernées

► Lors de chaque entretien, une présentation des impacts de la radioactivité liés au scénario RTGV a été réalisée auprès des personnes interrogées afin d'améliorer la perception du risque lié aux éléments ionisants. La pyramide des niveaux de gradation de la gravité des accidents ainsi que quelques ordres de grandeur d'exposition nucléaire ont été présentés.

► Dans un second temps, l'équipe d'intervention a procédé à la mise en situation de la personne interrogée, selon les cinq situations décrites par le schéma suivant (détail des actions par situation, développé dans les pages suivantes) :



5 situations déclinées en scénario opérationnel avec les actions recommandées

1. Protéger les bâtiments
2. Protéger les stocks nourriture
3. Rentrer et maintenir les animaux
4. Nettoyer les source 2<sup>nd</sup> de contamination
5. Limiter la contamination des stocks
6. Approvisionnement extérieur
7. Taxisement des animaux
8. Déplacement des animaux
9. Relance, abattage, valorisation et/ou destruction des animaux
10. Stockage lait contaminé



## **Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées**

### **Visions des professionnels de la filière interrogés**

# Situation 1

## Détail du scénario

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

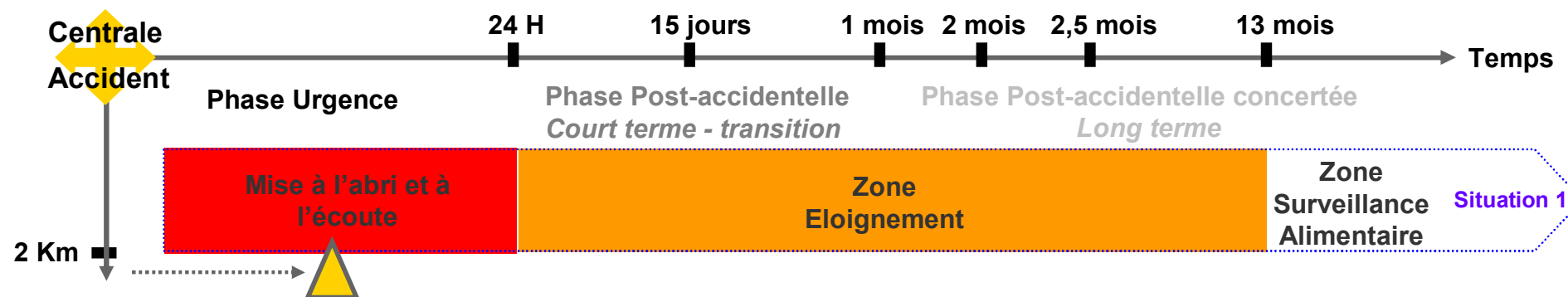
### Urgence :

- ▶ Par le déclenchement des sirènes de la centrale, vous aurez été alerté de l'échappée dans l'atmosphère d'un nuage d'éléments radioactifs survenue à la suite d'un accident dans l'installation, et vous serez enjoint par les pouvoirs publics de vous mettre à l'abri et à l'écoute. Très peu de temps après, par différents médias (radio, téléphone,...), les pouvoirs publics vous confirmeront la survenue d'un accident sur la centrale et vous recommanderont, à nouveau, de vous mettre à l'abri et à l'écoute dans votre maison ou dans le bâtiment fermé le plus proche. Compte tenu de l'accident étudié, les rejets de radioactivité dans l'environnement auront déjà débuté au moment de l'alerte.
- ▶ Votre mise à l'abri et à l'écoute ne devrait pas excéder 24h. De fait, vous ne pourrez vous occuper de votre troupeau pendant ce temps. Il est probable que votre troupeau soit contaminé par le panache radioactif.

### Post-accident :

- ▶ À la levée de la mise à l'abri et à l'écoute (dans un délai probablement inférieur à 24h), les pouvoirs publics vous informeront que les rejets sont terminés depuis quelques heures. La contamination de l'environnement de votre exploitation nécessitera de vous éloigner rapidement (dans les heures à venir), vers des zones moins contaminées, probablement pour une durée de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. Vous serez en Zone d'Eloignement.
- ▶ Concernant la gestion de votre exploitation, votre troupeau ne pourra plus être valorisé sur votre exploitation et les pouvoirs publics vous en recommanderont, à terme, l'abattage. Cependant vous aurez la possibilité de le déplacer vers des zones moins contaminées avec un environnement moins contraignant pour les intervenants.
- ▶ Sur votre exploitation, différentes étapes, encadrées par les pouvoirs publics, seront envisageables :
  - ▶ **(1) maintenir provisoirement les animaux vivants**, ce qui nécessitera, dans les premiers temps d'intervenir sur place pour les nourrir, et si possible, de tarir les vaches en lactation, sinon de ne plus les traire ou de les traire au minimum
  - ▶ **(2) les faire abattre**. Cette opération pourra être déclinée selon deux alternatives :
    - ▶ un abattage sur l'exploitation qui impliquerait de gérer les cadavres d'animaux soit sur place par enfouissement, soit sur un site dédié;
    - ▶ un abattage à l'extérieur de l'exploitation, après déplacement des animaux vivants avec une gestion des cadavres d'animaux par le site d'abattage.
    - ▶ A noter que les conditions et les intervenants de l'abattage restent à déterminer à ce jour.

# La situation 1 : Forte proximité de la centrale, scénario de mise à l'abri & écoute, puis éloignement



| Situation et zones    | Critique de la situation par les professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Situation 1 au global | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Situation compréhensible par les exploitants</li> <li>► Un zonage qui doit prendre en considération la topographie et les limites communales : « ne pas se contenter du trait du compas »</li> <li>► Importance des informations relatives à la chronologie des zones et leur durée d'application</li> <li>► Expliquer « le pourquoi » des actions principales : ex : mise à l'abri du troupeau pour ne pas que les animaux consomment des aliments contaminés</li> <li>► Expliquer clairement que les personnes responsables ne connaissent pas l'issue de la situation. Seuls les calculs et mesures au fil du temps permettent de donner des informations sur les zonages et les degrés de contamination, et c'est sur cette base que les professionnels doivent adapter leurs actions</li> </ul> |
| Zone d'éloignement    | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Pas de réaction sur le fait d'éloigner les personnes</li> <li>► Les actions doivent être directrices : « il ne faut pas passer notre temps à décider »</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ZSA                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Pas de réaction particulière</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |



# La situation 1 : Forte proximité de la centrale, scénario de mise à l'abri & écoute, puis éloignement

| Mise à l'abri et à l'écoute                                                                                        |         | Zone Eloignement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                             | ZSA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Situation 1 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Actions à mener                                                                                                    |         | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                               | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
| Mise à l'abri et à l'écoute du producteur : impossibilité de réaliser les actions de protection sur l'exploitation | Humain  | Des éleveurs difficilement joignables : <ul style="list-style-type: none"> <li>► Les sirènes risquent de n'être que peu ou pas entendues par les exploitants</li> <li>► Les téléphones portables sont les principaux moyens de communication avec les éleveurs</li> <li>► Peu de moyens de communication lors des travaux sur l'exploitation à l'exception des véhicules équipés de radios</li> </ul> Une question posée de façon récurrente : Existe-t-il des tenues de protection pour les personnes ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Acceptable</li> <li>► « On n'a pas le choix »</li> <li>► « Se sauver soit même »</li> </ul>                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une diffusion rapide de l'information qui conditionnera une mise à l'abri rapide des producteurs et salariés</li> <li>► Informer si le nuage est passé</li> </ul>                                                                                                                         |             |
|                                                                                                                    | Animaux | <ul style="list-style-type: none"> <li>► La durée maximale de 24 heures de mise à l'abri est réalisable mais contraignante : <ul style="list-style-type: none"> <li>► A partir d'une durée de 12 heures sans traite, le comportement des animaux peut causer des problèmes particulièrement en été pour les animaux en pâture : énervement, nervosité, sortie d'enclos, ...</li> <li>► Une durée de 24 heures est envisageable pour des animaux sortant de la traite. La tolérance est variable selon les élevages : certains sont habitués à une seule traite le dimanche mais avec des moments critiques dans ce cas comme tôt le lundi matin</li> <li>► De façon générale, il ne devrait pas y avoir de problème d'alimentation. En plein été, la problématique d'approvisionnement en fourrages et en eau sera forte selon la durée, et en hiver c'est davantage la problématique de gel d'eaux éventuel qu'il faudra gérer.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Acceptable pour la majorité, sauf pour certains éleveurs qui risquent de ne pas suivre la consigne de mise à l'abri pour rentrer leur troupeau</li> <li>► Pas de souffrance de l'animal pour ces durées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Un troupeau dégage plus de 1000 litres d'eau par jour. Les effets liés à l'enfermement d'animaux rendraient l'atmosphère rapidement invivable si le choix était de mettre également les troupeaux à l'abri</li> <li>► A l'extrême, une vache peu survivre à 5 - 7j sans manger</li> </ul> |             |

# Situation 1

## Eloignement et déplacement d'animaux

Mise à l'abri et à l'écoute

Zone Eloignement

ZSA

Situation 1

| Actions à mener                                                                                    | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en place de la zone d'éloignement : réalisation du travail courant minimum sur l'exploitation | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Pour réaliser le travail minimum sur l'exploitation, il est nécessaire d'au moins une heure de travail hors traite</li> <li>► Réaliser un travail sur l'exploitation contaminée n'est pas envisageable pour les éleveurs dans le temps (ex : pendant une période de plus d'un an)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une acceptabilité qui dépendra de la pertinence de l'information apportée aux producteurs d'une part, et d'autre part de la confiance accordée au communicant par ceux-ci</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Entre la mise à l'abri et la décision d'éloigner les populations de la zone, le travail du producteur en zone contaminée pour un temps limité nécessitera une information préalable sur les risques encourus</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Action 8 : Déplacement des animaux                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Un déplacement des animaux n'est réalisable que pour un nombre limité d'exploitations au regard du nombre d'animaux. Soit le déplacement du troupeau dans sa totalité est envisagé sur une zone d'accueil (structure avec un toit en hiver) avec un équipement de traite mobile (parfois difficile à trouver), soit le troupeau est déplacé par petits groupes de 3 à 5 vaches sur des exploitations proches. Cette dernière solution demande une organisation importante et de nombreuses fermes d'accueil. Ceci n'est réalisable que pour quelques troupeaux.</li> <li>► Parmi les contraintes évoquées notons l'organisation et la logistique importantes : lieux d'accueil à déterminer, matériel de traite, alimentation, camions de transport ; l'impact sanitaire du fait du mélange d'animaux ; la sensibilité au stress des animaux en lactation</li> <li>► Bien évidemment, les troupeaux caprins s'avèrent plus faciles à déplacer du fait pour la plupart du temps des modes d'élevage hors sols ou sous abris.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► En zone d'éloignement, le déplacement des troupeaux n'est pas acceptable puisque les troupeaux sont destinés à une non valorisation. Il est donc préférable d'opter pour un abattage sur place. (cf. page suivante)</li> <li>► Interrogation quant à l'acceptation des chauffeurs d'entrer en zone contaminée</li> <li>► Impact psychologique limité face à une alternative d'abattage des animaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une gestion du troupeau après déplacement qui induit des complications opérationnelles</li> <li>► Pour les animaux situés sur pâturages loin de l'exploitation, l'apport en eau n'est en général pas automatisé : source permanente avec flotteur</li> <li>► La question de la contamination de l'eau reste posée</li> <li>► Nécessité d'une communication et d'une information claires au regard des risques perçus de contamination des lieux d'accueil et des moyens de transport</li> </ul> |

# Situation 1

## Abattage des animaux

Mise à l'abri et à l'écoute

Zone Eloignement

ZSA

Situation 1

| Actions à mener                                             | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Action 9 :<br/>Abattage des animaux<br/>(deux pages)</p> | <p>Dans l'objectif d'une non valorisation du troupeau, la solution d'abattage des troupeaux in situ, au détriment du déplacement des animaux vers un site non contaminé, est privilégiée par les éleveurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pas de coût lié au déplacement et au maintien en vie</li> <li>▶ L'abattage d'un troupeau est envisageable en quelques heures : au moyen de piqûres, « environ 120 vaches à l'heure ». Des injections d'antibiotiques et un chaulage permettraient de limiter la dégradation des cadavres. La gestion des cadavres peut être décalée de quelques jours de l'abattage.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un impact psychologique fort sur l'éleveur et le personnel d'exploitation. L'abattage des animaux est difficilement accepté voire très mal vécu par le producteur. Cependant si l'animal est appelé à souffrir, l'éleveur considère que ses animaux devront être abattus</li> <li>▶ Un abattage plus facilement accepté que lors de la vache folle puisque le contexte de l'accident ne focalisera pas sur les troupeaux, mais au contraire positionnera la profession en victime et non pas en responsabilité</li> <li>▶ Même après indemnisation, certains éleveurs, choqués, pourront ne pas poursuivre l'activité laitière. « oui mais ailleurs »</li> <li>▶ Une acceptabilité conditionnée par une indemnisation qui prenne en compte la valeur génétique du troupeau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les professionnels auront besoin d'une information claire pour la gestion des déchets et des protocoles d'abattage des animaux (cf. DSV)</li> <li>▶ Le risque majeur perçu au plan génétique est la présence sur zone d'un cheptel de race à petits effectifs et donc en cas d'abattage, le risque de disparition génétique</li> <li>▶ Des conséquences économiques lourdes à l'abattage : Coût d'achat des bêtes : 1 200 € pour une vache prête vêler, 1 000 € pour une génisse de 2,5 – 3 ans sans vêlage, 300 – 400 € pour une génisse de 15 jours.</li> <li>▶ Il faudra prendre en compte le coût supplémentaire éventuel en cas de déplacement des troupeaux de haute valeur génétique</li> </ul> |

# Situation 1

## Abattage des animaux - suite



| Actions à mener      | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abattage des animaux | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permettrait d'éviter la souffrance des animaux</li> <li>▶ L'enfouissement de cadavres impliquent des problèmes de gestion environnementale et sanitaire (effluents)</li> <li>▶ Une logistique d'abattage importante et coûteuse : réquisition envisageable</li> <li>▶ Suite à l'abattage, la recherche d'animaux sains est réalisable mais dépend du nombre de troupeau : « 30 troupeaux à l'échelle de la France voire d'autres pays est envisageable »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une reprise d'activité saine qui ne sera pas handicapée par des animaux perturbés ou aux capacités altérées. C'est le délai qui sera à considérer pour évaluer le niveau de reprise satisfaisant.</li> <li>▶ La suppression du potentiel de production est « le pire des cas »</li> <li>▶ « 2 000 vaches contaminées à gérer, c'est plus problématique que 2 000 vaches à abattre »</li> <li>▶ La décision d'abattage ne doit pas être prise par les exploitants : décision lourde, et fortement attachée au domaine affectif, manque de recul sur les conséquences</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La perte des jeunes animaux sous-tend la limitation du renouvellement de l'élevage à posteriori.</li> <li>▶ L'euthanasie et l'enfouissement ne semblent pas poser de problèmes majeurs. Les effluents étant retenus dans les litières et lisiers, la question reste posée du traitement de ces déchets</li> <li>▶ Les cadavres peuvent être enlevés 2 jours après voire jusqu'à 7 jours en cas extrême (chaulage nécessaire)</li> <li>▶ 2 personnes minimum : vétérinaire et exploitant</li> </ul> |

# Situation 2

## Détail du scénario

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

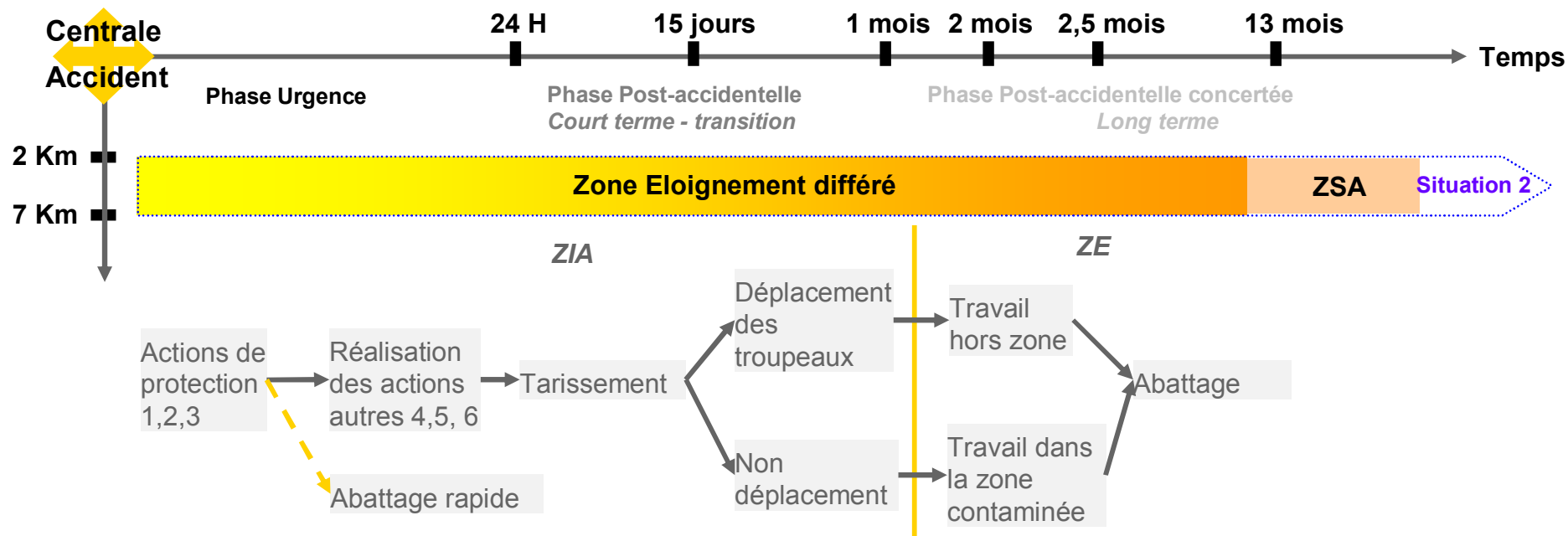
### Urgence :

- ▶ Par différents médias (radio, messages diffusés par les véhicules d'alerte des pompiers,...), les pouvoirs publics vous alerteront de la survenue d'un accident sur la centrale. Compte tenu de l'accident étudié, les rejets de radioactivité dans l'environnement auront déjà débuté au moment de l'alerte. Vous ne serez pas contraints de vous mettre à l'abri car, comme le reste de la population, votre niveau d'exposition à la contamination ne justifie pas d'action de protection des personnes. Il pourra vous être conseillé de rester à l'écoute pour de plus amples informations sur la conduite à tenir. Les autorités vous recommanderont, par un contact ultérieur direct, de mettre en place des actions visant à limiter la contamination de votre exploitation, à savoir :
  - ▶ Rentrer et/ou maintenir les animaux en bâtiment ;
  - ▶ Limiter l'entrée, dans la mesure du possible, de la contamination à l'intérieur des bâtiments et installations de l'exploitation ;

### Post-accident (1er mois) :

- ▶ Dans un délai probablement inférieur à 24h, les pouvoirs publics vous informeront que les rejets sont terminés depuis quelques heures. La contamination de l'environnement de votre exploitation nécessitera que vous soyez éloignés vers des zones se situant à l'extérieur de la Zone d'Éloignement définie par les pouvoirs publics. Cependant, il n'y a pas d'urgence absolue et cet éloignement interviendra sous quelques jours. Des recommandations particulières (non consommation des produits locaux, restriction de circulation,...) vous seront fournies aux centres d'accueil (mairie, préfecture,...) pour limiter les risques d'exposition avant votre éloignement. Vous serez en Zone d'Éloignement différé.
- ▶ Concernant la gestion de votre exploitation, votre troupeau ne pourra plus être valorisé sur votre exploitation et les pouvoirs publics vous en recommanderont, à terme, l'abattage. Cependant vous aurez la possibilité de le déplacer vers des zones moins contaminées avec un environnement moins contraignant pour les intervenants.
- ▶ Sur votre exploitation, différentes étapes, encadrées par les pouvoirs publics, seront envisageables :
  - ▶ **(1) maintenir provisoirement les animaux vivants**, ce qui nécessitera, dans les premiers temps d'intervenir sur place pour les nourrir, et si possible, de tarir les vaches en lactation, sinon de ne plus les traire ou les traire au minimum.
  - ▶ **(2) les faire abattre**. Cette opération pourra être déclinée selon deux alternatives :
    - ▶ Un abattage sur l'exploitation qui impliquerait de gérer les cadavres d'animaux, soit sur place par enfouissement, soit sur un site dédié ;
    - ▶ Un abattage à l'extérieur de l'exploitation, après déplacement des animaux vivants avec une gestion des cadavres d'animaux par le site d'abattage.
  - ▶ Il est à noter que les conditions et les intervenants de l'abattage restent à déterminer à ce jour.

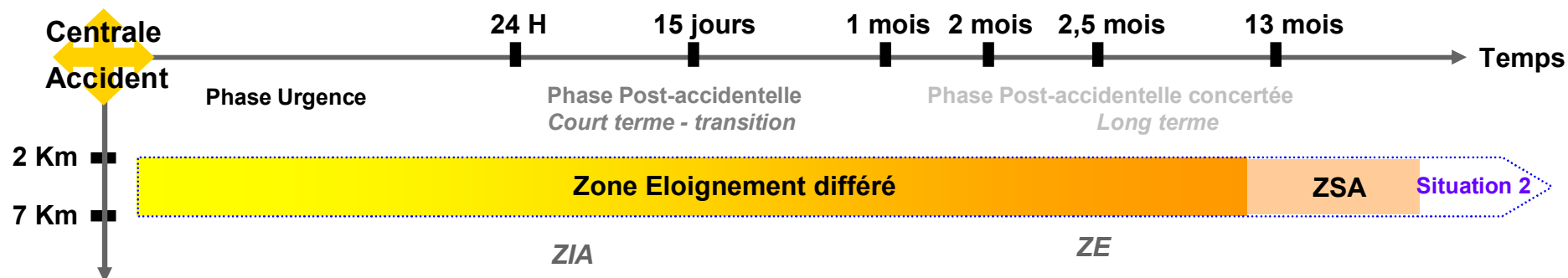
## Situation 2 : L'éloignement différé, difficile à comprendre par les professionnels, sera à bien expliquer



| Actions à mener                | Critique de la situation par les professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Une zone d'éloignement différé | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une situation qui devra faire l'objet d'une explication quant aux raisons qui justifient le fait de n'avoir été éloigné dans les premiers temps</li> <li>► Le délai de temps supplémentaire par rapport à la situation 1 permettra de mieux préparer la vie hors du territoire contaminé. L'éloignement d'une partie ou de la totalité des animaux, le suivi des animaux restant sur l'exploitation ou leur abattage, seront de fait rendus plus aisés à effectuer.</li> </ul> |

# Situation 2

## Actions de protection



| Actions à mener                                    | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisation des actions de protection recommandées | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le temps imparti pour réaliser ce travail conditionne la faisabilité de ces actions à la rapidité de l'alerte et de la transmission des consignes.</li> <li>► La question sera de savoir « si je ne peux tout faire, quelles actions prioritaires, quelles actions plus marginales ? »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Au delà de l'action à réaliser, il sera nécessaire d'explicitier les objectifs de l'action à mettre en œuvre. En effet, l'acceptabilité de mise en œuvre nécessite une certaine « justification » et passe de façon primordiale par l'adaptation à l'exploitation concernée. Il apparaît important que les actions soient adaptées à tous les types d'exploitations, ou bien déclinées par typologies concernées.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► L'information devra parvenir rapidement aux éleveurs pour engager les actions à mener</li> <li>► Des actions dites d'entraînement ou de simulation partielle, sont demandées pour initier les éleveurs proches de la centrale aux différentes actions à mettre en place.</li> <li>► Lors de la communication des actions de protection, des informations sur l'heure de passage du panache devra être communiqué : « est-il déjà passé, en cours, ...? »</li> </ul> |



## Situation 2 – Du point de vue des professionnels, rentrer les animaux peut s'avérer difficile



| Actions à mener                                                                           | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 3 : Rentrer et maintenir les animaux hors risque de consommation contaminée</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aisé en période hivernale : les animaux sont en stabulation</li> <li>▶ Rapide en période de printemps début été : les animaux pâturent en général à proximité de la stabulation. Néanmoins, pour des troupeaux importants, les animaux peuvent être dispersés sur plusieurs parcelles éloignées (5 voire 6)</li> <li>▶ Difficile pour les génisses et les animaux taris sur des parcelles éloignées de la stabulation. Le rapatriement de ces animaux vers la stabulation nécessite une bétailière (10-12 bêtes). Le temps nécessaire est important : 1 à 2 jours. Une contamination des jeunes animaux est donc fortement probable. Le rapatriement de ces animaux n'a de sens que pour un abattage ou un isolement afin de limiter leur contamination alimentaire</li> <li>▶ Les chèvres sont à proximité de la stabulation (aire de détente) où déjà dans le bâtiment</li> <li>▶ Les animaux peuvent développer des pathologies en lien avec leur confinement. Ce risque augmente en fonction des températures et de la densité d'enfermement.</li> <li>▶ La rentrée des animaux n'est envisageable qu'avant la fermeture des bâtiments au risque de refus du troupeau d'entrer dans les bâtiments</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réalisation de cette action est conditionnée à l'explication des objectifs de l'action. En effet, l'éleveur peut ne pas comprendre le paradoxe d'aller à l'extérieur pour rentrer les animaux en zone d'éloignement.</li> <li>▶ Dans les exploitations dotées de plusieurs ateliers, le choix de protection sera déterminé par l'importance des ateliers, la simplicité des actions à réaliser et la rentabilité des différents ateliers.</li> <li>▶ Ex d'ateliers associés : allaitant, volaille, vigne, fruits, légumes, céréales ...</li> </ul> | <p>Temps présumé nécessaire à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 30 minutes à 1 heure pour les vaches laitières</li> <li>▶ 1 à 2 jours pour les génisses</li> <li>▶ 15 minutes pour les chèvres</li> <li>▶ Le déplacement des animaux à éloigner nécessite du matériel. Or le matériel de transport est parfois partagé entre plusieurs éleveurs au sein d'une CUMA. Il y a donc risque de faible disponibilité du matériel dans le temps imparti.</li> <li>▶ L'utilisation du matériel de transport des négociants sera limitée, étant donné que ces structures possèdent en général des troupeaux allaitants.</li> <li>▶ Enfin il pourra être envisagé de mettre à contribution les flottes de camions des sociétés d'achats de bétail sur pieds (négociants) et transporteurs dans la limite de leurs disponibilités.</li> </ul> |



## Situation 2 - La fermeture des installations et des bâtiments semble impossible pour la majorité des cas



| Actions à mener                                             | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 1 :<br/>Fermer les installations et bâtiments</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une action difficile à réaliser en quelques heures pour une grande majorité des exploitations. A elle seule, il semblerait que cette action nécessiterait au moins une demi journée voire une journée</li> <li>► Une tendance actuelle à l'ouverture importante des bâtiments. Une forte majorité des stabulations ont au moins un pan ouvert : faîtières pour la ventilation statique, rideaux brise vent non étanches, des bardages en bois à claire-voie, des points d'accroche des bâches plus ou moins difficiles</li> <li>► Peu ou pas de bâche(s) disponible(s) sur les exploitations, et par ailleurs pas d'équipements sur les bâtiments pour attacher des bâches.</li> <li>► Une action concomitante à l'action de rapatriement des animaux à l'intérieur de la stabulation</li> <li>► Un besoin de main d'œuvre important : au moins deux personnes. Des risques importants en terme de sécurité : tôle, hauteur importante nécessitant des échelles ...</li> <li>► Une étanchéité limitée du dispositif de fermeture des bâtiments : bâches, portes, ...</li> <li>► Une météo défavorable avec un vent important ne permettrait pas d'installer des bâches</li> <li>► La dégradation de l'ambiance de vie d'un espace fermé est rapide : humidité de l'air et ammoniac – Au-delà d'une journée, des bêtes mises à l'abri dans ces conditions développeraient des pathologies pulmonaires et bactériologiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une action qui apparaît déconnectée du contexte de mise en œuvre et des contraintes de temps nécessaires</li> <li>► Cette action sera donc acceptable pour des exploitations présentant des bâtiments à faibles ouvertures ou de petites tailles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une durée nécessaire d'une demi journée à une journée, incompatible avec le temps souhaitable</li> <li>► Pour les bâtiments neufs 1/3 de la surface murale des stabulations est ouverte, avec un pan en rideau brise vent et une partie à claire-voie.</li> <li>► In fine, pour une stabulation moyenne de 50-60 vaches laitières : environ 400 mètres carrés minimum de bâche à fournir</li> <li>► Pour les personnes seules sur l'exploitation, une aide sera nécessaire.</li> <li>► Stocks de bâches adéquates à prévoir</li> <li>► Des stocks de bâches limités au niveaux des fournisseurs à l'exception des périodes d'ensilage.</li> </ul> <p>NB : La question reste posée sur le type de bâches à utiliser, qui permettrait une efficacité adéquate</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Les petites et anciennes installations sont généralement fermées</li> </ul> |

# Situation 2

## Protéger les stocks est possible selon leur nature



| Actions à mener                             |                     | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Acceptabilité                                                                                                                                                                                              | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 2 :<br/>Protection des stocks</b> | Système alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le système d'alimentation des élevages de l'Ain et de l'Isère est un système mixte, majoritairement basé sur l'ensilage de maïs. En effet, la ration des vaches laitières est composée de 45% à 70% d'ensilage maïs complétée de foin ou d'herbage pâturé.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ces actions sont acceptables par les producteurs</li> <li>Cependant, l'éleveur devra prioriser ses actions à mettre en œuvre étant donné le temps limité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions nécessitant deux personnes au minimum afin de protéger correctement les stocks</li> <li>Apport de ressources supplémentaires dans les exploitations ou la main d'oeuvre est réduite</li> <li>Comme précédemment, la question relative à la qualité et au type de bâches requis est posée.</li> <li>Dans le cas où ces bâches seraient nécessairement spécifiques, la question de la prise en charge et de la localisation des stocks est également posée (exploitant ou agro-fournisseurs ?)</li> <li>Une tendance est au stockage à plat des concentrés dans les exploitations de taille significative (livraison de camions entiers)</li> <li>Une production caprine dépendante de la protection des stocks de foin</li> <li>Un questionnement sur les stocks sur pied de la prochaine saison : maïs, herbage, ...</li> </ul> |
|                                             | Ensilage            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les silos d'ensilage sont recouverts d'une bâche ainsi la protection du front d'attaque ne semble pas poser de problème en terme de temps et de moyens (uniquement pour les bovins)</li> </ul>                                                                        |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Stock foin          | <ul style="list-style-type: none"> <li>La protection est problématique car la plupart des hangars sont ouverts au moins sur un pan.</li> </ul>                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Stock paille        | <ul style="list-style-type: none"> <li>La protection est là encore problématique car les stocks sous hangar sont plus ou moins fermés (cf. foin) et parfois sous bâche.</li> </ul>                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Concentrés          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les concentrés sont stockés soit en cellules, silos, distributeur automatique de concentrés ou en vrac. La couverture des stocks en vrac est facile avec une bâche, sous réserve de disponibilité des matériaux adéquats.</li> </ul>                                  |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Matériels           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le matériel de base comme les tracteurs et la décilieuse peuvent être entreposés sous hangar</li> </ul>                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## Situation 2 – Malgré son coût et ses effets, le tarissement est considéré possible par les professionnels



| Actions à mener                         | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 7 :<br/>Tarir les animaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le tarissement est techniquement facile à réaliser. Parmi les solutions, la diminution de la ration et l'utilisation de « bouchons » antibiotiques sont possibles.</li> <li>▶ Plus le tarissement est proche du vêlage, plus l'impact sur la santé de l'animal est important tant en terme de dégradation de potentiel de l'animal, mais aussi sa survie. Il doit être privilégié de tarir les vaches dont le litrage est inférieur à 30 litres ou proches du tarissement annuel et de tarir en douceur les animaux en pleine production</li> <li>▶ Les chèvres sont toutes synchronisées et 1/3 de la production est dessaisonnée (pic en décembre). En période de forte production (mars à mai), le tarissement est difficile : trois semaines sont nécessaires en début de lactation et une semaine en fin de lactation. Des problèmes d'irritation de la mamelle peuvent survenir.</li> <li>▶ Des solutions hormonales existent mais leurs conséquences sont faiblement maîtrisées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'objectif des producteurs est de préserver le potentiel de production et la santé des animaux. De fait cette action est d'une faible acceptabilité en comparaison avec la continuité de traite et le jet du lait.</li> <li>▶ Un impact psychologique sur les exploitants très fort</li> <li>▶ Une problématique d'image : le tarissement est le <b>symbole de l'arrêt de l'activité</b> de production donc de forte contamination</li> <li>▶ Un impact économique non négligeable : délai maximum de reprise d'activité de 11 mois pour la vache et 6 mois pour la chèvre</li> <li>▶ Une politique d'indemnisation claire est requise</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nécessité de mise à disposition de bouchons antibiotiques pour les élevages concernés hors période de tarissement</li> <li>▶ Un soutien moral aux éleveurs et un relais technique devront être organisés</li> <li>▶ L'impact du tarissement est fortement lié à la saisonnalité</li> <li>▶ Suite à une traite naturelle d'animaux en forte production, une forte proportion du cheptel subira le tarissement de façon difficile. Les risques de déclenchements pathologiques sont à prévoir.</li> </ul> |

## Situation 2 – Le Nettoyage des sources secondaires de contamination du lait ne rencontre que peu de contraintes



| Actions à mener                                                            |                                                                 | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Acceptabilité                            | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4 :<br>Nettoyage des sources secondaires de contamination du lait : | ► Matériel de traite et matériel en contact avec l'alimentation | <b>20 min :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le nettoyage du matériel de traite est réalisé quotidiennement et ne pose pas de contrainte en terme de temps et de moyens</li> <li>► Le nettoyage du matériel en contact avec l'alimentation est facile à réaliser</li> </ul>                                                   | ► Acceptable                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Un guide pratique de l'ensemble des actions à réaliser est nécessaire</li> <li>► Notons que les éleveurs possèdent rarement des pompes à eau chaude, recommandées dans le guide</li> <li>► L'information sur la non exposition à la contamination des matériels est impérative</li> </ul>          |
|                                                                            | Nettoyage des animaux                                           | <b>En moyenne 5 heures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le nettoyage des pis est une pratique quotidienne. La gestion de l'eau est plus délicate</li> <li>► Le nettoyage des animaux nécessite du temps (estimé de 5 à 8 minutes par animal). Ce nettoyage n'a pas de répercussion sur la productivité des animaux</li> </ul> | ► Acceptable                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le temps nécessaire au nettoyage de tout un troupeau s'avère très important.</li> <li>► Si cette action était préconisée en priorité, il est fort probable qu'elle serait effectuée à la place d'autres actions.</li> <li>► La notion de priorité des actions se révèle donc importante</li> </ul> |
|                                                                            | Nettoyage des lieux de vie                                      | <b>2 à 3 j à deux maximum</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Faisable rapidement après l'accident mais consommateur de temps et de ressources : 2 jours à 3 jours à 2 personnes</li> <li>► L'éleveur doit disposer d'une litière saine en stock</li> </ul>                                                                      | ► Le coût de l'action peut être un frein | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Fournir des informations quant à la prise en charge des déchets liés aux lavages</li> <li>► Une forte consommation électrique et d'eau</li> <li>► Avant le 15 janvier, les fosses sont pleines</li> </ul>                                                                                          |

## Situation 2 – Le risque de contamination des stocks est perçu. Son évaluation s'avère difficile



| Actions à mener                                                 | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 5 :</b><br><b>Limiter la contamination des stocks</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les actions de précaution de contamination des stocks sont réalisables. Néanmoins, la fermeture des bâtiments créera de nouvelles contraintes pour nourrir les animaux.</li> <li>▶ A la sortie du printemps, avant la sortie des bêtes au pâturage, le stock d'ensilage et de foin peut être réduit. Ainsi, cette période est critique si les animaux doivent rester en stabulation. Cependant, les éleveurs prévoient en général une marge de manœuvre d'au moins quelques semaines</li> <li>▶ La quantité de stock présent à proximité des animaux est variable selon les types d'exploitations et modes d'élevages. Pour le foin la quantité moyenne à proximité est d'environ 8 jours pour le foin. Les exploitations privilégiant l'alimentation en pâturage sont moins flexibles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les actions à mener laissent la place à l'incertitude concernant la qualité radioactive des aliments.</li> <li>▶ Le risque de donner des aliments plus ou moins contaminés est présent.</li> <li>▶ Les éleveurs pourraient avoir besoin d'un approvisionnement externe</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'éleveur estime qu'il sera difficile d'évaluer la contamination des stocks</li> <li>▶ Expliciter ce que les producteurs doivent faire des stocks contaminés,</li> <li>▶ La question posée est aussi celle de la filière de traitement des stocks contaminés</li> <li>▶ Nécessité de mise à disposition de stocks sains, pouvant venir de l'extérieur</li> <li>▶ Le rachat de nouveaux stocks alimentaire est coûteux.</li> </ul> |

## Situation 2 – L'apport extérieur d'aliment devra être organisé de façon globale pour une action efficace



| Actions à mener                                          | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 6 :</b><br><b>Apport extérieur d'aliment :</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► « Un éleveur ne donnera pas d'aliment contaminé à ses animaux ». « Les éleveurs resteront vigilants sur l'alimentation » Le but de l'éleveur est de sauvegarder le potentiel et la santé de ses animaux. Par conséquent, certains privilégieront l'apport d'aliments venant de l'extérieur de la zone, en particulier pour le foin et la paille ainsi que les concentrés si les leurs n'ont pas pu être protégés</li> <li>► L'approvisionnement externe ne pose pas de problème technique pour ce périmètre. Il peut se faire par l'intermédiaire des exploitations de zones non contaminées ou via des négociants dans des régions proches ou lointaines</li> <li>► La saison est à prendre en compte. La demande peut être importante notamment de juin à Octobre, alors qu'en fin d'hiver, il peut y avoir des fins de stocks disponibles. Il existe sur le marché des offres de fournitures en rations complètes qui permettront une compensation aisée.</li> <li>► Le passage d'un animal en alimentation herbagée au fourrage contribue à une baisse du rendement de l'ordre de -20%. Cette situation est d'autant plus importante que le système d'élevage est extensif - Ex : zone Vercors</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► L'indemnisation de cet approvisionnement externe devra être claire. L'apport externe est plus coûteux : l'apport de foin et de luzerne est de 1,5 à 2 fois plus cher qu'une alimentation traditionnelle fourragère. (déclaratif)</li> <li>► Organisation fort probable d'actions solidaires entre éleveurs – Illustration en 2003 lors de la grande sécheresse</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Des moyens logistiques et organisationnels seront nécessaires à la mise en place du stockage, de la distribution, ... de cette source d'approvisionnement.</li> <li>► Mise en place d'une cellule interface entre les demandes et besoins des éleveurs en alimentation et les fournisseurs des régions proches voire étrangères</li> <li>► Les CDA sont en général sollicitées sur ce genre de missions. Elles ont l'habitude de les gérer lors de situations extrêmes de sécheresse ou autres avaries climatiques</li> </ul> |

## Situation 2 – Le déplacement des animaux en éloignement différé doit être réfléchi à priori



| Actions à mener                                                                                                                        | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Mise en place de la zone d'éloignement :</p> <p>Action 8 :</p> <p>Le déplacement des troupeaux : de fortes contraintes en hiver</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► La situation 2 propose un délai d'un mois entre l'accident et la mise en place de la zone d'éloignement. L'organisation et la réalisation du déplacement des animaux est plus aisée que lors de la situation 1.</li> <li>► En hiver, les stabulations sont pleines. Cependant, le déplacement des animaux en zone non contaminée sous un hangar suffit. Cette action nécessiterait de recenser rapidement les bâtiments disponibles.</li> <li>► En été : la mise au champ avec une salle de traite à proximité ou mobile est réalisable. NB : La question de la disponibilité de salles de traite mobiles reste posée</li> <li>► L'éclatement des troupeaux par 3 à 5 animaux dans des fermes hôtes est difficilement réalisable à l'échelle de ce périmètre. La répartition d'un cheptel standard nécessiterait environ 20 producteurs : gestion départemental voire national.</li> <li>► La réquisition de matériel de transport semble possible. La réquisition des salles de traite mobiles semble plus difficile.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Il faut confirmer qu'une salle de traite peut servir à deux traites dont l'une contaminée dans des conditions de nettoyages adéquates. Néanmoins cette solution sera difficilement acceptable si l'information et la formation adaptées ne sont pas envisagées très rapidement</li> <li>► Des mouvements devront être accompagnés d'une explication adaptée et d'une communication claire notamment en matière d'indemnisation</li> <li>► Les mouvements d'animaux pourraient conduire à une stigmatisation de certains éleveurs</li> <li>► Suite au déplacement des animaux, la mobilité de l'éleveur ne semble pas poser un problème.</li> <li>► L'acceptabilité en filières AOC ou en exploitations aux cahiers des charges stricts, sera faible.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le lait produit par un troupeau déplacé est un lait à isoler.</li> <li>► Le déplacement des animaux vers des zones moins contaminées pour maintenir en vie des animaux destinés à posteriori à être abattus, soulève la question d'un abattage immédiat des animaux.</li> <li>► Ceci permettrait de limiter les déplacements inutiles et d'affecter le temps à d'autres actions</li> </ul> |



## Situation 2 : Un déplacement conditionné par les moyens de transport et d'accueil des troupeaux



| Actions à mener                                                                                                                   | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Mise en place de la zone d'éloignement</p> <p>Action 8 :<br/>Le déplacement des troupeaux : de fortes contraintes en hiver</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une forte contrainte sanitaire liée aux mélanges de troupeaux</li> <li>► Une organisation nécessaire pour définir et réquisitionner les lieux d'accueil</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Il faudra expliquer qu'il n'y a pas de transmission de contamination hors ingestion, et qu'il n'y a pas de d'obligations de quarantaine (DSV)</li> <li>► La question relative à l'acceptabilité des chauffeurs à aller charger les troupeaux dans les zones contaminées est posée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Nécessité de gérer la contamination des moyens de transport par les déjections</li> <li>► Dans le même registre, la potentielle contamination des parcelles cibles par les troupeaux est à appréhender</li> </ul> |
| <p>Pas de déplacement du troupeau</p>                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le travail des exploitants dans la zone contaminée pendant une période longue ne semble pas faisable</li> <li>► En termes d'estimations, les professionnels interrogés ont évalué à 3 heures au moins le temps nécessaire pour réaliser un minimum d'actions à rajouter aux quelques 6 heures pour les actions courantes à effectuer sur l'exploitation</li> <li>► En période de vélages, d'inséminations, le temps requis est plus important et augmente l'exposition des opérateurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Les éleveurs ne sont pas prêts à prendre le risque de travailler quotidiennement durant une longue période dans un environnement contaminé.</li> </ul>                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Nécessité d'une explication sur la prise de risques des opérateurs en terme d'exposition dans un environnement contaminé</li> </ul>                                                                               |



## Situation 2 : La gestion des laits contaminés est limitée par les capacités de stockage



| Actions à mener                                                                | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Acceptabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 10 :</b><br><b>Stockage du laits contaminés dans la fosse lisier</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le stockage de lait dans la fosse à lisier est réalisable. Cependant, les tailles des fosses à lisier sont limitées à <b>4 mois de stockage</b>. La sortie de l'hiver est une période sensible car les fosses sont pleines. A mi-mars, les fosses sont en général vides.</li> <li>▶ L'éleveur dispose d'un seul tank à lait d'une capacité maximale de 3 jours de production</li> <li>▶ Il peut être envisagé de réaliser une collecte dédiée dont le matériel serait réquisitionné afin de stocker le lait des zones contaminées dans des cuves elles aussi réquisitionnées.</li> <li>▶ Pour la production caprine, le stockage du lait contaminé pourrait se faire sous forme de caillé congelé. Néanmoins, l'outil dédié à ce process serait à gérer à part.</li> <li>▶ Épandage sur les terres possible, hors conditions climatiques défavorables : terre humide. Les autorisations d'épandages seraient à adapter notamment en terme de périodes. En effet de façon générale et réglementaire, il est interdit d'épandre du lisier entre le 15 novembre et le 15 janvier.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les éleveurs expriment être favorables à une collecte dédiée du lait contaminé. Cependant, il semble que la solution la plus simple soit le stockage puis l'épandage.</li> <li>▶ Pour autant, les épandages sur terrains « propres » ne <b>seraient compris</b>. L'acceptabilité de l'épandage s'avère donc limitée sauf à « réserver » des zones exclusivement à cela (exemples des boues d'épuration)</li> <li>▶ Les systèmes de traitement des effluents peu chargés (lagunage naturel, filtre à paille) ne peuvent pas traiter les volumes de lait envisagés</li> <li>▶ Une acceptabilité de l'épandage conditionnée à une communication explicative</li> <li>▶ Le mélange de lait dans les fosses sous caillebotis est interdit. Une exception serait à envisager au plan réglementaire.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une concertation et une information nécessaires sur le choix de la stratégie de stockage du lait sur l'exploitation ou de collecte dédiée</li> <li>▶ Informer et conseiller les éleveurs en matière d'épandage sur les pâturages (dilution et fréquences...)</li> <li>▶ Pour les éleveurs qui ne sont pas équipés de fosse à lisier (cas extrême), nécessité de mise en place d'une collecte dédiée ou prise en charge des volumes dans la fosse d'un éleveur proche</li> <li>▶ La levée réglementaire adéquate sera nécessaire en matière d'émanation de gaz (fermentation)</li> </ul> |

# Situation 3

## Détail du scénario

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

### Urgence :

- ▶ Par différents médias (radio, messages diffusés par les véhicules d'alerte des pompiers,...), les pouvoirs publics vous alerteront de la survenue d'un accident sur la centrale. Compte tenu de l'accident étudié, les rejets de radioactivité dans l'environnement auront déjà débuté au moment de l'alerte. Vous ne serez pas contraints de vous mettre à l'abri car, comme le reste de la population, votre niveau d'exposition à la contamination ne justifie pas d'action de protection des personnes. Il pourra vous être conseillé de rester à l'écoute pour de plus amples informations sur la conduite à tenir. Les autorités vous recommanderont, par un contact ultérieur direct, de mettre en place des actions visant à limiter la contamination de votre exploitation, à savoir :
  - ▶ Rentrer et/ou maintenir les animaux en bâtiment ;
  - ▶ Limiter l'entrée, dans la mesure du possible, de la contamination à l'intérieur des bâtiments et installations de l'exploitation ;

### Post-accident (1er mois) :

- ▶ Dans un délai probablement inférieur à 24h, les pouvoirs publics vous informeront que les rejets sont terminés depuis quelques heures. La contamination de l'environnement de votre exploitation ne nécessitera pas de vous éloigner.
- ▶ Même s'il vous est possible de rester sur place, certaines recommandations formulées par les autorités sanitaires seront à suivre impérativement. Vous serez en Zone d'Interdiction Alimentaire (ZIA).
- ▶ Les niveaux de radioactivité de l'environnement rendent impropres à la consommation toutes denrées alimentaires produites dans la zone concernée dont les délimitations sont communiquées par les pouvoirs publics.
- ▶ Toutes denrées produites sur votre exploitation pendant ce premier mois seront interdites à la consommation et à la commercialisation pour une durée minimale d'un mois.
- ▶ Toutes les hypothèses relatives à la traite et la collecte doivent être envisagées, dans une optique de gestion des laits et produits transformés contaminés.
- ▶ Ce zonage sera réévalué au cours du temps, en fonction de l'amélioration des connaissances de l'accident.

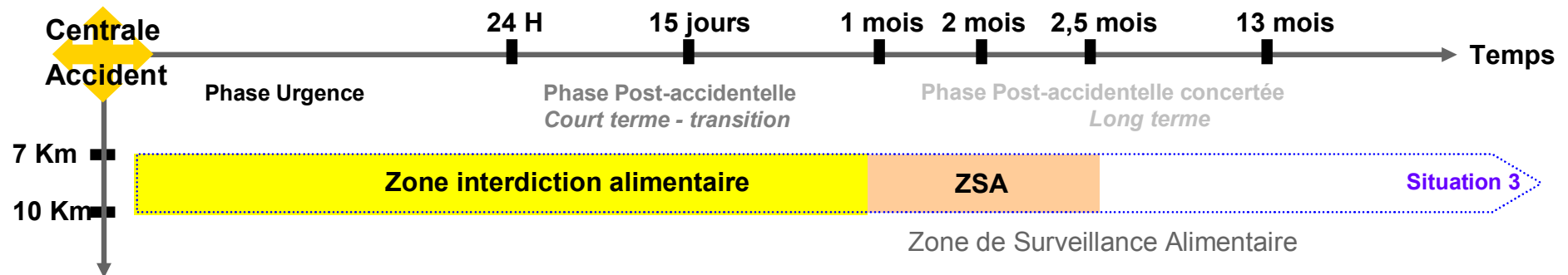
# Situation 3

## Détail du scénario - suite

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

- ▶ Au-delà du 1er mois, compte tenu des premières estimations, il est possible que la commercialisation de vos produits ne soit toujours pas possible pendant encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Vous serez alors en Zone de Surveillance Alimentaire (ZSA) et vos produits seront soumis à des contrôles libératoires avant commercialisation. Des campagnes de mesures de la contamination du lait viendront étayer ces estimations. La durée d'interdiction de commercialisation supplémentaire dépendra des niveaux fixés par la réglementation et de la stratégie établie par votre filière.
- ▶ En fonction de la connaissance de l'accident, deux stratégies possibles seront envisageables :
  - (1) **Si vous souhaitez maintenir la possibilité de valoriser, à moyen terme, votre troupeau** au-delà de cette longue période d'interdiction de commercialisation, différentes actions sont envisageables :
    - ▶ réduire puis arrêter la traite ;
    - ▶ limiter la contamination de la ration alimentaire des animaux ;
    - ▶ réduire la contamination des installations ;
  - (2) **Si vous ou la filière jugez que votre troupeau ne pourra être valorisé ultérieurement**, il faudra **maintenir les animaux vivants**, en attendant qu'une filière soit mise en place pour les faire abattre dans des conditions satisfaisantes et gérer les cadavres. Cette stratégie nécessitera, dans les premiers temps la mise en place de plusieurs options envisageables :
    - ▶ Si possible, de tarir les animaux en lactation, sinon de ne plus les traire ou de les traire au minimum avec gestion spécifique des laits produits (fosse à lisier ou autre moyen d'isolement) ;
    - ▶ De les nourrir et de les maintenir en vie ;
    - ▶ De les faire abattre une fois la filière adaptée mise en place par les autorités compétentes.
- ▶ Cette stratégie pourra être déclinée selon deux alternatives :
  - ▶ Un abattage sur l'exploitation qui impliquerait de gérer les cadavres d'animaux soit sur place (enfouissement), soit sur un site dédié ;
  - ▶ Un abattage à l'extérieur de l'exploitation, après déplacement des animaux vivants avec une gestion des cadavres d'animaux par le site d'abattage.
  - ▶ Il est à noter que les conditions et les intervenants de l'abattage restent à déterminer à ce jour.

## Situation 3 : Des actions appréhendées de façon similaire à la situation 2



| Actions à mener                                                       | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Acceptabilité | Commentaires |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Action 3 : Rentrer et maintenir les animaux                           | <p>► Les échanges avec les professionnels et analyses révèlent que la situation 3 ne change pas les perceptions et les positions relevées en situation 2.</p> <p>► Pour ces actions précises, la faisabilité et l'acceptabilité des actions sont donc à considérer de mêmes types que celles exprimées dans les pages précédentes relatives à la situation 2</p> |               |              |
| Action 1 : Fermer les installations et bâtiments                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |              |
| Action 2 : protéger les stocks                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |              |
| Action 4 : Nettoyage des sources secondaires de contamination du lait |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |              |
| Action 5 : Limiter la contamination des stocks                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |              |
| Action 6 : Apport extérieur d'aliment :                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |              |

# Situation 3 : Le temps est apprécié bien différemment selon le métier du professionnel interrogé



| Zonage       | Remarques des professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ZIA puis ZSA | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le fonctionnement de l'exploitation n'est pas énormément perturbé par les actions mises en place. Seule la livraison des laits à la structure de transformation n'est pas réalisée, sauf si la collecte dédiée est assurée par le collecteur habituel.</li> <li>► La ZIA ou Zone d'Interdiction Alimentaire est considérée par les éleveurs de courte durée lorsqu'elle est inférieure à 1 mois. Cette perception du temps n'est pas du tout identique au niveau des transformateurs</li> <li>► Les éleveurs sont encouragés à valoriser à terme le lait qui sera produit en ZSA.</li> <li>► En ZIA, les produits de l'exploitation peuvent être consommés mais n'ont pas l'autorisation de commercialisation. Cette mesure n'est pas comprises par les exploitants. « On n'est pas des cobayes » ont dit certains.</li> <li>► D'autre part, la consommation de produits de l'exploitation ou du jardin concerne en général les familles d'exploitants dont la tranche d'âge est plutôt supérieure à 55 ans. Néanmoins ces derniers expriment pouvoir s'adapter à une restriction voire une interdiction de consommation des produits de l'exploitation ou du jardin. Les populations de professionnels plus jeunes expriment moins consommer les produits de l'exploitation.</li> <li>► La vente de produits en ZSA est conditionnée au respect de la limite maximum de radioéléments.</li> </ul> |

# Situation 4

## Détail du scénario

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

### Urgence :

- ▶ Par différents médias (radio, messages diffusés par les véhicules d'alerte des pompiers,...), les pouvoirs publics vous alerteront de la survenue d'un accident sur la centrale. Compte tenu de l'accident étudié, les rejets de radioactivité dans l'environnement auront déjà débuté au moment de l'alerte. Vous ne serez pas contraints de vous mettre à l'abri car, comme le reste de la population, votre niveau d'exposition à la contamination ne justifie pas d'action de protection des personnes. Il pourra vous être conseillé de rester à l'écoute pour de plus amples informations sur la conduite à tenir. Les autorités vous recommanderont, par un contact ultérieur direct, de mettre en place des actions visant à limiter la contamination de votre exploitation :
  - ▶ Rentrer et/ou maintenir les animaux en bâtiment ;
  - ▶ Limiter l'entrée, dans la mesure du possible, de la contamination à l'intérieur des bâtiments et installations de l'exploitation ;

### Post-accident (1er mois) :

- ▶ Dans un délai probablement inférieur à 24h, les pouvoirs publics vous informeront que les rejets sont terminés depuis quelques heures. La contamination de l'environnement de votre exploitation ne nécessitera pas de vous éloigner.
- ▶ Concernant votre propre alimentation, les autorités sanitaires pourront estimer que la consommation de vos productions est possible mais recommanderont cependant de limiter les quantités consommées du fait de la persistance d'une contamination. Ces recommandations concerneront spécifiquement les produits de votre élevage ou de votre jardin potager.

# Situation 4

## Détail du scénario - suite

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

- ▶ Durant les deux premiers mois, en fonction de l'amélioration des connaissances de l'accident, il est possible que la commercialisation de vos produits ne soit toujours pas possible pendant encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Vous serez alors en Zone de Surveillance Alimentaire (ZSA) et vos produits seront soumis pendant deux mois à des contrôles libératoires avant commercialisation. Des campagnes de mesures de la contamination du lait, viendront étayer ces estimations. La durée d'interdiction de commercialisation supplémentaire dépendra des niveaux fixés par la réglementation et de la stratégie établie par votre filière.
- ▶ Suite à une meilleure connaissance de l'accident, deux stratégies possibles seront envisageables :
  - (1) **Si vous souhaitez maintenir la possibilité de valoriser, à moyen terme, votre troupeau** au-delà de cette période d'interdiction de commercialisation, différentes actions sont envisageables :
    - ▶ réduire puis arrêter la traite ;
    - ▶ limiter la contamination de la ration alimentaire des animaux ;
    - ▶ réduire la contamination des installations ;
  - (2) **Si vous ou la filière jugez que votre troupeau ne pourra être valorisé ultérieurement**, il faudra maintenir les animaux vivants, en attendant qu'une filière soit mise en place pour les faire abattre dans des conditions satisfaisantes et gérer les cadavres. Cette stratégie nécessitera, dans les premiers temps la mise en place de plusieurs options envisageables :
    - ▶ Si possible, de tarir les animaux en lactation, sinon de ne plus les traire ou de les traire au minimum avec une gestion spécifique des laits produits (fosse à lisier ou autre moyen d'isolement) ;
    - ▶ De les nourrir et de les maintenir en vie ;
    - ▶ De les faire abattre une fois la filière adaptée mise en place par les autorités compétentes.
      - ▶ Cette stratégie pourra être déclinée selon deux alternatives :
        - ▶ Un abattage sur l'exploitation qui impliquerait de gérer les cadavres d'animaux soit sur place (enfouissement) ; soit sur un site dédié ;
        - ▶ Un abattage à l'extérieur de l'exploitation, après déplacement des animaux vivants avec une gestion des cadavres d'animaux par le site d'abattage.
      - ▶ Il est à noter que les conditions et les intervenants de l'abattage restent à déterminer à ce jour.

# Situation 5

## Détail du scénario

Formulation construite et  
validée en Comité  
Technique

### Urgence :

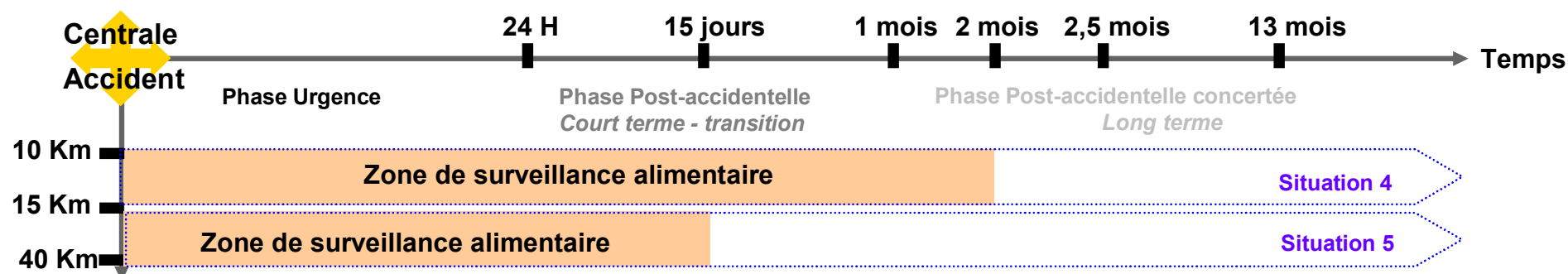
- ▶ Par différents médias (radio, messages diffusés par les véhicules d'alerte des pompiers,...), les pouvoirs publics vous alerteront de la survenue d'un accident sur la centrale. Compte tenu de l'accident étudié, les rejets de radioactivité dans l'environnement auront déjà débuté au moment de l'alerte. Vous ne serez pas contraints de vous mettre à l'abri car, comme le reste la population, votre niveau d'exposition à la contamination ne justifie pas d'action de protection des personnes. Il pourra vous être conseillé de rester à l'écoute pour de plus amples informations sur la conduite à tenir. Les autorités vous recommanderont, par un contact ultérieur direct, de mettre en place des actions visant à limiter la contamination de votre exploitation : Rentrer et/ou maintenir les animaux en bâtiment ; Limiter l'entrée, dans la mesure du possible, de la contamination à l'intérieur des bâtiments et installations de l'exploitation ;

### Post-accident (1er mois) :

- ▶ Dans un délai probablement inférieur à 24h, les pouvoirs publics vous informeront que les rejets sont terminés depuis quelques heures. La contamination de l'environnement de votre exploitation ne nécessitera pas de vous éloigner.
- ▶ Concernant votre propre alimentation, les autorités sanitaires pourront estimer que la consommation de vos productions est possible mais recommanderont cependant de limiter les quantités consommées du fait de la persistance d'une contamination. Ces recommandations concerneront spécifiquement les produits de votre élevage ou de votre jardin potager.
- ▶ Concernant la gestion de votre exploitation, les premières évaluations permettront de définir une Zone de Surveillance Alimentaire dans laquelle vous vous situez. Ce zonage sera réévalué au cours du temps, en fonction de l'amélioration des connaissances de l'accident. Cette Zone de Surveillance Alimentaire prévoit :
  - ▶ Dans un premier temps, l'interdiction de commercialiser les produits issus de votre exploitation jusqu'à ce que les mesures permettent de lever ces interdictions au regard des critères réglementaires et des critères définis par votre filière ;
  - ▶ dans un deuxième temps, compte tenu des premières estimations, il y aura probablement une interdiction de commercialiser vos produits pendant deux semaines. En parallèle, vos produits seront soumis à des contrôles libératoires sur une période déterminée en fonction de la stratégie établie par votre filière.
- ▶ La stratégie proposée pour votre exploitation est la stratégie visant à valoriser vos troupeaux. Deux alternatives seront envisageables :
  - (1) **Si vous ou la filière jugez qu'il sera possible de valoriser votre production à court terme** : poursuivre la traite mais stocker, dans la mesure du possible, le lait produit dans la fosse à lisier – ou par d'autres moyens si cela n'est pas possible
  - (2) **Si votre production ne peut- être valorisée à court terme**, différentes actions sont envisageables : arrêter la traite par un tarissement « doux » des animaux en lactation. Le lait non valorisé pourrait être déversé dans la fosse à lisier – ou isolé par d'autres moyens à déterminer si cela n'est pas possibleDans les deux cas il vous faudra aussi limiter la contamination de l'alimentation de votre troupeau ainsi que celle de votre système de production.



# Situation 4 et 5 : Des actions identiques à mettre en place, une commercialisation plus rapide pour S5



| Actions à mener                                                       | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Acceptabilité | Commentaires                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3 : Rentrer et maintenir les animaux                           | <p>► De même que pour la situation 3 Les échanges avec les professionnels et analyses révèlent que les situations 4 et 5 ne changent pas les perceptions et les positions relevées en situation 2.</p> <p>► Comme précédemment, pour ces actions précises, la faisabilité et l'acceptabilité des actions sont donc à considérer de mêmes types que celles exprimées dans les pages précédentes relatives à la situation 2</p> |               | <p>► Si une indemnisation est réalisée et le débouché des déchets effectivement opérationnel, les éleveurs sont prêts à traire du lait contaminé pendant plusieurs mois si nécessaire.</p> |
| Action 1 : Fermer les installations et bâtiments                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |                                                                                                                                                                                            |
| Action 2 : protéger les stocks                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |                                                                                                                                                                                            |
| Action 4 : Nettoyage des sources secondaires de contamination du lait |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |                                                                                                                                                                                            |
| Action 5 : Limiter la contamination des stocks                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |                                                                                                                                                                                            |
| Action 6 : Apport extérieur d'aliment :                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |                                                                                                                                                                                            |

| Zonage | Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ZSA    | <p>► La vente des produits de l'exploitation sera conditionnée à l'analyse de la radioactivité des produits. La capacité d'analyse des produits par des laboratoires indépendants est requise par les professionnels</p> <p>► En situation 5, la ZSA de courte durée ne devrait pas perturber fortement la commercialisation des produits</p> |

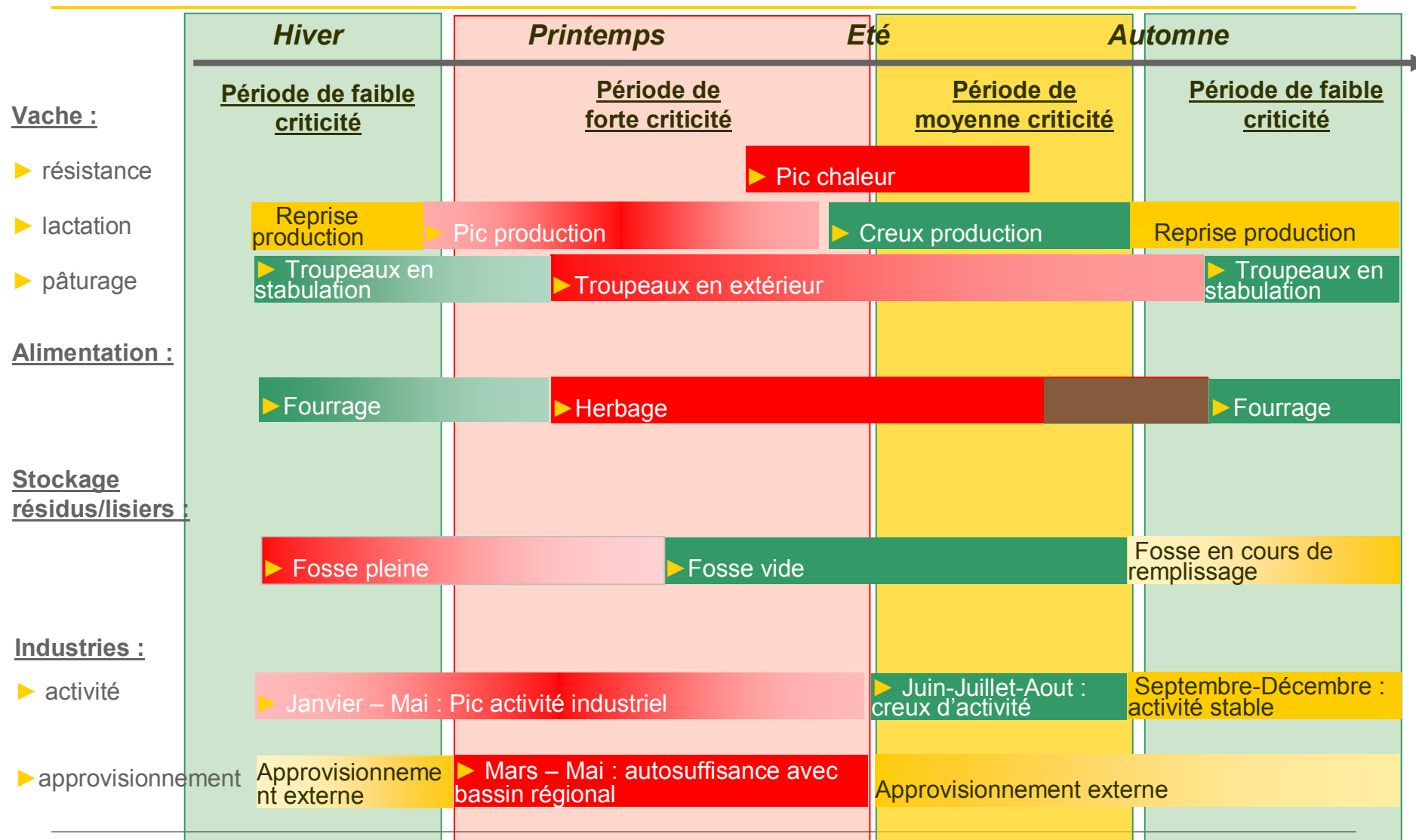


## **Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées**

### **Synthèse de la faisabilité et de l'acceptabilité des actions recommandées**

# Une faisabilité variable selon les saisons

■ période de forte criticité  
 ■ Période de criticité moyenne  
 ■ Période de faible criticité



# Synthèse des points évoqués en groupes de travail d'approfondissements réalisés dans l'Ain et en Isère - 1/5

---

Quelques caractéristiques propres aux exploitants ont une incidence sur la mise en œuvre d'actions post-accidentelles dont notamment :

- ▶ Un **effet générationnel**, non négligeable, quant à l'appréhension des conséquences de l'accident nucléaire sur leurs activités et l'acceptation des actions recommandées. Cet effet s'est ressenti au niveau :
  - ▶ des **références historiques** ; les producteurs de plus de 50 ans ont vécu professionnellement les conséquences de l'accident de Tchernobyl et remettent plus facilement en cause les avis et recommandations issus des autorités : « Lors des événements de Tchernobyl, ce sont bien les autorités qui disaient que le nuage ne passait pas sur la France ! »,
  - ▶ de la **capacité à « remettre à niveau » une exploitation** ayant été sensiblement impactée par l'accident. Les jeunes générations (30-45 ans) n'envisagent pas arrêter leurs activités et dans le pire des cas envisagent même de « repartir à zéro » sur une autre exploitation pour ne pas faire face pendant plusieurs années aux conséquences de l'accident,
  - ▶ de la **demande et maîtrise des informations techniques** sur la radioactivité et ses impacts. Les jeunes générations, sont très demandeuses d'informations techniques en matière de prévention et lors de l'application des actions post-accidentelles ; seuils par produits, cinétique de contamination, types d'analyses pour les contrôles libératoires ...

---

# Synthèse des points évoqués en groupes de travail d'approfondissements réalisés dans l'Ain et en Isère - 2/5

---

**Autres caractéristiques propres aux exploitations ayant une incidence sur la mise en œuvre d'actions post-accidentelles :**

**Deux principaux modes de conduite des troupeaux**, présents sur les territoires concernés (présents à 50/50) équipés de stabulations semi-ouvertes hautes :

- ▶ pour troupeaux sédentaires toute l'année, avec une alimentation issue essentiellement de l'exploitation, plus ou moins complétée d'aliments extérieurs,
- ▶ pour troupeaux allant en pâture selon saison, avec une alimentation issue des fourrages de la ferme, plus ou moins complétés d'aliments extérieurs,

... qui conditionnent la faisabilité d'une partie des actions recommandées par le guide d'aide à la décision du CODIRPA ; « rentrer les animaux », « protéger la ration alimentaire », « calfeutrer-protéger les lieux de vie des animaux ».

▶ De **faibles différences** quant à l'impact d'un accident nucléaire sur **les élevages bovins et caprins** :

- ▶ des élevages caprins plus sédentaires et habitués à des apports alimentaires externes,
- ▶ des élevages caprins qui sont pour la plupart dans des stabulations fermées.

# Synthèse des points évoqués en groupes de travail d'approfondissements réalisés dans l'Ain et en Isère - 3/5

---

## Une vision convergente des conditions de reprise de l'activité de production :

► Spontanément, suite à un accident nucléaire de moyenne ampleur, les éleveurs laitiers bovins et caprins mettent en avant les conditions suivantes de relance de l'activité de la production, dans l'ordre des priorités suivant :

- une **indemnisation adaptée**, comprenant les coûts directs et indirects, notamment le potentiel génétique du troupeau, avec un plan opérationnel et une communication claire de celui-ci,

*NB : Dans le domaine de l'indemnisation, il s'agira de bien distinguer dans la communication les critères d'indemnisation, la nature de l'indemnisation et bien évidemment le niveau de l'indemnisation.*

- une **information opérationnelle et fréquente** en prévention et en temps de crise, à des niveaux technique, juridique, marché,...
- une **limitation de la modification du potentiel et mode de conduite des troupeaux**, dans une perspective de valorisation à terme des produits,
- une **gestion efficace de l'ensemble des déchets** (lait, cadavres, lisiers, nourriture contaminée) par la mise en place de filières dédiées de collecte et de traitement,
- des **actions post-accidentelles imposées**, sans alternative entre les exploitants, afin de limiter leur prise de risque et d'assurer un traitement homogène entre eux (notamment au niveau des indemnisations),
- une **action d'abattage** qui doit leur être présentée comme une **finalité d'une situation** et non une alternative finale, afin de ne pas engager d'actions intermédiaires inutiles,
- des **interdictions de consommation** identiques aux **interdictions de commercialisation**,

# Synthèse des points évoqués en groupes de travail d'approfondissements réalisés dans l'Ain et en Isère - 4/5

---

Au niveau des principes généraux du plan d'actions :

- ▶ La consigne d'éloignement **est comprise tant dans son principe que dans son intérêt** de façon urgente et/ou différée.
- ▶ Par contre, il apparaît que le déplacement du troupeau est :
  - ▶ envisageable si le troupeau est valorisé au final, sinon l'abattage immédiat sur place apparaît plus approprié que le déplacement du troupeau sans valorisation à posteriori
  - ▶ envisageable sur des exploitations de grandes tailles permettant d'accueillir un troupeau complet avec une possibilité de traite indépendante et un suivi par le producteur propriétaire lui-même,
  - ▶ difficilement envisageable sur des exploitations ne pouvant accueillir que 4 à 5 bêtes maximum, car cela imposerait une traite distincte, avec isolement des laits,
  - ▶ non envisageable par les plus jeunes exploitants (< 45 ans) qui considèrent qu'il vaut mieux reconstituer ailleurs un nouveau troupeau. Ces professionnels estiment que cela serait « techniquement réalisable » dans un laps de temps de moins de 4 mois de reconstituer un troupeau complet
- ▶

---

# Synthèse des points évoqués en groupes de travail d'approfondissements réalisés dans l'Ain et en Isère - 5/5

---

## Suite des principes généraux du plan d'actions :

- ▶ Une bonne **compréhension** par les professionnels **du principe de zonage** et de ses différentes zones (Urgence, Éloignement, ZIA, ZSA), ainsi que des actions recommandées par zone dans un plan d'actions de reprise d'activité, liée à une habitude de pratique de plans d'actions similaires (cf. grippe aviaire, ESB, langue bleue, ...)
- ▶ La **communication de prévention** apparaît comme le gage de réussite de la mise en œuvre du plan d'actions du point de vue des professionnels, :
  - ▶ si elle est réalisée une fois tous les deux ans lors d'une AG d'organisation professionnelle, organisation économique ou chambre consulaire. Une mise à disposition d'affiches, reprenant de façon synthétique les actions clés pourrait être proposée aux producteurs les plus proches de la centrale.
- ▶ Cette communication est attendue pour expliquer les éléments de base à comprendre en matière radioactivité, de doses seuils, niveau d'accident et des principes de précaution à prendre.
- ▶ En outre, les incertitudes liées à la disponibilité des résultats d'analyse au fur et à mesure du temps, doivent être également expliquées aux professionnels afin qu'ils appréhendent mieux le plan d'action et les principes de détermination du zonage. Les informations sur la contamination doivent couvrir l'ensemble des expositions : eau, aliment, lait, cheptel producteur, cheptel reproducteur, jeunes animaux, animaux en gestation et tous autres produits considérés comme déchets du fait de leur contamination : litières, lisiers...





## **Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées**

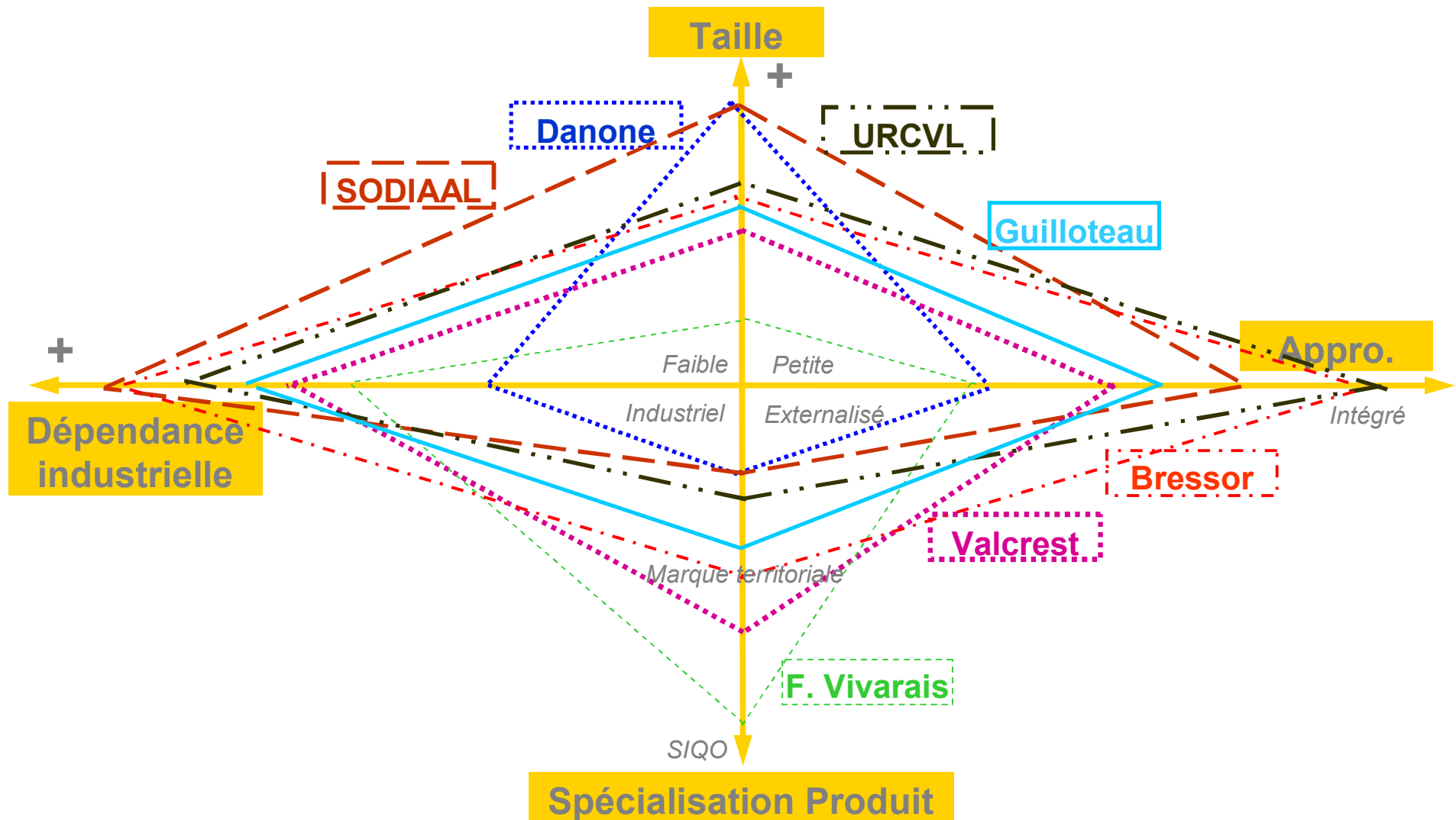
### **Avis des industriels sur les impacts des actions proposées**

# Typologies des industriels interviewés et plus particulièrement de leurs sites

- ▶ Des industriels qui appréhendent le sujet différemment selon leur typologie.
- ▶ Les quatre domaines suivants permettent de les distinguer et de mieux comprendre leurs perceptions de la situation simulée

| Taille                                                                                                                                                                                                                                             | Dépendance Industrielle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Approvisionnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Spécialisation produit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dimension</b> de l'entreprise/groupe : nombre de site, largeur de gamme</li> <li>▶ <b>Marchés</b> : régionaux, nationaux, internationaux</li> <li>▶ <b>Taille</b> et marchés du <b>site</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Spécialisation de l'outil</b> au sein du groupe s'il y a lieu</li> <li>▶ <b>Spécialisation de l'usine</b> au sein de la filière régionale : <b>niveau de dépendance</b> des autres acteurs à l'égard de l'outil</li> <li>▶ Exclusivité de transformation sur site unique ou possibilité de transferts vers d'autres usines</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Implication</b> stratégique de l'industriel en matière d'approvisionnement (cas coopératifs)</li> <li>▶ L'approvisionnement intégré <b>engage fortement l'industriel auprès de son amont.</b></li> <li>▶ Un <b>industriel faiblement intégré</b> peut faire appel à des approvisionnements de <b>substitution</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Identité et origine</b> de la production de laits territorialisés mais non traduits dans les produits finis</li> <li>▶ Inscription dans le <b>territoire des produits finis</b></li> <li>▶ Rattachement à un <b>SIQO</b> (signe d'identification de la qualité et de l'origine)</li> <li>▶ Marque à dénomination territoriale (ex : Bressor et son bleu de Bresse)</li> </ul> |

# Typologie des industriels : Critères permettant d'analyser l'impact de l'événement selon le positionnement du transformateur



# Capacité des industriels à accompagner la production en cas d'accident

---

- ▶ **Le niveau d'engagement des industriels** avec leur « amont » conditionne leurs missions et les moyens qu'ils déploient pour accompagner la production selon système coopératif ou à capitaux externes
- ▶ Cas du système coopératif :
  - ▶ Un accompagnement régulier du producteur en matière d'appui technique à la production, de suivi qualité, de services, ...
  - ▶ Le collectif peut « prendre en charge » l'accident personnel, selon l'importance du périmètre touché et selon la taille du périmètre de collecte concerné par la contamination
  - ▶ Une habitude de mobiliser sur une période brève des moyens collectifs au service de quelques producteurs : conseil technique, prêt de matériel, remise en production, reconstruction cheptel
  - ▶ Possibilité d'être le coordinateur général des moyens et de proposer une aide psychologique
- ▶ Cas du système à capitaux externes non agricoles :
  - ▶ Si l'entreprise est fortement attachée à l'origine de la production au regard de la typicité des produits (ex : AOC, IGP, marques territoriales), l'aide auprès des producteurs est souvent induite
  - ▶ Si par contre l'entreprise est moins dépendante de l'origine de la production, elle s'en tient en général au contrat d'approvisionnement qui ne couvre que très rarement des engagements réciproques face à une crise de ce type
- ▶ Une possibilité exprimée de fédérer des actions conjointes ou en partenariat entre les différents services techniques de référence. Parmi eux on peut citer ceux du BTPL, contrôle laitier, des chambres d'Agriculture, des fédérations professionnelles et toutes OPA susceptible d'appui du fait de son expertise.
- ▶ Les objectifs de toutes les structures s'étant exprimées sont en premiers lieux :
  - ▶ La satisfaction de la clientèle par la qualité des laits fournis ou issus des produits finis
  - ▶ La compétitivité de l'outil de transformation et donc l'exigence d'un approvisionnement de substitution si cela est possible
  - ▶ La valorisation des marques et la préservation de leur exposition
  - ▶ L'optimisation de la collecte et l'économie logistique qui y est associée

# Perception des effets de la situation par les transformateurs au regard de leurs processus de collecte

| Actions                                                                                                                        | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Points critiques & Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrêt des collectes sur la zone contaminée                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collecte spécifique par qualité de lait : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ lait conventionnel collecté toutes les 48h ou 72h</li> <li>▶ lait pour transformation fromagère collecté toutes les 48h</li> </ul> </li> <li>▶ Tournées de ramassages : durée de 5h environ dont 3 à 4 h en exploitations</li> </ul>                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nécessité d'une information immédiate de l'usine pour isoler les zones de collectes contaminées, sachant qu'il faut isoler les flux à leur arrivée (processus dit de dépotage) sur le site industriel, en fonction de leur localisation au moment de l'accident.</li> <li>▶ Mettre en place une collecte exceptionnelle dédiée sur la zone dans les jours qui suivent</li> <li>▶ Nécessité de prendre en compte les sous-traitants en charge de la collecte y compris pour le compte d'autrui (échanges de collecte)</li> </ul>                                                                                                                                    |
| Collecte exceptionnelle et dédiée à la zone contaminée pour isolement des laits et limitation de propagation par les matériels | <p>Il faut savoir qu'en période de « pic de production », <b>un mois</b> peut concerner 9,3% de la production annuelle de la zone, en période de moindre activité, ce niveau descend à un peu plus de 7% (moyenne arithmétique de <math>1/12^{\circ} = 8,33\%</math>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ « Sacrifier » une citerne (20 000 L) correspond en moyenne à la capacité de ramasse de dix producteurs environ</li> <li>▶ Pour information ,le mercredi est un jour plus creux d'activité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un impact différent selon la zone (angle 90°) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ZIA de 10 km : 115 000 L /mois concernés (1,4 millions L annuels)</li> <li>▶ ZIA de 20 km : 580 000 L/mois concernés (7 millions L annuels)</li> <li>▶ ZIA de 40 km : 3,7 millions L/mois concernés (44 millions L annuels)</li> </ul> </li> <li>▶ En 24h la capacité d'isoler six tournées par camion correspond environ à 60 000 Litres pour environ quarante producteurs</li> <li>▶ Risque social : le personnel et plus spécialement les chauffeurs peuvent ne pas accepter de se rendre sur la zone contaminée : nécessité de détenir un matériel adéquat</li> </ul> |

# Perception des transformateurs au regard de la gestion des laits contaminés et des processus de dépotage

| Actions                                            | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Points critiques & Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stockage exceptionnel de transition de laits sains | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les stockages sont nécessaires lorsque les changements de rythmes de collecte provoquent des décalages de ramasses</li> <li>▶ Les stockages de ces produits sont possibles car compatibles avec les flux industriels</li> <li>▶ habituels Capacité de stockage exceptionnel, en moyenne : 1,5 fois la capacité normale – stock tampon de 24 h d'avance pour production</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utilisation maximale des cuves usuelles</li> <li>▶ Réquisition des tanks à sérum envisageable</li> </ul>                                                                                                                                                                                   |
| Isolement du lait contaminé et stockage            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockage de produits non compatibles avec les processus et flux habituels</li> <li>▶ Capacité de stockage exceptionnel de produits contaminés, en moyenne : 10% de la capacité normale</li> </ul>                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nécessité de réquisition des tanks à sérum et citernes isolées</li> <li>▶ Probable besoin également de la réquisition d'un site industriel. La limite sera à le choisir au regard de sa proximité et de son indépendance au regard des marques</li> </ul>                                  |
| Arrêt du dépotage (transfert camion-usine)         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La dépotage nécessite entre 30 minutes et 3 heures selon l'encombrement des quais</li> <li>▶ Un dépotage peut se retrouver dans 1 à 3 cellules de réception</li> </ul>                                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lors du dépotage, des flux de laits contaminés peuvent se diffuser sur 30 à 50% des cuves totales. Au pire, on peut considérer qu'environ la moitié d'une collecte totale quotidienne pourrait être contaminée.</li> </ul>                                                                 |
| Stockage en exploitations                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire stocker en exploitation des laits potentiellement valorisables</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maximum pour transformation laitière : J+4</li> <li>▶ Maximum pour transformation fromagère : J+3</li> <li>▶ Un gain de un jour uniquement par rapport à la normale</li> </ul>                                                                                                             |
| Achat volume extérieur                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Solution mise en place si demande &gt; offre</li> <li>▶ Solution mise en place si l'usine manque plus de 10% de son volume d'approvisionnement nécessaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Incapacité totale à se fournir en lait pour produits sous SIQO</li> <li>▶ Echanges et achats intra-groupe pour les industriels le pouvant</li> <li>▶ Achats spots à court terme</li> <li>▶ Achats de laits d'origines différentes pour remplacement des flux sur le moyen terme</li> </ul> |

# Perception des effets de la situation par les transformateurs au regard de leurs processus industriels

| Toutes Transformations                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                | Points critiques & Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Réajustement de l'ordonnancement (plan de production)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>► L'équilibre technique et économique d'un outil tient à la réactivité (capacité de réajustement) et la précision de son ordonnancement. Celui-ci doit permettre au mieux un lissage des activités pour réguler la production</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Une utilisation/dépendance forte des outils en main d'œuvre, eau, et logistique</li> <li>► La saisonnalité d'activité est liée : <ul style="list-style-type: none"> <li>► Aux variations de la demande et notamment au regard de la consommation des produits (desserts lactés, glaces, ...)</li> <li>► À la capacité de stockage des produits intermédiaires ou finaux</li> </ul> </li> <li>► Une délocalisation de l'activité, n'est pas facilement envisageable du fait de la spécificité des outils et de leur saturation (hors augmentation marginale)</li> </ul> |
| Sélection des laits approvisionnés                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Nécessité de distinguer trois types de lait : contaminé, valorisable, transformation</li> </ul>                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Le lait contaminé est inexploitable – Il n'y a pas de capacité à prendre une décision sur un lait « faiblement contaminé » au regard des risques d'image encourus par les industriels</li> <li>► Valorisable en théorie : ne pas dépasser 4 jours après la traite</li> <li>► Report : transformation de stabilisation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                       |
| Limitation de la contamination du CIP (Clean In Place) | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Système intégré de lavage intervenant en continu (purge, lavage, rinçage) sur tous les outils et postes de l'usine</li> </ul>                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Système névralgique, s'il est contaminé – incapacité à limiter la contamination</li> <li>► Possibilité de passer en « mode manuel » sur certains équipements</li> <li>► Problématique des effets d'image sur marque</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Transformation des laits de report                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Transformation : congelé ou poudre</li> </ul>                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>► En fonction des moyens et outils du groupe et /ou de l'usine</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

# Perception des effets de la situation par les transformateurs au regard de leurs processus commerciaux

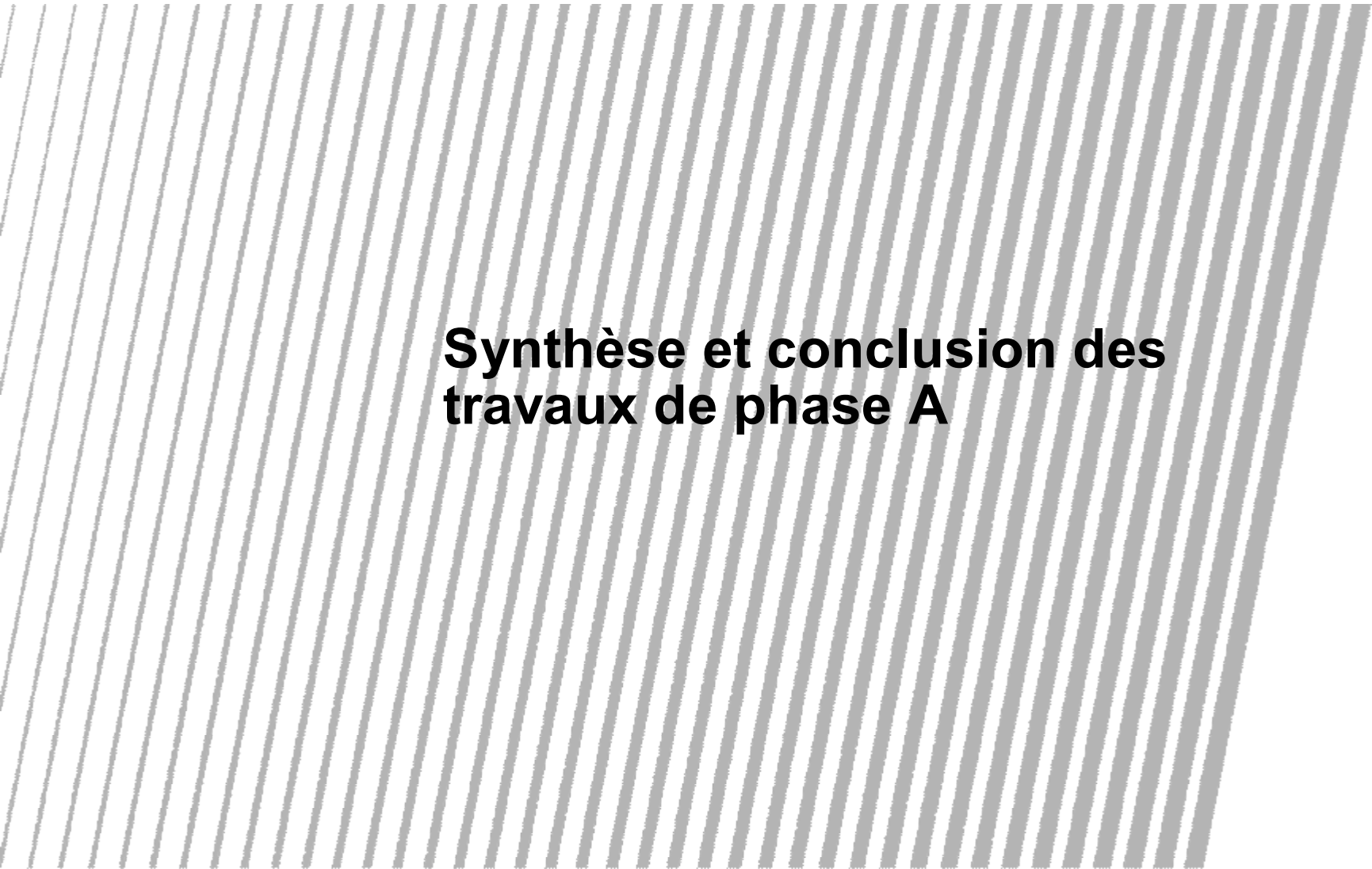
| Actions                                                | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                      | Points critiques & Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Redéfinir la politique d'approvisionnement des clients | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Choix des clients à privilégier en cas de situation d'offre &lt; demande</li> </ul>                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Possibilité de limiter l'approvisionnement des clients considérés à faible valeur ajoutée (ex. Export sur volume faiblement transformé-valorisé)</li> <li>► Application fort probable du principe de précaution par les clients</li> </ul>                                                                                                                                                |
| Répondre aux contraintes réglementaires                | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Les contraintes réglementaires (CE n°737/90) sur la qualité des laits au regard de la radioactivité est méconnue des industriels. Néanmoins, certains clients analysent une à deux fois par an la présence de Césium dans le lait</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Mettre en place des normes et seuils facilement interprétables sur l'ensemble des produits de la filière</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Reprise d'activité et utilisation des stocks           | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Reprise d'activité peut influencer sur DLUO (Durée Limite d'Utilisation Optimale)</li> </ul>                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Les clients n'acceptent que très rarement une modification de contrat concernant le seuil de DLUO : ex. si contrat spécifie 20j, produit à 19j</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |
| Communication client                                   | <p>Trois types de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Pour prévenir - informer</li> <li>► Pour négocier</li> <li>► Pour retirer les produits</li> </ul>                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Faible flexibilité des clients à remettre en cause leur cahier des charges (délais, qualité produit, ...)</li> <li>► Les clients (GD France et export) appliquent le principe de précaution pour pallier au fait que les actions de protection réalisées en amont sont rarement toutes ou parties bien réalisées : quel contrôle de la réalisation des actions en temps réel ?</li> </ul> |



# Perception des effets de la situation par les transformateurs au regard de leur communication

| Communication amont et interne |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                        | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Points critiques & Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Communication amont            | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Information préventive : mettre à disposition des informations voire proposer des formations spécifiques de prévention</li> <li>► Information protection : communiquer en temps réel auprès de la production ; prévenir accident, mise en place/arrêt des actions recommandées – Temps généralement constaté pour contacter par téléphone l'ensemble des producteurs : 3 à 5 heures (en journée)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► L'industriel privé et la coopérative sont les structures idéales pour diffuser l'information auprès de la production (reconnaissance, outils et information, ...)</li> <li>► Il y a nécessité d'action conjointe avec les services techniques de la chambre d'agriculture, les fédérations et l'interprofession</li> <li>► Ce type d'informations préventives doit faire prendre conscience auprès de la production de la faisabilité des actions préconisées et de la possibilité de maîtriser les impacts d'un tel type d'accident</li> <li>► Les structures industrielles peuvent servir de « bases arrières » pour stocker du matériel de protection (bâches, tanks, habits de protection, ...)</li> </ul> |
| Communication interne          | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Au niveau du site touché : Information préventive et d'urgence</li> <li>► Au niveau du groupe : outre la préparation d'un plan d'urgence d'approvisionnement intra-groupe ou de substitution d'outil</li> </ul>                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>► L'information préventive et d'urgence doit être réalisée avec les partenaires sociaux afin d'avoir des actions raisonnées, concertées et partagées</li> <li>► Groupe : Il s'agit de donner les cautions qu'il n'y a aucun risque systémique (contamination des autres sites)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

---



## **Synthèse et conclusion des travaux de phase A**

---

# Synthèse des **perceptions** par les **producteurs** des actions recommandées

---

Dans le cadre d'une stratégie de valorisation ...

- ▶ Les actions **1, 2 et 3 conditionnent fortement la mise en place des autres actions**. Or, il s'agit des actions dont la **faisabilité et l'acceptabilité sont les moins réalisables** en période de « forte criticité » : temps trop court, moyens et outils inadaptés
- ▶ On peut imaginer plusieurs conséquences en **période de forte à moyenne criticité** :
  - ▶ **Impossibilité de réaliser des actions** : amène à mettre en place une stratégie forcée de non valorisation du cheptel et du lait
  - ▶ **Possibilité de réaliser une partie des actions ou l'ensemble des actions sur une partie du cheptel** : amène à gérer les deux stratégies de valorisation et non valorisation, sur l'exploitation et le territoire
- ▶ Concernant la période de faible criticité, seule **la mise à l'abri des animaux dans les bâtiments semble limiter la réussite de la stratégie de valorisation**
- ▶ La question reste posée sur les **modalités de transmission des actions à effectuer au tissu de professionnels**. Des relais de vulgarisation et d'accompagnement technique à la mise en œuvre seront à envisager.
- ▶ Enfin les choix d'actions à mener devront être définis en amont et **ne pas laisser de doutes aux professionnels** concernés selon leur situation.

---

# Synthèse des **perceptions** par les **industriels** des actions recommandées

---

- ▶ Une **volonté et une capacité** réelles de la part des industriels à **participer aux actions** à réaliser à la production (appels des producteurs, base arrière, prêt de matériel, actions techniques et de conseil pour la reprise)
- ▶ Une **réelle fragilité des outils** de transformation par rapport à ce type d'accident, au niveau :
  - ▶ Du **modèle de production** basé sur un ordonnancement précis et peu flexible hors prévisions,
  - ▶ Un **stock tampon de laits limité** (24h de production) et qui remet en cause la compétitivité de l'outil si le volume de **production baisse de plus de 10%**

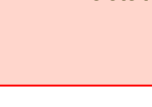
.... Pour autant, **l'outil peut ne pas être concerné** par l'événement s'il est mis en place :

- ▶ Un **blocage des flux** à l'entrée : laits contaminés collectés non dépotés et mise en place de collectes dédiées
- ▶ Un **approvisionnement de substitution** (achat externe ou intra-groupe)
- ▶ Une **communication concertée** sur les 3 niveaux : amont, interne et clients
- ▶ La notion de **prudence et de principe de précaution**, amenant à remettre en cause dans un temps limité les achats, semble être la règle pour les principaux clients. Ils partent du principe que chaque action est rarement mise en place à 100% (notion de failles). Leur réaction sera liée au niveau de dépendance qu'ils ont par rapport à chaque fournisseur.
- ▶ Il est exprimé par tous les industriels que ce type d'**accident a un impact sur tout un territoire** et pas seulement sur un site ou une usine. Souvent le « cas de la dioxine » est évoqué comme exemple similaire.

# Synthèse de la faisabilité des actions

## Production lait de vache

 Action alternative (selon contexte)

| Actions concernées par les saisons |                                    |                                                                                       | Actions non concernées par les saisons                                                | Synthèse de faisabilité                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forte criticité</b>             | 3 Rentrer et maintenir les animaux |      | 1 Calfeutrer bâtiment                                                                 |  <p>► Actions préliminaires 1 et 3 très difficilement réalisables et dommageables pour le potentiel de production.</p> <p>► Volume de lait important à gérer</p> |
|                                    | 8 Déplacement des animaux          |    |    |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | 6 Approvisionnement extérieur      |      | 2 Protection stock                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | 7 Tarissement des animaux          |    |    |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Moyenne criticité</b>           | 10 Stockage lait contaminé         |      | 4 Nettoyer source 2nd                                                                 |  <p>► Le stockage des laits contaminés et le tarissement sont plus aisés qu'en période forte criticité</p> <p>► Volume de lait faible à gérer</p>                |
|                                    | 6 Approvisionnement extérieur      |      |    |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | 7 Tarissement des animaux          |    | 5 Limiter contamination des stocks                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | 10 Stockage lait contaminé         |      |  |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Faible criticité</b>            | 3 Rentrer et maintenir les animaux |   | 9 Relance, abattage valo, destruction                                                 |  <p>► Les animaux sont en stabulation et les conditions climatiques n'aggravent pas leur cloisonnement</p>                                                     |
|                                    | 8 Déplacement des animaux          |    |  |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | 6 Approvisionnement extérieur      |  |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    |                                    |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                     |

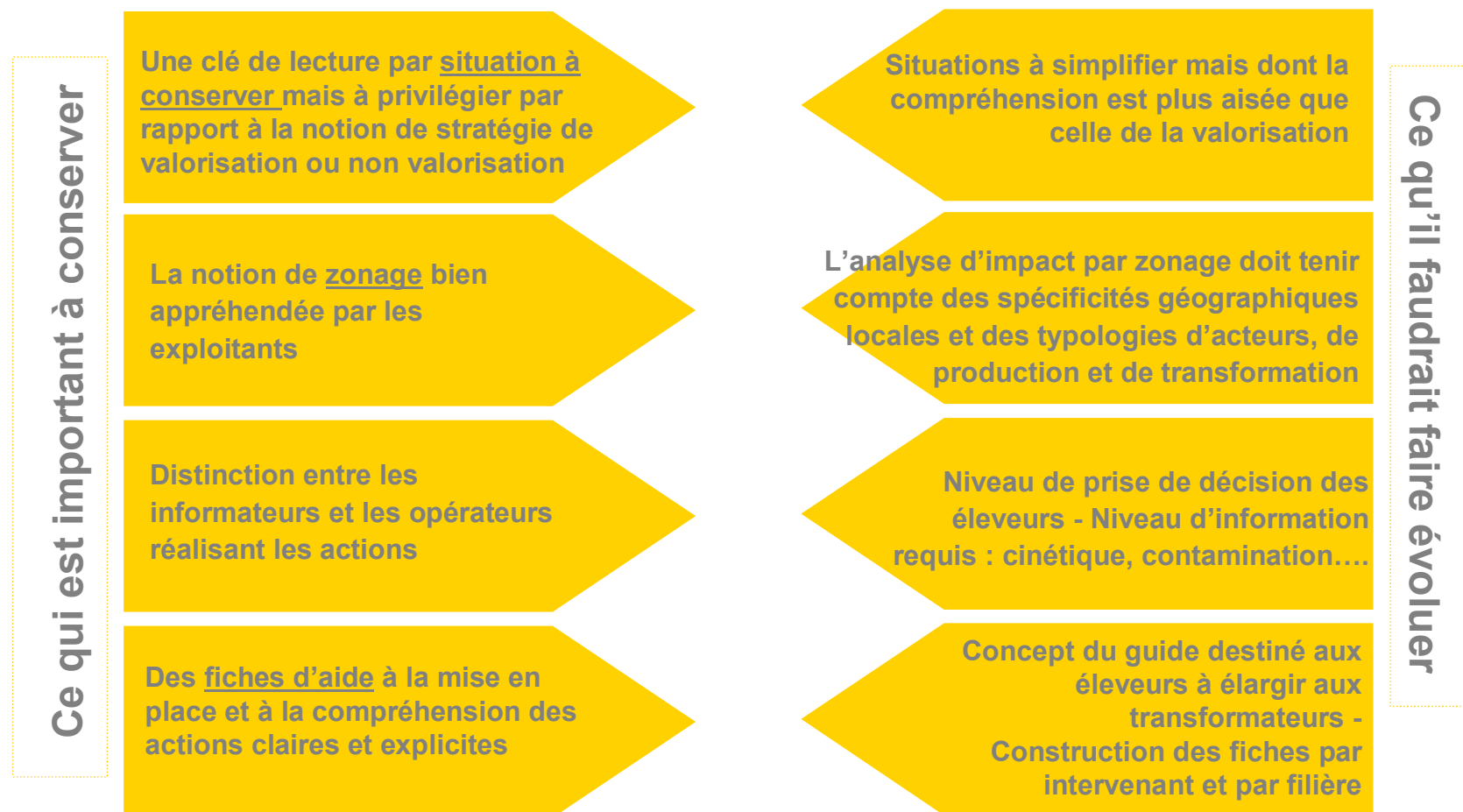
# Synthèse de la faisabilité des actions

## Production lait de chèvre

 Action alternative (selon contexte)

| Actions impactées par les saisons |                                                                                                                                                                                                                                     | Actions non impactées par les saisons                                                                                                                                                                        | Synthèse de faisabilité                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forte criticité                   | <p>3 Rentrer et maintenir les animaux</p> <p>8 Déplacement des animaux</p> <p>6 Approvisionnement extérieur</p> <p>7 Tarissement des animaux</p> <p>Fourrage</p> <p>Concentré</p> <p>Ax. pic lactation</p> <p>Ax. fin lactation</p> | <p>1 Calfeutrer bâtiment</p> <p>2 Protection stock</p> <p>4 Nettoyer source 2nd</p> <p>5 Limiter contamination des stocks</p> <p>9 Relance, abattage valo, destruction</p> <p>10 Stockage lait contaminé</p> | <p>Une saisonnalité marquée et une sensibilité au stress importante lors des actions pour les animaux</p> <p>Un stockage des laits et un approvisionnement problématiques</p> |
|                                   | <p>3 Rentrer et maintenir les animaux</p> <p>6 Approvisionnement extérieur</p> <p>7 Tarissement des animaux</p> <p>Fourrage</p> <p>Concentré</p> <p>Ax. pic lactation</p> <p>Ax. fin lactation</p>                                  |                                                                                                                                                                                                              | <p>Un tarissement plus facile qu'en période forte criticité</p> <p>Volume de lait faible à gérer</p>                                                                          |

## Outre les fiches actions qui ne précisent pas les précautions de protection des intervenants, **éléments de doctrine à faire évoluer**



# La communication à destination des exploitants selon leur demande

---

- ▶ **Quels messages utiles** et/ou nécessaires ?
    - ▶ Des informations qui ne rassurent pas mais qui disent la vérité et permettent la mise en oeuvre des actions sans risque de culpabilité sur la « mal façon »
    - ▶ Connaître les bases du fonctionnement de la radioactivité.
  - ▶ **Quelle fréquence ?**
    - ▶ De façon régulière comme par exemple une fois par an
  - ▶ **Quels supports** : radio, visite, téléphone ?
    - ▶ Démarches en salles de réunion et conférences : Exemple en intervention à une AG, démarche professionnelle, « profiter d'une occasion... »
    - ▶ En chèvre, pas de collectif général intégrant toute la filière . Relais par les pouvoirs publics prioritaire.
    - ▶ Revues professionnelles locales, régionales et nationales,
- NB : La communication actuelle est considérée « un peu trop insuffisante »
- ▶ **Quelles organisations relais ?**
    - ▶ Chambres d'agricultures, GDS, EDE et DSV pour gestion
    - ▶ DDA pour information.
    - ▶ Accompagnement par les transformateurs sur le terrain : couverture des problématiques de qualité de lait, soutien à l'éleveur, lien financier



---

# Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées du guide d'aide à la décision (1/3)

---

- ▶ Des actions et recommandations basées sur le principe de zonage, accepté et compris par les professionnels
- ▶ **D'une façon générale, la faisabilité et l'acceptabilité des actions apparaissent ...**
  - ▶ **Fortement dépendantes :**
    - ▶ **Du nombre d'exploitations concernées, du volume de lait engagé** et plus globalement de **déchets générés**
    - ▶ **De la saison** durant laquelle l'accident survient
      - ▶ printemps - début été : très forte criticité
      - ▶ été – début automne : forte criticité
      - ▶ fin automne – hiver : moyenne criticité
    - ▶ **De l'âge de l'exploitant** au regard de ses perspectives professionnelles
    - ▶ **Du type de conduite** de la production : extensive ou intensive
  - ▶ **Faiblement dépendantes de l'espèce** qu'il s'agisse du secteur bovin ou caprin, hors transformation à la ferme plus fréquente en secteur caprin
  - ▶ **Peu faisables** pour certaines d'entre elles telles que la **protection** sous forme de **calfeutrage des bâtiments**, **l'arrêt de traite rapide**, **l'épandage de lisiers et de déchets contaminés**

---

# Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées du guide d'aide à la décision (2/3)

---

De façon plus précise, les professionnels de la production et de la transformation, conditionnent la faisabilité et l'acceptabilité des actions aux points suivants :

- ▶ **Des conditions d'indemnisations les plus précises possibles** à communiquer au plus tôt après l'accident, afin de fournir toutes les informations nécessaires à la prise de décision par les professionnels
- ▶ Une volonté de certains professionnels, notamment à la production, de **limiter leur prise de risque en suggérant que les actions soient imposées**. Ce principe de « déresponsabilisation » des acteurs permettrait, du point de vue des professionnels, un traitement homogène entre acteurs
- ▶ Dans une **perspective de revalorisation** à terme des cheptels et des produits, les professionnels recommandent une **faible modification des conditions et pratiques de production** (nourriture, traite, collecte) afin de limiter les perturbations liées au changement
- ▶ Dans une **perspective de non valorisation** à terme des cheptels et des produits, certains professionnels, notamment les plus jeunes, assurent qu'il est **préférable de « repartir à zéro »** (nouvel outil, nouveau troupeau) si les conditions d'indemnisations le permettent, plutôt que de faire face pendant des années aux conséquences de l'accident

---

# Faisabilité et acceptabilité des actions recommandées du guide d'aide à la décision (3/3)

---

- ▶ La **gestion des déchets** doit assurer un **isolement TOTAL des produits**, du lait au bétail, avec la mise en place de **filières adéquates** de collecte et traitement. Concernant l'épandage des produits contaminés, les éleveurs souhaitent par principe, ne pas favoriser la « sur-contamination » des terres, mais les avantages et inconvénients des différentes alternatives pour la filière ne sont pas développées à ce jour
- ▶ Les **interdictions de consommation** doivent être **égales** aux **interdictions de commercialisation** ; « ne pas autoriser à la consommation de produits interdits à la commercialisation »
- ▶ La **prévention et l'information** « post-accidentelle » doit être **efficace, régulière** et couvrir les champs :
  - ▶ Techniques : principes de la radioactivité, cinétique de contamination, seuils et incidences, niveau d'accident, zonage et spécificités
  - ▶ Financiers : Indemnisations et compensations
  - ▶ Organisationnel/Juridique : Rôles et compétences de chacun

Elle assurera la **confiance des acteurs** et leur **capacité à bien réaliser les actions** recommandées

- ▶ **L'impact de l'accident** en terme **d'image** sera **très hétérogène** selon le type de production, produit et marché. Pour beaucoup, elle dépendra du niveau **d'engagement et de prise de responsabilités** des acteurs de la production à la distribution

# Résultats des travaux de la phase B (hors plan d'actions)

---



## **Rappel de la méthode et de la démarche**

---

# Objectifs de la cartographie des risques

## Au plan général et spécifique à cette étude

---

- ▶ La méthode retenue a consisté à dresser une liste des risques pouvant limiter ou empêcher la poursuite et la reprise d'activité. Ces risques listés, il a été nécessaire des les hiérarchiser afin d'en déduire un plan d'action facilitant la poursuite et la reprise d'activité.
- ▶ En entreprise, l'objectif d'une cartographie des risques est d'obtenir une vision globale de ses risques basée sur les principes suivants:
  - ▶ Initier un projet fédérateur entre les différentes parties prenantes en vue d'avoir une vision partagée des risques,
  - ▶ Recenser et hiérarchiser les risques en présence pour identifier les **risques majeurs** en rapport avec ses objectifs stratégiques. Les risques sont cotés et hiérarchisés en fonction de leur niveau de gravité et leur niveau de maîtrise,
  - ▶ Identifier les traitements adéquats et allouer efficacement les ressources aux points critiques.
- ▶ Dans le cas de la présente étude, la démarche doit réunir les différents acteurs de la filière pour:
  - ▶ Identifier les **points critiques** ou **risques** qui pourraient **empêcher la reprise ou la poursuite d'activité de la filière** suite à un accident nucléaire de moyenne ampleur,
  - ▶ Proposer une cartographie des risques partagée par l'ensemble des parties prenantes,
  - ▶ Définir en conséquence des plans d'actions (moyens, priorités) pour maîtriser au mieux et de manière acceptable les risques majeurs identifiés.
- ▶ La cartographie des risques **n'est pas une fin en soi, mais un outil d'aide à la décision**. Elle permet de **créer le débat et de partager les visions des différents acteurs**.

---

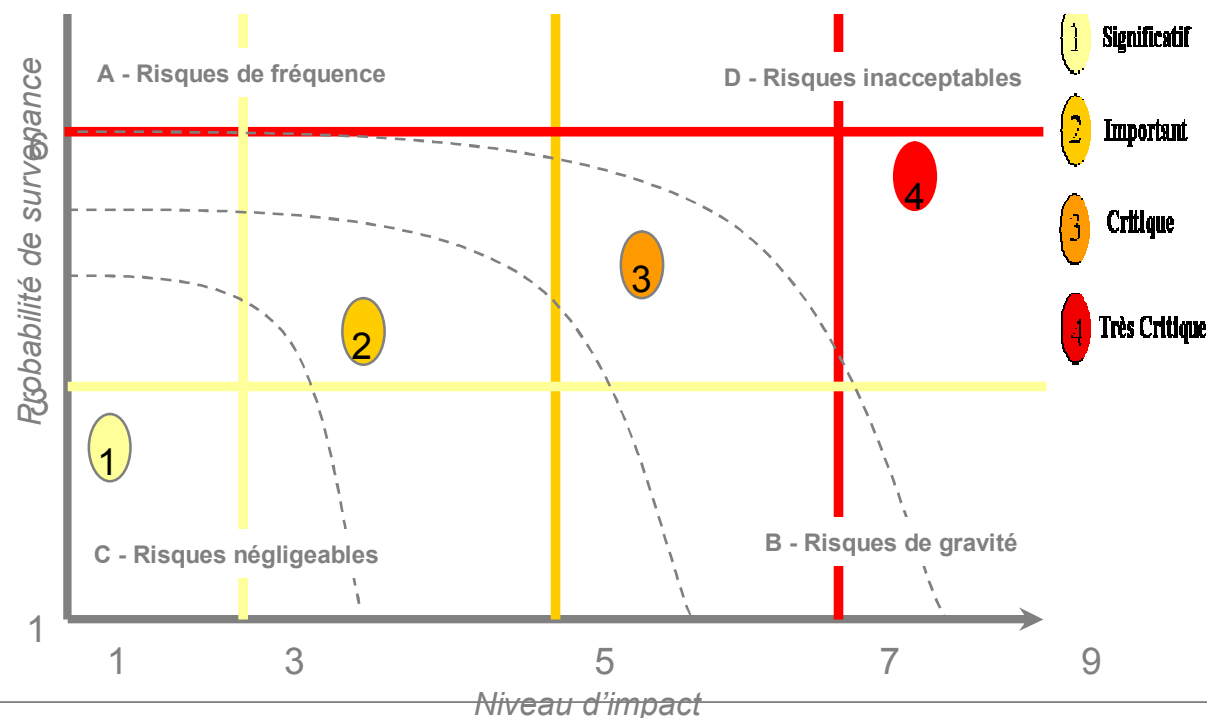
# Définition du risque retenue

---

- ▶ Un risque est un événement, une menace ou une opportunité manquée pouvant affecter :
  - ▶ la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs,
  - ▶ les actifs de l'organisation, qu'ils soient humains, matériels (moyens de production, de distribution, de stockage, financiers...) ou intangibles (image, savoir-faire),
  - ▶ les valeurs de l'organisation.
- ▶ Les risques peuvent trouver leur origine à trois niveaux :
  - ▶ menaces ou opportunités manquées exogènes (externes) non anticipées,
  - ▶ défaillances majeures d'un processus ou domaine d'activité de l'organisation (modes opératoires en place, hommes/femmes en place, non respect de la réglementation, etc...),
  - ▶ survenance d'un événement non anticipé dans le fonctionnement opérationnel de l'organisation.
- ▶ Le risque inhérent est celui auquel une entité est exposée en l'absence d'actions correctives qui en modifieraient la probabilité d'occurrence ou l'impact.
- ▶ Le risque inhérent se caractérise par deux grandeurs :
  - ▶ La probabilité de survenance de la situation dommageable,
  - ▶ La gravité d'impact qui mesure les conséquences du sinistre pour l'entité.
- ▶ La criticité du risque est la résultante de ces deux variables et permet de définir le poids du risque.

# Cartographie de risques inhérents

- ▶ On distingue 4 zones de risques sur la cartographie des risques inhérents :
  - A : Les **risques de fréquence** caractérisés par une probabilité de survenance assez élevée et une gravité d'impact relativement faible.
  - B : Les **risques dits de gravité** qui, au contraire, auront un niveau d'impact fort avec une probabilité de survenance faible.
  - C : Les **risques négligeables** car de probabilité et de niveaux d'impacts tous deux faibles
  - D : Les **risques inacceptables** car de probabilités de survenance et de gravité très élevées, pour lesquels une maîtrise est indispensable.





# Rappel de la méthodologie adoptée pour appréhender la reprise par les risques

1

## GROUPES DE TRAVAIL 1 & 2 : 13 Mai 2009

- Proposition et validation de la **définition** de la reprise ou poursuite d'activité
- Proposition et validation de la **liste des risques** par l'ensemble des participants.



Sur la base des conclusions tirées de la phase A et de notre connaissance de la filière, nous avons proposé une liste de risques pouvant affecter la reprise ou la poursuite d'activité. Cette liste a été amendée et validée pour présentation au groupe de travail n°3. Au final, **16 risques majeurs** ont été retenus pour le cotation dans **6 univers différents** (humain, organisation et processus clés, juridique et réglementaire, image, commercial et socio-économique)

- Proposition et validation des **critères d'évaluation** du niveau d'impact et de probabilité de survenance des risques.

2

## GROUPE DE TRAVAIL 3 : 28 Mai 2009

- 
- Validation de la définition de la reprise ou poursuite d'activité par l'ensemble des participants (liste en annexe 3).
  - Cotation des 13 principaux risques selon leur niveau d'impact et leur probabilité d'occurrence. Trois risques (Vente produit contaminé ou suspect, Fragilisation et faillite d'entreprise, Chômage technique et licenciement) n'ont pu être coté lors du groupe de travail. Ces derniers ont été coté par l'équipe Ernst & Young, à partir des avis tirés des nombreux entretiens réalisés auprès des professionnels.
  - Validation de la cartographie des risques.

3

## PLANS D' ACTIONS

# Définition de la reprise ou poursuite d'activité validée en groupes de travail

## Qu'est ce que la reprise d'activité :

- Les actions permettant le retour aux conditions économiques et sociales d'activités de la filière, préalables à l'accident.

*La méthode vise à se projeter à partir des conditions préalables à l'accident, elle permettra aussi d'envisager le plan d'actions par paliers*

## Les objectifs de la reprise d'activité :

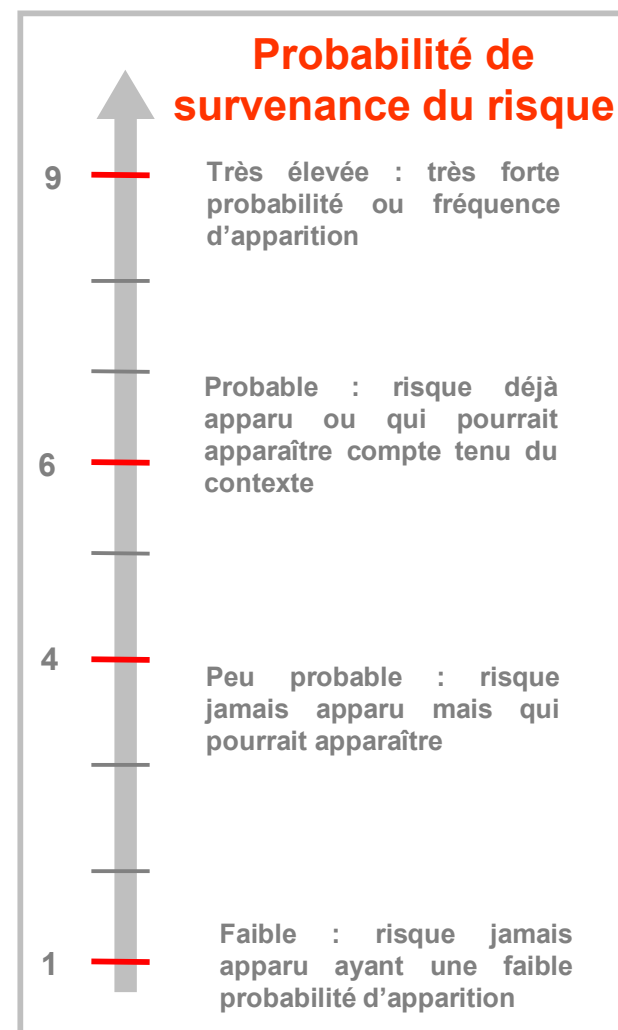
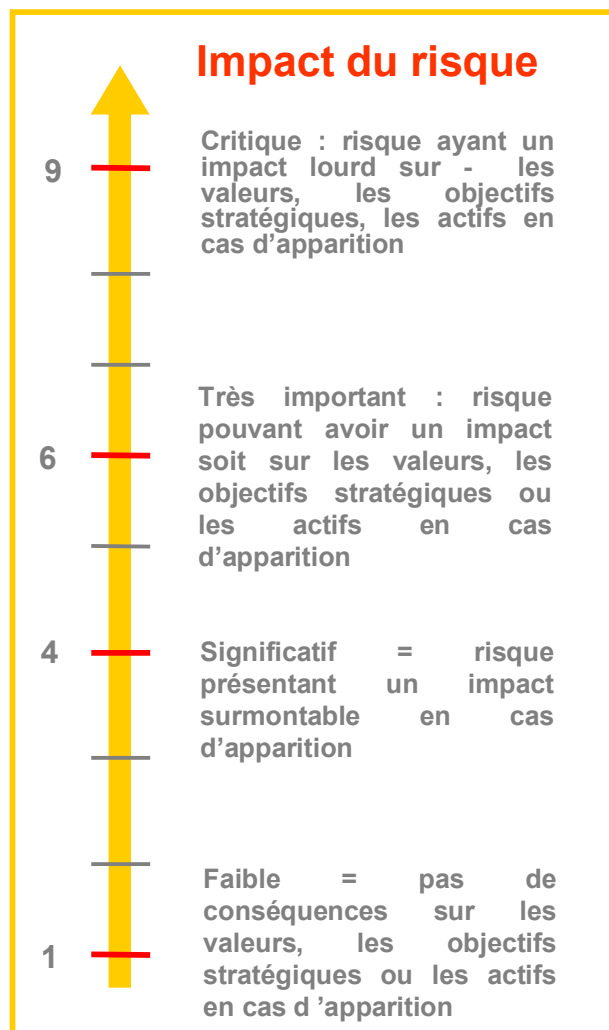
- Assurer la pérennité des acteurs de la filière;
- Retrouver des volumes de production valorisable pour l'ensemble des exploitations laitières bovines et caprines;
- Commercialiser des produits finaux « loyaux et marchands » acceptés par le marché.

## Conditions de succès

- Réaliser le Plan d'actions recommandé à la production.

# Guide d'évaluation des risques

## Deux axes d'analyses appréhendés



---

# Premier axe d'analyse : Le niveau d'impact du risque

---

- ▶ Le niveau d'impact du risque est un élément fondamental pour la cotation des risques. C'est en effet ce critère qui permet de définir le caractère acceptable ou non du risque.
- ▶ Le travail a donc consisté à évaluer les différents seuils d'acceptabilité d'impact du risque pour la filière au regard des éléments suivants :
  - ▶ La confiance des parties prenantes
  - ▶ L'aptitude de reprise ou poursuite au regard du temps
  - ▶ Le niveau d'importance des dommages subis
  - ▶ La capacité de vente et de livraison
  - ▶ Le niveau de médiatisation
  - ▶ Et la capacité financière des acteurs
- ▶ La liste de ces domaines, loin d'être exhaustive, regroupe néanmoins les impacts essentiels couramment constatés.

# Grille d'appréciation de l'impact du risque approfondie en groupe de travail

| DOMAINE                                | FAIBLE                                                           | SIGNIFICATIF                                                            | TRES IMPORTANT                                                                                                | CRITIQUE                                                                                |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Confiance des parties prenantes        | Les gens se questionnent                                         | Effets de rumeur                                                        | Une part importante des personnes refuse de travailler sur certaines zones ou au contact de certains produits | Personne n'accepte de travailler sur certaines zones ou au contact de certains produits |
| Aptitude au regard du temps            | Une désorganisation de quelques jours                            | Une désorganisation de quelques semaines                                | Une reprise d'activité trop tardive (plus de trois mois ?)                                                    | Pas de reprise d'activité                                                               |
| Niveau d'importance des dommages subis | Pas de dommage Responsabilité Civile (RC)                        | Dommage RC assurable                                                    | Dommage RC partiellement non assurable                                                                        | Dommage RC non assurable mettant en péril les acteurs                                   |
| Capacité de vente et de livraison      | Des lots non valorisés – affaire traitée au sein de l'entreprise | Refus de lots par quelques clients, avec possibilité de remplacement    | Arrêts durables de livraison (plus d'un mois ?)                                                               | Les clients n'achètent plus les produits                                                |
| Niveau de médiatisation                | Très faible médiatisation locale durant quelques jours           | Médiatisation locale durant quelques semaines                           | Médiatisation nationale durant quelques mois                                                                  | Médiatisation sur une longue durée au niveau national ou international                  |
| Capacité financière des acteurs        | Défaut de trésorerie surmontable à court terme                   | Défaut de trésorerie nécessitant la mise en place d'actions correctives | Défaut de paiement dû à l'insuffisance d'exploitation                                                         | Faillite - Dépôt de bilan                                                               |

---

## Second axe d'analyse : l'appréciation de la probabilité de survenance du risque

---

- Une estimation dans l'absolu (déconnectée de toutes actions correctives) de la probabilité de survenance du risque en fonction des expériences et connaissance de la filière par les professionnels

|              | Probabilité (en %) |
|--------------|--------------------|
| Peu probable | 0 – 10 %           |
| Probable     | 10 - 30%           |
| Elevée       | 30 – 50%           |
| Très élevée  | 50 – 100%          |

---



# Liste des risques

---

# Avertissement préalable relatif à l'exposition humaine

---

- ▶ La liste des risques qui a été analysée et cotée n'intègre pas le risque sanitaire car :
  - ▶ En phase de rejet, les consignes peuvent être :
    - ▶ La mise à l'abri des personnes,
    - ▶ L'ingestion d'iode,
    - ▶ L'évacuation.
  - ▶ Après l'accident (phase dite post-accidentelle) :
    - ▶ Il peut y avoir une consigne d'éloignement des personnes pendant une durée déterminée,
    - ▶ Il y aura restriction ou interdiction d'ingestion de produits contaminés de la zone : laits, légumes, etc...

De fait, la reprise ou la poursuite d'activités ne sera pas freinée ou contrainte par un risque de contamination humaine

- ▶ Pour autant, bien évidemment, les risques de peur, de faible connaissance voire de détérioration d'image en lien avec ce risque de contamination humaine sont pris en compte



# Quinze risques retenus par le comité technique pour revue et cotation avec quelques professionnels

\* Risque directement lié à la bonne application du guide d'aide à la décision ACTA-IRSN recommandé par le CODIRPA



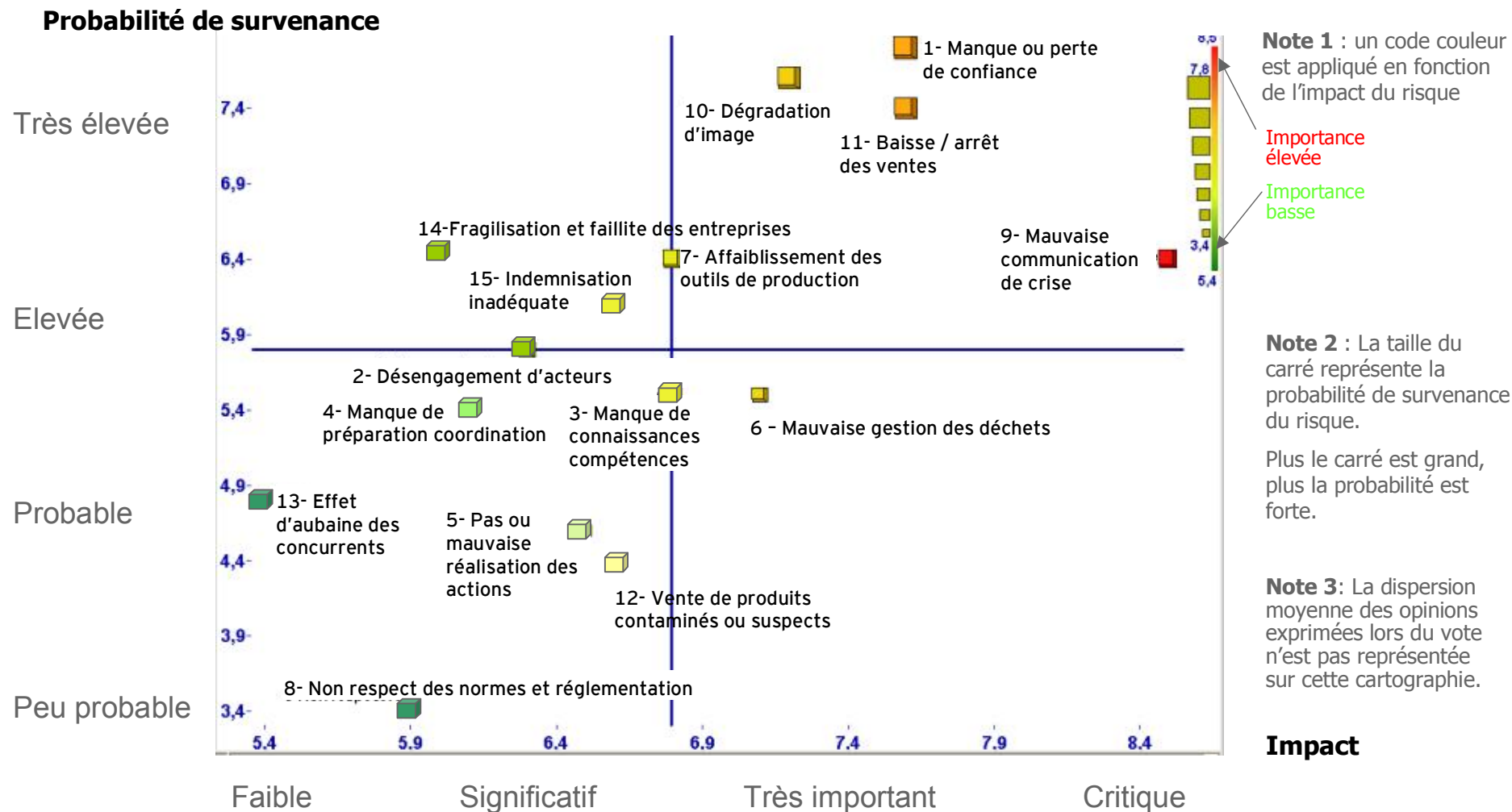
---



## **Cotation des risques par les professionnels de la filière**

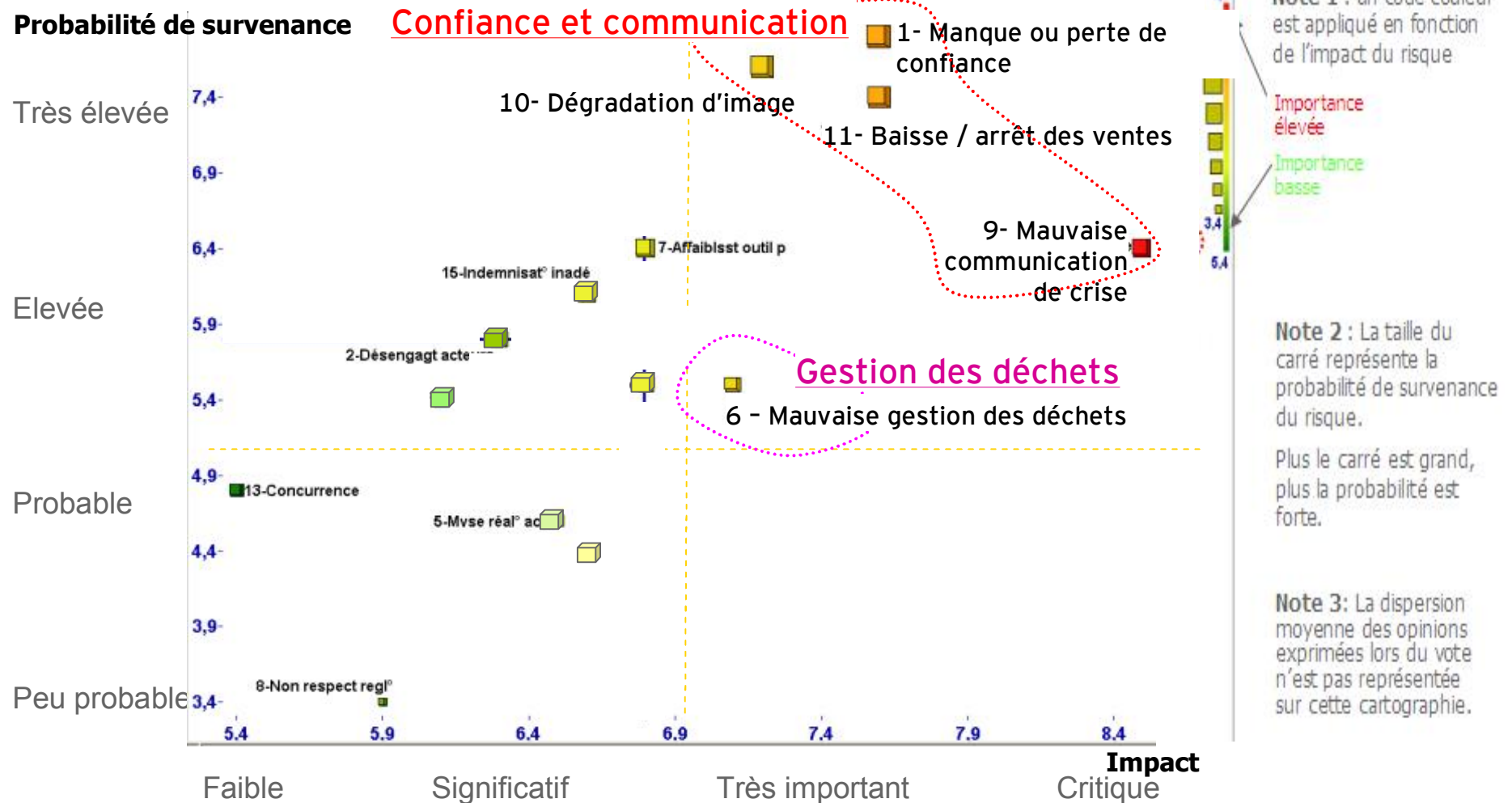
# Cartographie des risques :

## Résultats des cotations des quinze risques retenus



# Cartographie des risques :

## Un premier regroupement de risques dits « inacceptables »



# Cartographie des risques :

## Un deuxième type de risques dits «de fréquence »

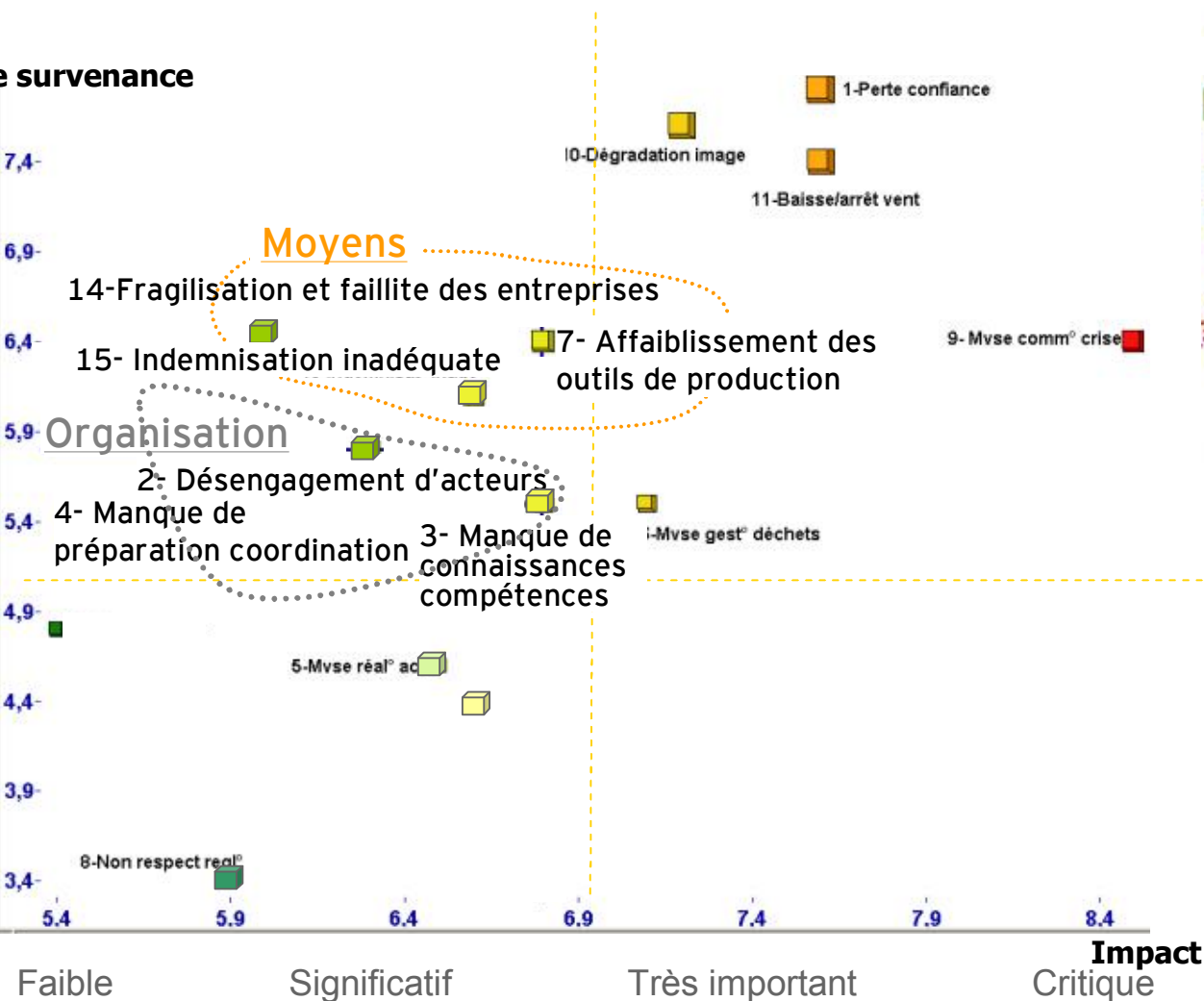
### Probabilité de survenance

Très élevée

Elevée

Probable

Peu probable



**Note 1 :** un code couleur est appliqué en fonction de l'impact du risque

Importance élevée

Importance basse

**Note 2 :** La taille du carré représente la probabilité de survenance du risque.

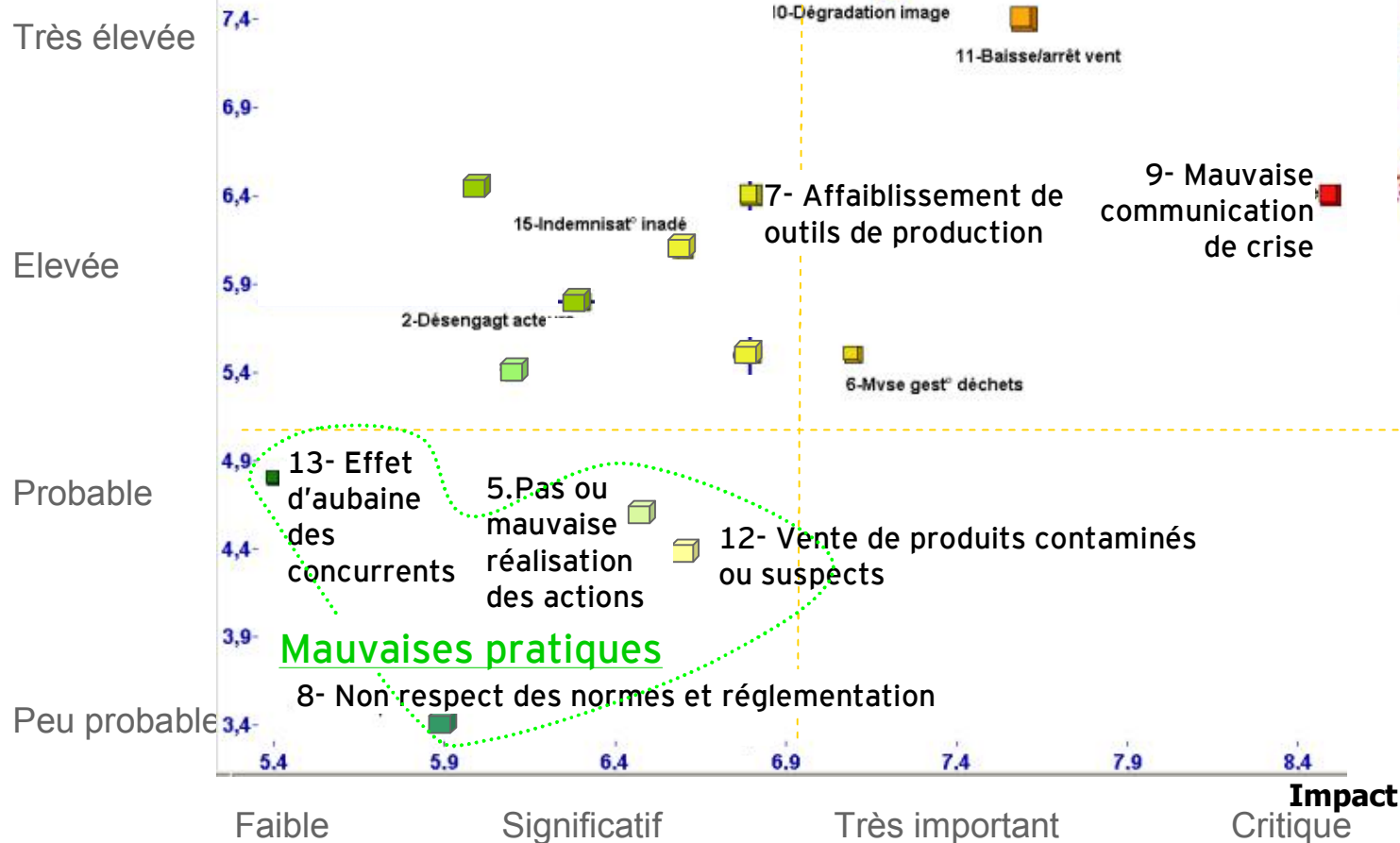
Plus le carré est grand, plus la probabilité est forte.

**Note 3 :** La dispersion moyenne des opinions exprimées lors du vote n'est pas représentée sur cette cartographie.

# Cartographie des risques :

## Un troisième type de risques dits « de gravité négligeable »

### Probabilité de survenance



**Note 1 :** un code couleur est appliqué en fonction de l'impact du risque

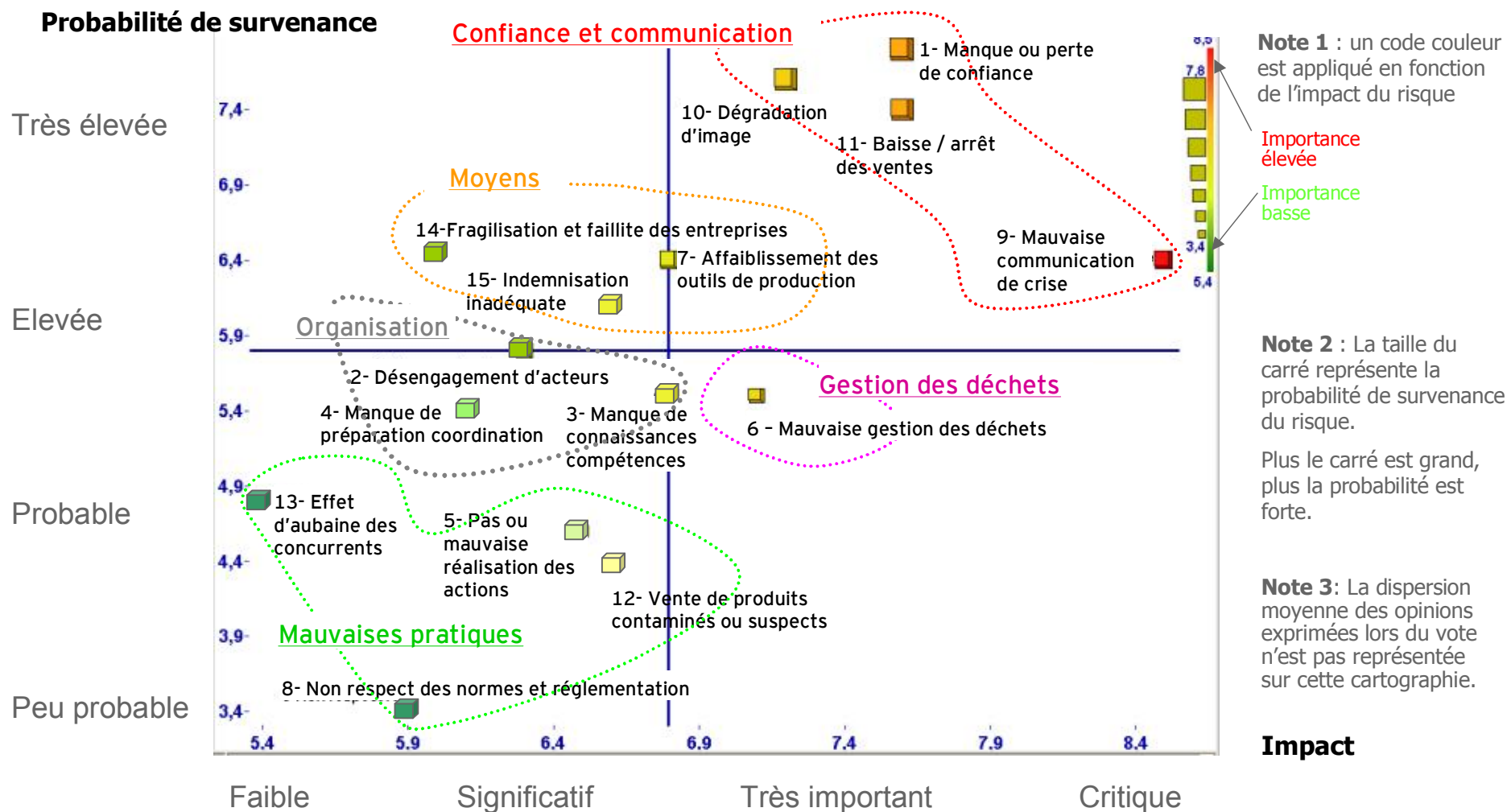
Importance élevée  
Importance basse

**Note 2 :** La taille du carré représente la probabilité de survenance du risque.

Plus le carré est grand, plus la probabilité est forte.

**Note 3 :** La dispersion moyenne des opinions exprimées lors du vote n'est pas représentée sur cette cartographie.

# Cartographie des risques : In fine, ces résultats sont tout à fait cohérents avec les résultats de phase A







## Détails des travaux et analyses pour chaque risque identifié



# Risque de manque ou perte de confiance

## 1. Manque ou perte de confiance

**Acteurs concernés :** toutes personnes et structures de la filière amont et aval

### **Définition courte, description :**

Manque ou perte de confiance des responsables ou salariés envers les structures responsables et décisionnaires, les autorités, les autres acteurs de la filière.

### **Causes :**

- Peur des contaminations et situations de crise impliquant la santé humaine, avec une persistance de certains passifs (Tchernobyl, Vache folle, ...),
- Méfiance générale engendrée notamment par la suspicion d'acteurs ne respectant pas les règles,
- Manque de transparence,
- Absence de pédagogie et d'informations.

### **Conséquences:**

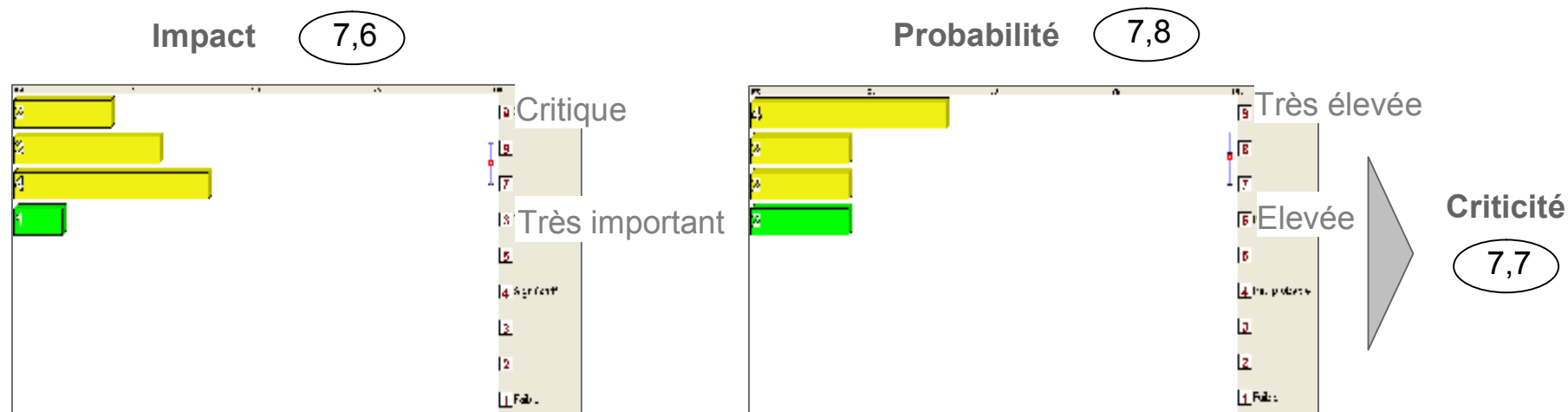
- Démotivation des acteurs, voir une remise en cause des actions recommandées
- Désorganisation de la reprise d'activité :
  - Actions individuelles contre l'intérêt général de la filière,
  - Principes de précaution excessifs,
  - Limitation des flux entre acteurs.
- Dégradation du climat et tension entre acteurs.

### **Cas évoqués / Exemples**

- Remise en cause, par des salariés, d'actions post-accidentelles demandées par les responsables
- Perte de confiance d'un industriel envers un agriculteur, ou d'un distributeur envers un industriel : principe de précaution excessif, mauvaise gestion de crise, refus de marchandises, arrêts des commandes, ...

# Manque ou perte de confiance

## Avis des professionnels en groupe de travail



► Les professionnels ont coté l'impact (graphique de gauche) et la probabilité (graphique à droite) de survenance du risque « manque ou perte de confiance ». Les cotations d'impact sont groupées entre les valeurs 6 et 10 correspondant à un risque jugé entre « très important » et « critique ». La longueur des barres correspond au nombre de personnes qui ont voté pour cette note. Il en résulte une moyenne des cotations entre 7 et 8 (Cf. indicateur de moyenne sur l'échelle de droite).

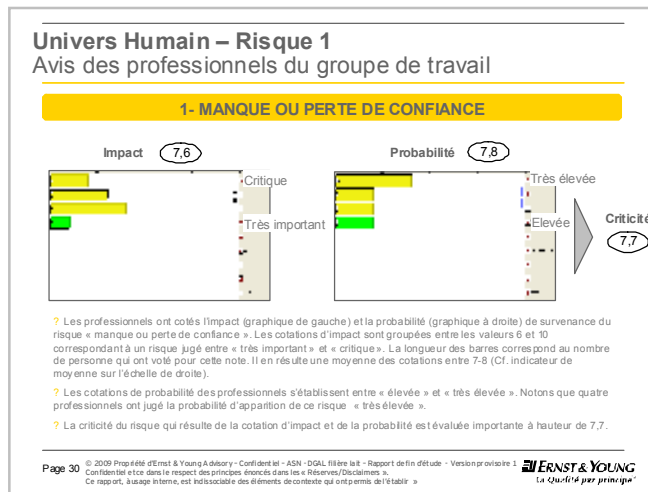
► Les cotations de probabilité effectuées par les professionnels s'établissent entre « élevée » et « très élevée ». Notons que quatre professionnels ont jugé la probabilité d'apparition de ce risque « très élevée ».

► La **criticité du risque** qui résulte de la cotation d'impact et de la probabilité **est évaluée importante à hauteur de 7,7**.

## Univers Humain – Risque 1

# Manque ou perte de confiance

## Suite de l'avis des professionnels en groupe de travail



Les professionnels associés au groupe de travail pensent que ...

- Ce risque concerne une palette large d'acteurs : consommateurs, salariés, acteurs professionnels et responsables de la filière.
- Une majorité d'acteurs soutiennent que l'impact de ce risque est critique. Il se traduit au niveau des acteurs par une inhibition de la mise en place des actions.
- La probabilité d'apparition de ce risque est également jugée critique par la majorité. Des producteurs mentionnent qu'en aval de la filière, le niveau d'information des acteurs ou consommateurs sur la problématique de la radioactivité est quasi-nulle. Par conséquent, la moindre information incohérente conduit à émettre un doute sur la confiance des acteurs ou des consommateurs envers les interlocuteurs.

► En outre, il est évoqué que la communication effectuée n'empêchera pas des craintes, voire des rejets de la part des marchés. En conséquence, quelques acteurs aval pourraient appliquer sur la base du doute, le principe de précaution.

► Pour les producteurs comme les transformateurs, il existe un fort consensus sur le besoin de n'avoir qu'un seul interlocuteur de référence et d'une communication simple auprès des professionnels. Ceci permettrait de renforcer la confiance dans l'information transmise aux acteurs de la filière et assurerait une évidente crédibilité des pouvoirs publics auprès des acteurs professionnels. Cependant, ces derniers s'accordent à dire que cette communication auprès des acteurs n'est pas simple. Néanmoins, les exploitants ou industriels proches de la centrale, semblent se sentir plus concernés.



## **Manque ou perte de confiance**

---

### Avis d'Ernst & Young à titre d'expert

**Avis Ernst & Young :** Compte tenu que la qualité de la communication n'assure pas forcément une réelle confiance de l'aval ( Distributeurs, associations de consommateurs et consommateurs), nous recommandons d'engager avec la profession un travail de définition des principes de communication généraux du projet : émetteurs, contenus, cibles, supports et moyens...

La notion de confiance-clarté doit être créée dès le départ d'où l'impératif d'une bonne maîtrise des toutes premières étapes. En effet, si ces points clés ne sont pas réunis, un climat de défiance, de risque de rapport de force utilisant au pire le mensonge, mais surtout de l'incompréhension s'instaure rapidement. Il est donc nécessaire de maîtriser ces périodes critiques en terme de communication : « 3mn, 30 mn, 3 heures ».

Il serait opportun de réaliser un guide spécial de gestion du processus d'informations durant cette période critique. En premier lieu, cela impacte très fortement les étapes suivantes et conditionne leurs réalisations. En second lieu, ceci permettrait d'instaurer ce nécessaire climat de confiance. L'existence de ce type de guide éviterait les emballements médiatiques. Enfin, il permettrait une exécution parfaite donc une anticipation et une préparation préalables.

La mise en place de la cellule de crise préfectorale devrait de notre point de vue être couplée d'une instance de pilotage et de coordination des actions. Cette dernière pourrait ainsi assurer, en tant qu'interlocuteur unique, une transmission cohérente des informations tant auprès des acteurs de la filière qu'en externe.

En outre, la diffusion des informations de base sur la radioactivité et les principes généraux du plan d'actions auprès de l'ensemble des acteurs de la filière, ainsi qu'une formation des acteurs proches des centrales via les acteurs et structures référents par région/bassin, permettrait de mieux appréhender les actions recommandées.

## Univers Humain – Risque 2

# Désengagement d'acteurs

### 2. Désengagement d'acteurs

**Acteurs concernés :** toutes personnes et structures de la filière amont et aval

#### Définition courte, description :

Désengagement de certaines personnes et structure de la filière dans la reprise d'activité de la filière et dans la gestion de crise au sens large

#### Causes :

- Volonté d'une prise de risque minimum,
- Limitation ou peur des surcoûts financiers,
- Perte de confiance et manque de coordination,
- Stratégies d'entreprises/personnelles prenant le pas sur les intérêts de la filière et les recommandations données par les autorités.

#### Conséquences :

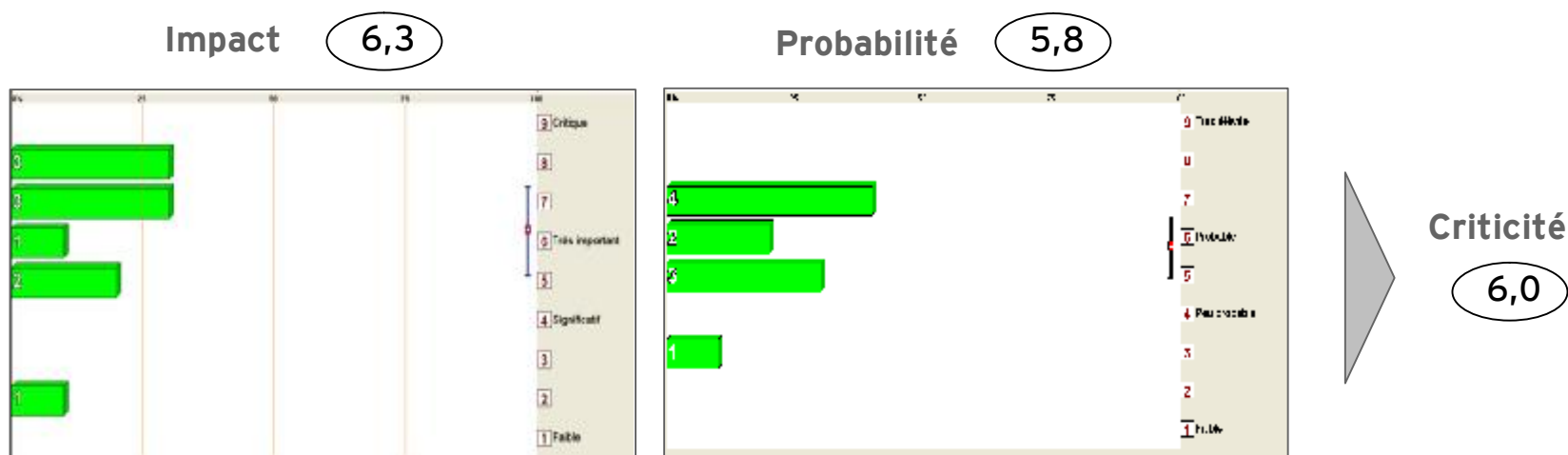
- Désolidarisation des acteurs de la filière, perte de crédibilité et de déontologie engendrant une désorganisation de la filière
- Manque de ressources humaines ou techniques
- Pertes financières (stocks, chiffre d'affaires) accentuées en cas de dépendance d'un acteur vis-à-vis d'un autre,
- Reprise d'activité tardive,
- Fraudes, malversations, trafics.

#### Cas évoqués / Exemples

- Un acteur décide de ne pas participer à une gestion concertée de la crise,
- Un distributeur bloque la commercialisation de produits authentifiés comme sains par les autorités,
- Un agriculteur décide de ne pas participer aux actions qui limitent l'impact de la contamination sur l'environnement : rejet d'eau de lavage dans les cours d'eau, ...
- Un industriel arrêtant l'activité d'un site situé sur la zone impactée par l'accident au profit d'un autre site hors zone d'accident sans rechercher la reprise d'activité par simplification.

## Désengagement d'acteurs

### Avis des professionnels en groupe de travail

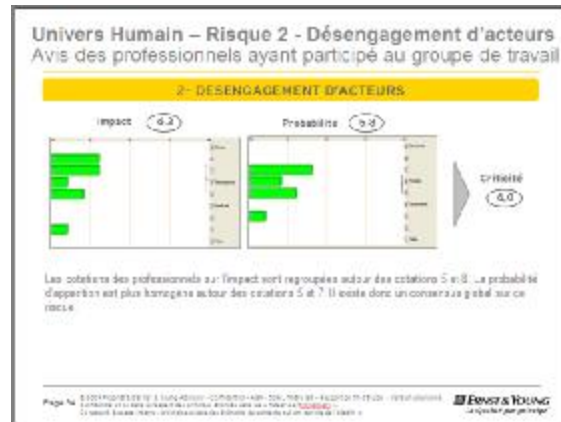


► En dehors d'un avis divergent particulier, la majorité des cotations des professionnels sur l'impact est regroupée entre 5 et 8. La vision sur la probabilité d'apparition est plus homogène encore autour des cotations 5 et 7. On peut donc considérer qu'il y a consensus global sur ce risque. **La criticité du risque qui en résulte est en conséquence assez moyenne : 6,0**

► A l'écoute des professionnels, la perception relative à la probabilité de désengagement est jugée de peu probable à probable suivant la place des acteurs dans la filière. En effet, plus les acteurs sont proches de l'aval de la filière et de taille significative, plus la probabilité d'apparition augmente du point de vue des professionnels interrogés. La perception des acteurs de la production et de la transformation converge dans le fait que le désengagement d'élèves serait davantage liée à des problématiques financières ou des cas de fins de carrières. Par contre, les professionnels du groupe considèrent que le désengagement des acteurs de l'aval serait plus opportuniste pour limiter la perte de valeur et préserver les actifs tels que les marques, les relations clients et les marges.

# Désengagement d'acteurs

## Suite de l'avis des professionnels et avis d'expert Ernst & Young



Les professionnels pensent que ....

- ▶ L'impact du risque de désengagement d'acteurs est considéré très important. Il dépend du nombre d'acteurs impliqués, de leur relatif isolement au regard de l'encadrement décisionnel, de la culture du risque et des processus concernés au sein de l'entreprise et donc bien sûr de sa taille. Certains producteurs craignent la possibilité d'observer un effet d'entraînement entre opérateurs lié à une fragilité organisationnelle interne aux filières.
- ▶ Pour information, un des industriels a mentionné que l'impact est également lié à la saisonnalité pour les acteurs dont le volume de production varie fortement.

### Avis Ernst & Young :

Au regard de l'impact important perçu du risque de désengagement d'acteurs, de la probabilité estimée par les professionnels et de la potentielle fragilité organisationnelle interne au filière, il semble pertinent de formaliser une charte d'engagement pour l'ensemble des acteurs de la filière jusqu'au distributeur. Ce processus permettrait d'anticiper et de responsabiliser les professionnels à ce type d'accident nucléaire et de démontrer la capacité organisationnelle de la filière à faire face collectivement et solidairement à ce type de situation.

Un travail de communication sera nécessaire auprès des acteurs pour expliquer la problématique, argumenter le bien fondé de la charte d'engagement et la faire signer. Cet acte pourrait être porté par les fédérations professionnelles reconnues.



## Manque de connaissance et/ou de compétence

### 3. Manque de connaissance et/ou de compétence

**Acteurs concernés :** toutes personnes et structures de la filière amont et aval (hors consommateur)

#### **Définition courte, description :**

Manque de connaissance des acteurs et ou de compétences pour gérer ou réaliser de façon adaptée les actions de reprise d'activités à un niveau technique ou réglementaire

#### **Causes :**

- Inexistence ou indisponibilité des ressources adaptées,
- Manque de formation et d'information adaptées auprès des acteurs concernés,
- Périmètres de décision et d'actions confus car touchant le particulier et le collectif,
- Acteurs concernés ayant négligé la formation et l'information des personnes prévues à la réalisation des actions de reprise d'activité,
- Absences de simulation ou de compréhension des exercices effectués « à blanc »

#### **Conséquences:**

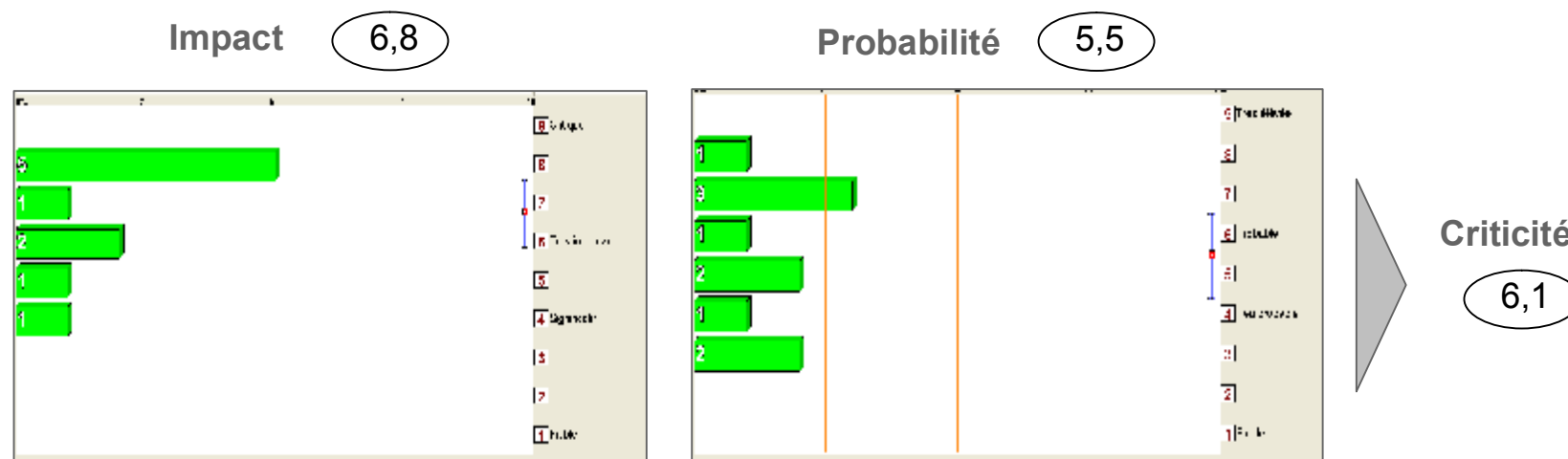
- Actions mal ou non réalisées, avec une mise en danger,
- Ralentissement de la reprise d'activité,
- Désorganisation et dé-crédibilisation de la filière,
- Baisse des ventes.

#### **Cas évoqués / Exemples**

- Aucune structure d'équarrissage n'a pu être mobilisée dans la région touchée,
- Les agents référents au sein des services techniques agricoles n'ont pas été formés à la mise en place de certaines actions recommandées.

## Manque de connaissance et/ou de compétence

### Avis des professionnels en groupe de travail

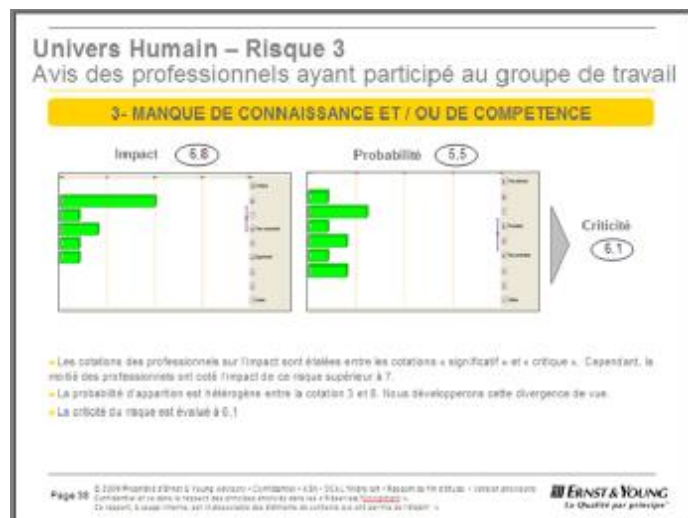


- Les cotations des professionnels sur l'impact sont étalées entre « significatif » et « critique ». Cependant, la moitié des professionnels a coté l'impact de ce risque supérieur à 7. Une majorité des professionnels pense que l'impact du manque de connaissance et ou de compétence est globalement très important..
- Le résultat de la cotation de la probabilité d'apparition est hétérogène entre 3 et 8. Cette situation révèle des divergences de vues en lien avec la perception des participants des niveaux de compétences acquis à ce jour selon le métier. En effet, il semble que les élèves seraient plus exposés à ce risque que les industriels. Ce point est expliqué par les participants au regard des capacités perçues de formation ou de transfert d'informations plus aisées dans le second métier. En effet la dispersion des élèves sera une vraie contrainte à des niveaux de connaissance homogènes et par contre le regroupement des ressources humaines sur les sites industriels faciliterait les informations et formations.
- **La criticité qui en résulte est moyenne à 6,1**

## Univers Humain – Risque 3

# Manque de connaissance et/ou de compétence

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



- ▶ Dans le cadre de la reprise d'activité, lorsque la communication avec les entreprises n'est plus contrainte par le temps, la probabilité de survenance de ce risque est moyenne du point de vue des professionnels associés au groupe de travail.
- ▶ Néanmoins, les exploitants et techniciens présents interrogés estiment qu'il faut s'attendre à de mauvaises manipulations au sein des exploitations, expliquant les notes élevés de certains professionnels. En effet, les techniciens remarquent que les erreurs dans la gestion de la qualité du lait au niveau des exploitations sont courantes, malgré le bon niveau de connaissance et de compétence. Ce risque est d'autant plus fort que les acteurs n'auront aucune expérience dans la gestion d'un tel événement.

### Avis Ernst & Young :

Le niveau d'information des acteurs est aujourd'hui faible voire quasi-inexistant. Par conséquent, il est impératif de diffuser dans un premier temps aux acteurs à forte proximité de la centrale un minimum de contenu informatif qui puisse éveiller leur attention sur les risques encourus et les quelques actions clés de phase d'urgence.

Comme il est d'usage, toutes les précautions relatives à ce type de communication seront à prendre en compte.

D'autre part, des actions plus spécifiques seront à mettre en place auprès des acteurs référents de la filière pour relais et diffusions.

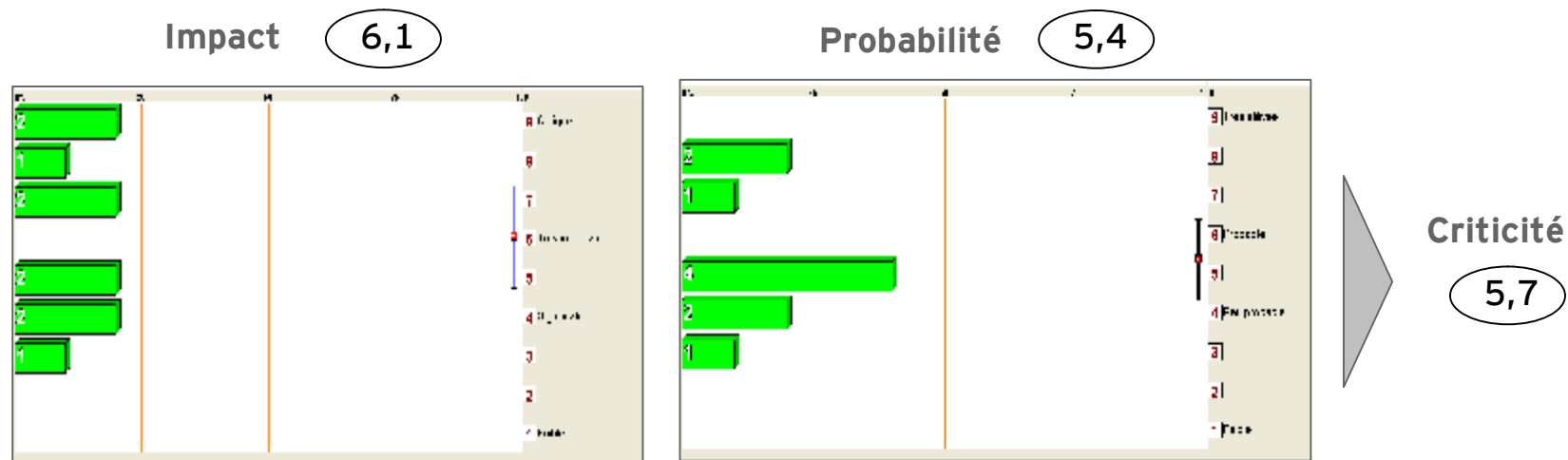
# Univers Organisation & Processus clefs – Risque 4

## Manque de préparation ou coordination

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>4. Manque de préparation ou coordination</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Acteurs concernés :</b><br>Tous les acteurs de la filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs, prestataires, services techniques, OP ...)                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Dans le cadre du plan de reprise d'activité, manque de préparation, de coordination et d'échanges entre les acteurs : producteurs, industriels, autorités et les différents acteurs de la filière de manière générale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Délai de prise de décisions trop long entre les acteurs,</li><li>• Méconnaissance des relais et structures coordinatrices au sein de la filière,</li><li>• Méconnaissance des caractéristiques de la filière par les autorités compétentes engagées : acteurs, entreprises engagées / touchées, sous-traitants, producteurs sous label ou non, etc...,</li><li>• Manque ou mauvaise formation et information apportées aux acteurs,</li><li>• Énergie concentrée sur la gestion de crise au sein de l'entreprise et non au sein de la filière ; désengagements d'acteurs</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre ralentie des actions,</li><li>• Des relais terrains peu ou pas préparés à ce genre d'accident,</li><li>• Reprise d'activité lente et non optimisée avec une impossibilité de commercialiser à nouveau les produits dans un délai raisonnable,</li><li>• Surcoûts liés à la désorganisation de la reprise d'activité.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des producteurs ou des entreprises contactées tardivement,</li><li>• Des problématiques de collecte non anticipées : collecte dédiée, réorganisation de collecte, déchets gérés individuellement sans coordination ni synergies</li><li>• Un manque d'échange entre les structures professionnelles aboutissant à des informations contradictoires.</li></ul>                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Manque de préparation ou coordination

Avis des professionnels en groupe de travail



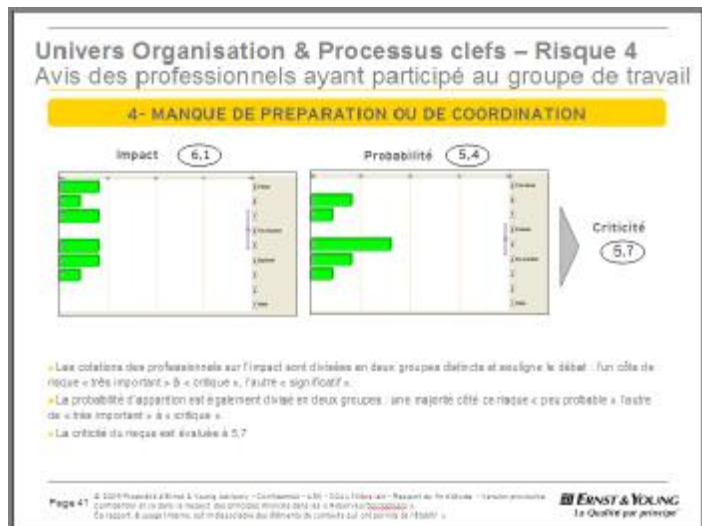
► Les cotations des professionnels sur l'impact sont divisées en deux groupes distincts. Cela souligne des divergences de points de vues : une partie du groupe cote ce risque « très important » à « critique », l'autre plutôt autour de « significatif ».

► La probabilité d'apparition divise également les participants : une majorité cote ce risque « peu probable », confortée par le travail entrepris notamment dans le cadre de la présente étude, l'autre de « très important » à « critique » car se positionnant sur un plus grand périmètre.

► La criticité qui en résulte est moyenne à 5,7

# Manque de préparation ou coordination

## Suite de l'avis des professionnels et avis d'expert Ernst & Young



- ▶ Ce risque a un impact perçu très important sur la reprise et poursuite d'activité. Plusieurs exemples récents tel que la grippe aviaire démontrent qu'une mauvaise organisation et des informations contradictoires engendrent des conséquences lourdes en matière de communication et d'actions à mener (cacophonie – contre informations). Les cotations d'impact significatif résultent, selon les participants, d'une prise en compte anticipée des travaux en cours qui contribueront à limiter les conséquences.
- ▶ Plus de la moitié des professionnels présents considère que la probabilité de survenance de ce risque est moyenne puisque ce risque peut, du point de vue des professionnels présents au groupe de travail, être anticipé.

### Avis Ernst & Young :

La qualité d'organisation de la filière est un point crucial de la reprise d'activité. Nous recommandons à ce stade l'établissement des listes de l'ensemble des structures de références des bassins laitiers, leurs rôles et compétences afin de coordonner au mieux les actions.

En outre, il apparaît nécessaire de mettre en place une instance de pilotage au plan local dont la composition sera à déterminer dans chaque bassin de production, sous contrôle et coordination des pouvoirs publics référents et notamment les préfectures concernées .

## **Pas ou mauvaise réalisation des actions recommandées**

### **5. Pas ou mauvaise réalisation des actions recommandées**

#### **Acteurs concernés:**

Tous les acteurs de la filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs, prestataires ...)

#### **Définition courte, description :**

Pas de réalisation ou réalisation insatisfaisante des actions recommandées pour la reprise d'activité, de façon volontaire ou involontaire.

De manière générale, les actions et restrictions par zones à la production : mise à l'abri et à l'écoute, ZIA, ZSA (notions de contrôle libératoire) et à la transformation.

#### **Causes :**

- Faisabilité globale limitée des actions envisagées,
- Manques de moyens humains, logistiques ou financiers,
- Manque de connaissance et de compétence,
- Désengagement de certains acteurs clés,
- Saisonnalité ou météoologie défavorables.

#### **Conséquences:**

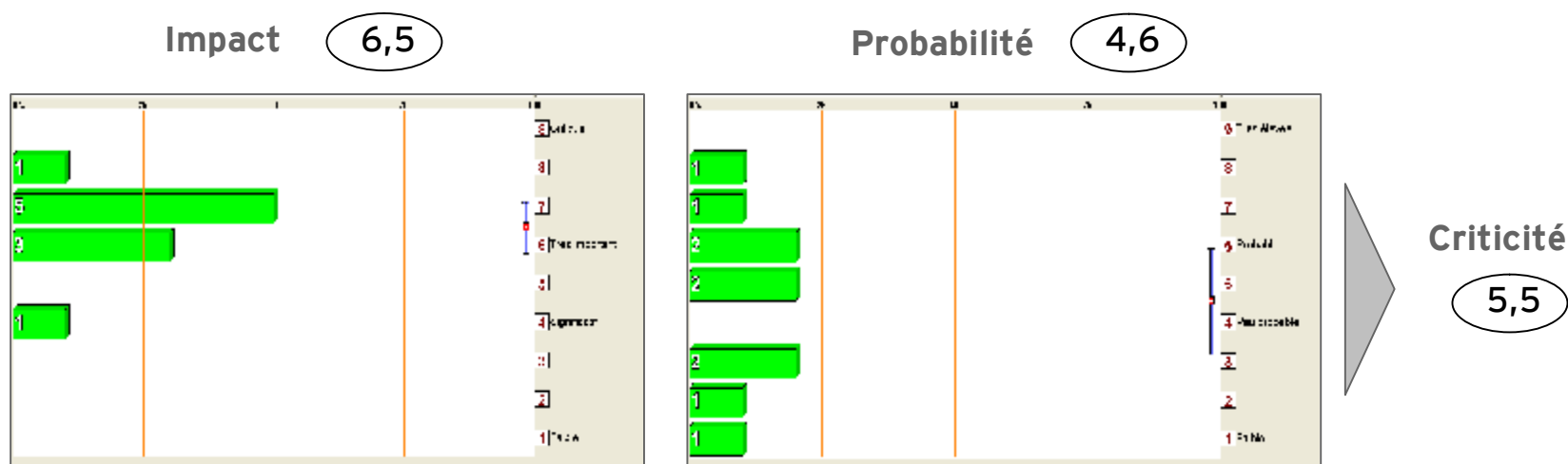
- Désorganisation de la reprise d'activité et / ou mise en cause de l'efficacité du plan de reprise,
- Discrédit sur un acteur de la filière, un produit de la filière ou la filière elle-même.

#### **Cas évoqués / Exemples**

- Non réalisation des actions de protection et de gestion des denrées alimentaires pour animaux,
- Mauvaise protection des installations,
- Acteur recherchant la limitation des pertes en fraudant.

## Pas ou mauvaise réalisation des actions recommandées

Avis des professionnels en groupe de travail



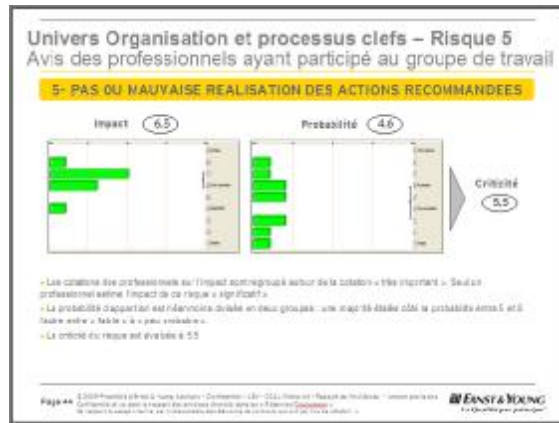
- Les cotations d'impact sont regroupées autour de la cotation « très important ». Seul un professionnel estime l'impact de ce risque « significatif » c'est-à-dire un peu moins fort.
- Les résultats des cotations de la probabilité d'apparition sont quant à elles très hétérogènes et divisées en deux groupes : une partie des avis s'étale entre les cotes de 5 et 8 l'autre partie considère la probabilité de ce risque de « faible » à « peu probable ».
- La criticité qui en résulte est moyenne à 5,5



## Univers Organisation & Processus clefs – Risque 5

# Pas ou mauvaise réalisation des actions recommandées

## Suite de l'avis des professionnels et avis d'expert Ernst & Young



- ▶ Après discussion de fond au sein même du groupe de travail, la divergence de perception de probabilité apparaît liée à la confiance des acteurs envers l'utilité des actions, d'une part, et à l'égard de leur commanditaire, d'autre part.
- ▶ La moitié des cotations, parmi les plus élevées, met en avant des facteurs qui favorisent la probabilité d'apparition du risque en lien avec l'aspect financier et le manque de moyens aussi bien humain que matériel. A titre d'exemple, il a été cité le risque que les indemnisations mettent plusieurs années à être versées.
- ▶ L'autre moitié tout en considérant que les agriculteurs sont réceptifs à la mise en place d'actions correctrices, pense que comme dans le cas de la crise de la « vache folle », des mesures spécifiques devraient être prises afin d'améliorer la vitesse d'indemnisation.
- ▶ L'ensemble du groupe pense que la probabilité d'apparition de ce risque sera d'autant plus élevée que la zone sera grande et l'aide à la réalisation diluée.

### Avis Ernst & Young :

Les actions de communication ciblées à destination des exploitants, de leurs personnels, de leurs structures techniques d'accompagnement permettront de diffuser les plans d'actions réflexes à mettre en place.

L'analyse de faisabilité des actions recommandées, effectuée en phase A de la présente mission, a mis en évidence une forte diversité de cas du fait des différents contextes des professionnels aux plans matériel, financier, humain. Il apparaît donc utile de dresser avec les organisations consulaires et fédérations professionnelles, une typologie de professionnels affectés pour prendre en compte la multitude de facteurs et ainsi adapter les plans d'accompagnement.

En outre, en lien avec les travaux du GT5, il s'agira de définir un plan d'indemnisation et d'aide au financement de la reprise et poursuite en cohérence avec les échéances des acteurs de la production et de la transformation.

# Univers Organisation & Processus clefs – Risque 6

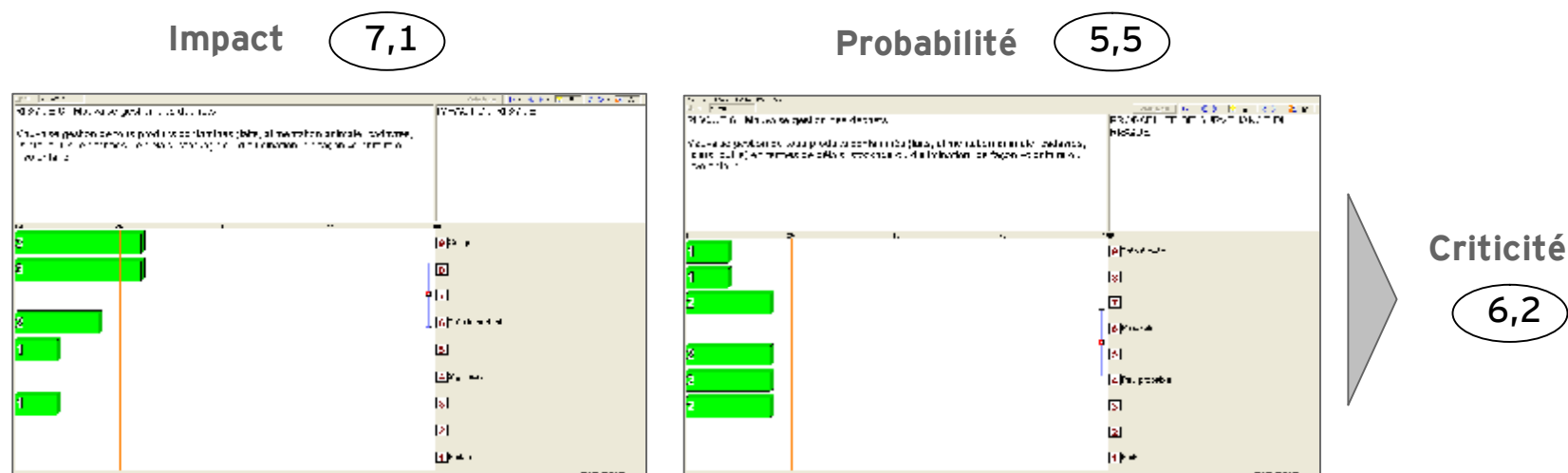
## Mauvaise gestion des déchets

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6. Mauvaise gestion des déchets</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Acteurs concernés :</b><br>Producteurs, collecteurs, industriels, prestataires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Mauvaise gestion de tous produits contaminés (laits, alimentation animale, cadavres, lisiers, outils), en termes de délais, de stockage ou d'élimination, de façon volontaire ou involontaire                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de moyens logistiques,</li><li>• Traçabilité non adaptée des produits et déchets,</li><li>• Manque de formations ou information,</li><li>• Manque de support pour la gestion des déchets,</li><li>• Prise de risques de certains opérateurs dans un but de gain à court terme.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Transfert de la radioactivité dans l'environnement,</li><li>• Risque de pollution organique de l'environnement,</li><li>• Absence d'efficacité de la gestion des déchets (foin...),</li><li>• Utilisation de produits contaminés dans la chaîne d'alimentation ou transformation (notamment fermière): laits et produits transformés contaminés (dont eaux de lavage et coproduits),</li><li>• Application du principe de précaution par destruction de produits ayant comme conséquence la non-vente donc la perte de chiffre d'affaires,</li><li>• Présence de résidus contaminés.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des volumes de lait contaminés écoulés dans des infrastructures/sites non adaptées,</li><li>• Un stockage par défaut des laits contaminés dans des contenants non adaptés,</li><li>• Une filière de gestion des cadavres peu fiable.</li></ul>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Univers Organisation & Processus clefs – Risque 6

# Mauvaise gestion des déchets

## Avis des professionnels en groupe de travail



► Les cotations par les professionnels sur l'impact sont hétérogènes. Six professionnels cotent l'impact « critique », trois professionnels « très important », seul un professionnel considère cet impact seulement « significatif ». La moitié du groupe jugeant l'impact du risque critique argumente sur les effets médiatiques et l'acceptabilité limitée d'une solution de gestion des déchets par la population. Un producteur précise que « Médiatiquement l'épandage des laits serait une catastrophe » et ne serait pas accepté par la population. Les caractéristiques de ce risque dépendent du type de déchet et de la période. L'impact de ce risque est également lié en partie à la confiance et la compréhension, par les consommateurs, des solutions techniques choisies.

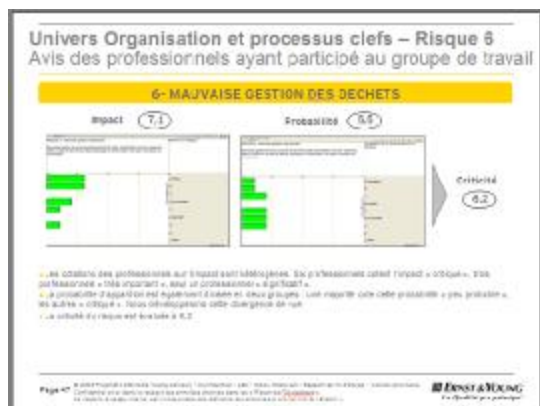
► La probabilité d'apparition du risque divise deux groupes : une majorité cote cette probabilité « peu probable », les autres plutôt autour de la notion « critique ».

► **La criticité qui en résulte est tout de même relativement élevée à hauteur de 6,2**

## Univers Organisation & Processus clefs – Risque 6

# Mauvaise gestion des déchets

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



Les professionnels pensent que ...

- La probabilité d'apparition du risque est forte au niveau des exploitations et peu probable à l'aval. En effet, les industriels présents sont convaincus que les efforts de traçabilité et de contrôle de leur usine sont conséquents et présentent une garantie non négligeable auprès des intervenants de la filière et des consommateurs. Au niveau des exploitations, la traçabilité des actions recommandées risque d'être quasi-nulle à l'exception de productions sous cahiers des charges et de pratiques particulières telles que l'épandage des lisiers.

- Pour information, dans le cas de problématiques antérieures similaires telle que la dioxine, la mise en oeuvre de la gestion des déchets contaminés semble avoir pris trop de temps. Par ailleurs, la destruction de laits contaminés est perçue comme très difficile.

### Avis Ernst & Young :

Le travail consistant à capitaliser les travaux du GT6 apparaissent primordiaux afin d'éclairer les professionnels de la filière laitière sur les principes et conditions de gestion des déchets contaminés. En effet, les acteurs de la filière sont apparus très attentifs au devenir des déchets, de leurs impacts à court terme sur les consommateurs et à long terme sur l'environnement.

Par ailleurs, les solutions choisies conditionneront fortement l'organisation à mettre en place au niveau de la filière. Des actions de communication envers les acteurs seront à associer à la démarche. Un processus complet de diffusion de l'information est à mettre en place : plan de communication, liste de diffusion, émetteur, message, ...

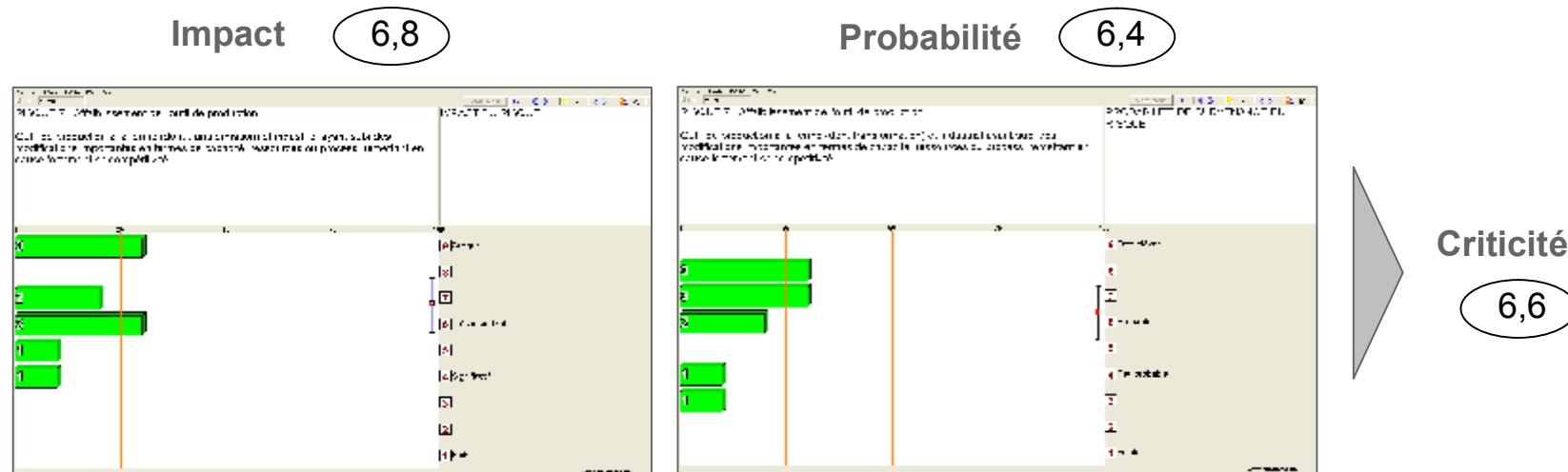
# Univers Organisation & Processus clefs – Risque 7

## Affaiblissement de l'outil de production

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>7. Affaiblissement de l'outil de production</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Acteurs concernés :</b><br>Producteurs et industriels,                                                                                                                                                                  |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Outils de production à la ferme (dont transformation) et industriels qui auraient subi des modifications importantes (capacité, process industriel, ...) remettant en cause fortement leur compétitivité                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Interruption ou forte limitation de la production dans le temps,</li><li>• Perte de moyens et ressources de production,</li><li>• Coûts des actions engagées faiblement indemnisées.</li></ul>                                                                                                        | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Reprise d'activité tardive</li><li>• Possible remise en cause du maintien de l'outil ; arrêt d'activité</li><li>• Licenciement ou chômage technique</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une difficulté à réaliser le quota, pour une exploitation ayant subi une réduction de moitié de sa production pendant 3 mois.</li><li>• Une difficulté à retrouver sa pleine capacité, pour une industrie ayant subi une réduction de moitié de sa production pendant 3 mois.</li></ul> |                                                                                                                                                                                                                            |

# Affaiblissement de l'outil de production

Avis des professionnels en groupe de travail

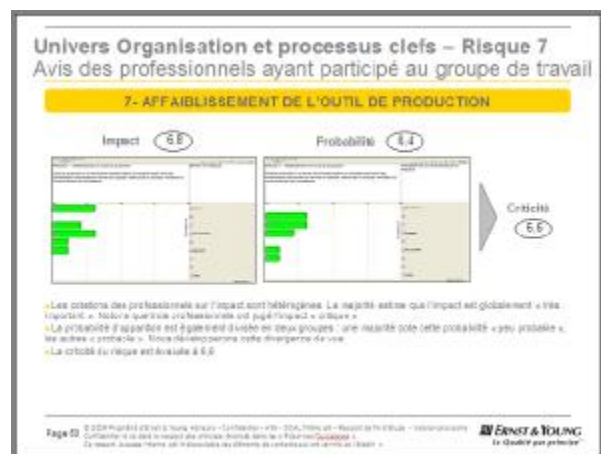


- Les cotations des professionnels sur l'impact sont hétérogènes. La majorité estime que l'impact est globalement « très important ». Notons que trois professionnels ont jugé l'impact « critique »
- La probabilité d'apparition divise également les participants en deux groupes. Une majorité cote cette probabilité « peu probable », alors que qu'une autre partie s'exprime sur une cotation « probable ».
- La criticité moyenne du risque est évaluée à 6,6

## Univers Organisation & Processus clefs – Risque 7

# Affaiblissement de l'outil de production

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



- L'ensemble des producteurs affirme que l'impact de ce risque sur une exploitation est direct et très important si cette dernière est touchée par le nuage. Ce risque est caractérisé pour une forte majorité comme probable sur l'ensemble de la filière Rhône Alpine. Notons que la capacité de reprise de l'activité est jugée très dépendante de ce risque (exemple : action d'arrêt de traite en cas de non valorisation).
- Au niveau des producteurs et des industriels, la solidarité entre acteurs est perçue pour la majorité comme réelle. Du point de vue des professionnels présents au groupe de travail, les marchés, à savoir les consommateurs et les clients, vont porter leur attention sur la catégorie produit plus que sur les marques touchées. De fait les transferts vers d'autres produits sont fortement probables.

### Avis Ernst & Young :

Nous avons noté tout au long des travaux, et plus particulièrement lors de l'approfondissement de ce risque que la clarté préalable du plan d'indemnisation, voire un plan de financement exceptionnel des entreprises fragiles affaiblies est essentiel.

Les rapprochements avec les travaux du GT5 se révèlent là encore prioritaires.

Le fonctionnement des entreprises sera perturbé. Par conséquent elles devront bénéficier d'un support technique important de la part des structures agricoles locales pour l'amont, de prestataires Risques & Qualité et management de crise pour l'aval.

## Univers juridique et réglementaire – Risque 8

# Non respect des normes et réglementations

### 8. Non respect des normes et réglementations

#### Acteurs concernés :

Tous les acteurs de la filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs, prestataires ...)

#### Définition courte, description :

Acteurs de la filière ne respectant pas les normes et réglementations de façon volontaire ou involontaire et aboutissant à une fraude avec ou sans dommage

#### Causes :

- Délais liés aux contraintes administratives,
- Malveillance ou fraude volontaire d'un acteur dans un souci de limitation des pertes,
- Situation « exceptionnelle » incitant à contourner les règles fondamentales, également applicables en temps normal.

#### Conséquences:

- Maîtrise insuffisante de la traçabilité des produits,
- Commercialisation de produits impropres à la vente,
- Perte d'image,
- Défiance entre les acteurs.

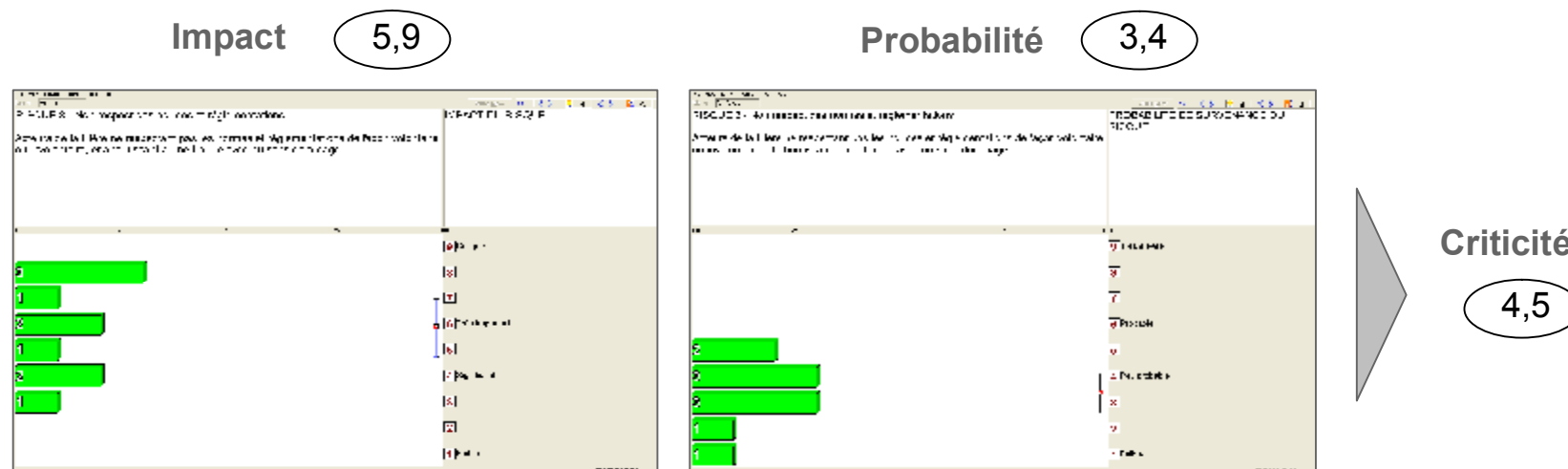
#### Cas évoqués / Exemples

- Largage de lisiers contaminés dans une rivière,
- Vente par un industriel d'un lait contaminé en Afrique,
- Mélange de lait afin de diminuer la contamination (si pratique interdite).



## Non respect des normes et réglementations

### Avis des professionnels en groupe de travail

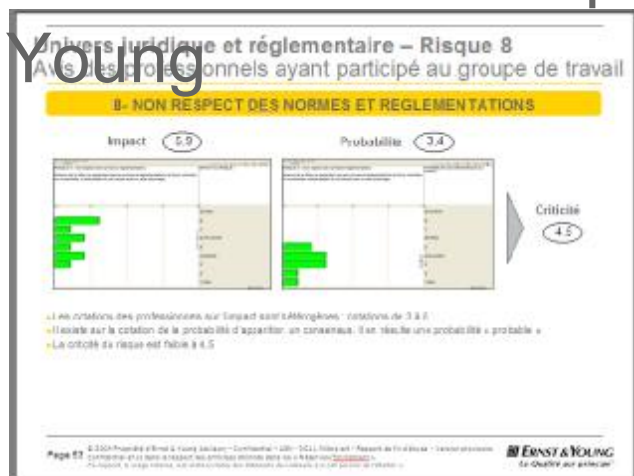


- ▶ Les cotations des professionnels sur l'impact sont très hétérogènes : cotations de 3 à 8
- ▶ Il n'y a pas beaucoup plus de consensus sur la cotation de la probabilité d'apparition. Il en résulte un risque assez « probable »
- ▶ Néanmoins dans l'ensemble, le non respect ou la non connaissance provoquera un impact fort s'il est médiatisé. Du point de vue du groupe, il sera visiblement moins fort pour les acteurs de la production que pour les industriels. Par contre, il sera d'autant plus fort qu'il touchera la santé humaine.
- ▶ La criticité du risque reste faible à 4,5

# Univers juridique et réglementaire – Risque 8

## Non respect des normes et réglementations

### Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



- ▶ L'ensemble des professionnels pense qu'il est nécessaire de valider l'acceptabilité par les consommateurs des solutions potentielles d'écoulement des volumes contaminées avec toutes les explications de non exposition humaines associées.
- ▶ Certains affirment que certaines mesures acceptables dans le passé telle que le mélange des laits ne le sont plus aujourd'hui.
- ▶ Au delà de la faisabilité technique et de la légitimité scientifique, certaines mesures ne rencontreraient pas d'avis favorable de la part de la population. Parmi elles, l'épandage de laits contaminés, même dilués. Au pire si cette action était maintenue, la détermination de zones d'épandage, hors exploitation et hors zones de cultures, pourrait atténuer la mauvaise image d'une telle action. Tout cela est considéré hors réactions des organisations de défense de l'écologie et associations anti-nucléaire

#### Avis Ernst & Young :

La probabilité qu'un acteur industriel ne respecte pas les normes et réglementations est quasi inexistante tant au regard de la responsabilité qui y est associée, de la déontologie professionnelle que des risques de forte pression médiatique. Cependant, le risque principal reste le non respect de la réglementation dans le traitement et/ou l'isolement des déchets et leur dispersion dans l'environnement.

Au delà du respect des normes et des réglementations, il est essentiel de mettre en place, avant ou pendant la reprise d'activité, une information claire sur les risques encourus et la dangerosité pour l'homme et l'environnement des déchets contaminés. En effet cela facilitera la responsabilisation des parties prenantes en terme d'actions à mener par les exploitants et les industriels.

## Mauvaise communication de crise auprès des tiers

### **9. Mauvaise communication de crise auprès des clients, consommateurs et médias**

**Acteurs concernés :** producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités

#### **Définition courte, description :**

Une communication par tout type d'acteurs (autorités, privés, structures collectives), peu fréquente, peu ou pas efficace, inadaptée, voire contradictoire

#### **Causes :**

- Manque de préparation et de « professionnalisme » des acteurs dans l'acte de communiquer en temps de crise,
- Manque d'homogénéité et de concertation sur le fond et la forme de communication,
- Certains acteurs opposent la « communication relative à l'entreprise » et la « communication relative à la filière ».

#### **Conséquences:**

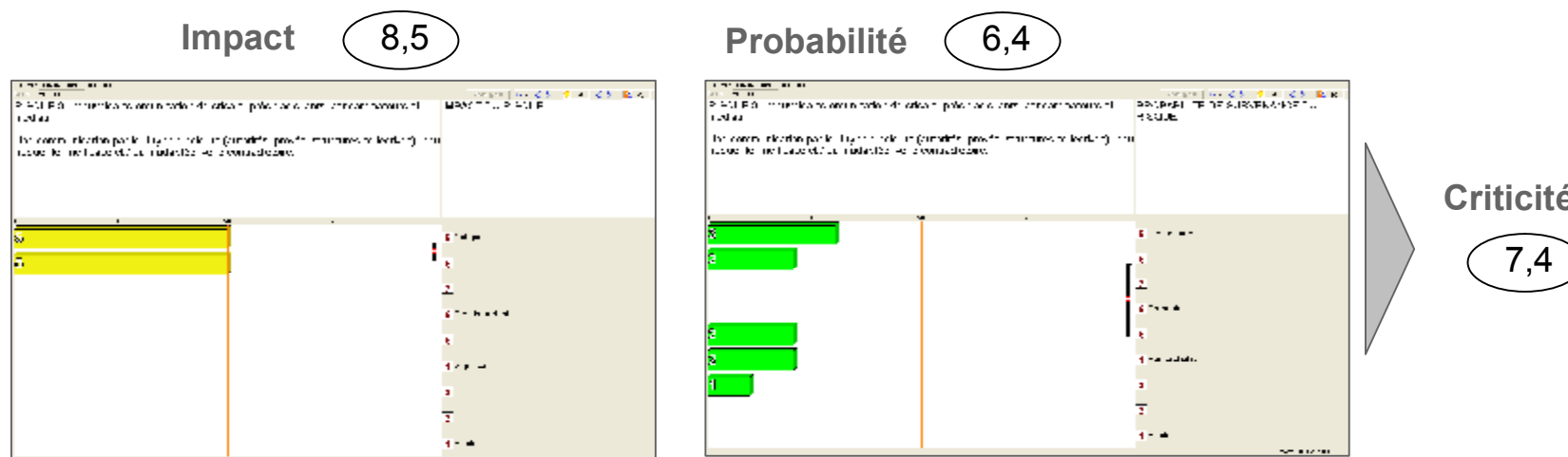
- Une perte de confiance des clients, partenaires et consommateurs,
- Apparition de phénomène de « désinformation »,
- Communications contradictoires.
- Risques de rumeurs

#### **Cas évoqués / Exemples**

- L'entreprise X recommande ses produits avec un argument fort ; “ même si les autorités autorisent la collecte dans cette zone et que de nombreux concurrents le font, nos produits ne sont plus issus de cette zone”
- Argumentaire “technico-commercial” non professionnel et non fiable, non validé par des experts

## Mauvaise communication de crise auprès des tiers

Avis des professionnels en groupe de travail

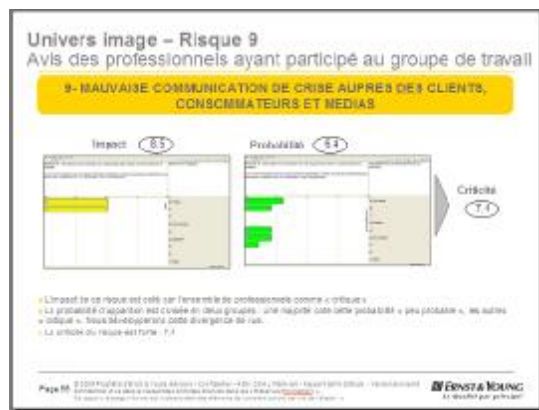


- ▶ L'impact de ce risque est coté de façon homogène par l'ensemble de professionnels comme « critique »
- ▶ La probabilité d'apparition est divisée en deux groupes : une majorité cote cette probabilité « peu probable », les autres « critique ».
- ▶ La criticité qui en résulte est forte : 7,4

## Univers image – Risque 9

# Mauvaise communication de crise auprès des tiers

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



### Les professionnels pensent que ...

- ▶ Même si la filière au niveau national, a vécu de nombreuses expériences et dispose d'outils et de nombreuses expériences de communication de crise, tous les acteurs jugent l'impact de ce risque comme critique.
- ▶ Les professionnels soulignent le fait que la filière laitière bénéficie d'une bonne organisation avec une bonne représentativité des acteurs, tant au plan niveau national que régional. Ainsi les moyens et compétences de communication de crise se situent au niveau des structures professionnelles nationales et de son interprofession (CNIEL). Même si des relais locaux sont à envisager, à ce jour, la filière régionale ne se considère pas prête à communiquer sur ce sujet sans appui professionnel adéquate des structures nationales.
- ▶ La moitié du groupe est convaincu que la pression médiatique sera telle que la survenance de ce risque est considérée très probable. A l'opposé, au sein des grandes entreprises, les industriels affirment que la communication de crise est bien maîtrisée. Il s'agira de s'appuyer sur ces savoir-faire et s'assurer de la cohérence des contenus de communication.

### Avis Ernst & Young :

Il est important d'identifier au préalable les compétences en communication de crise au niveau des organisations nationales dans les filières agricole et agroalimentaire (CNIEL, APCA, FNSEA, Coop de France, ANIA ...) tout en les informant sur les résultats des travaux du GT2 du CODIRPA.

La définition en prévention, d'un plan de gestion de crise et de communication synthétique avec l'aide d'un expert spécialiste doit permettre de limiter les mauvaises communications en temps de gestion post-accidentelle.

## Univers image – Risque 10

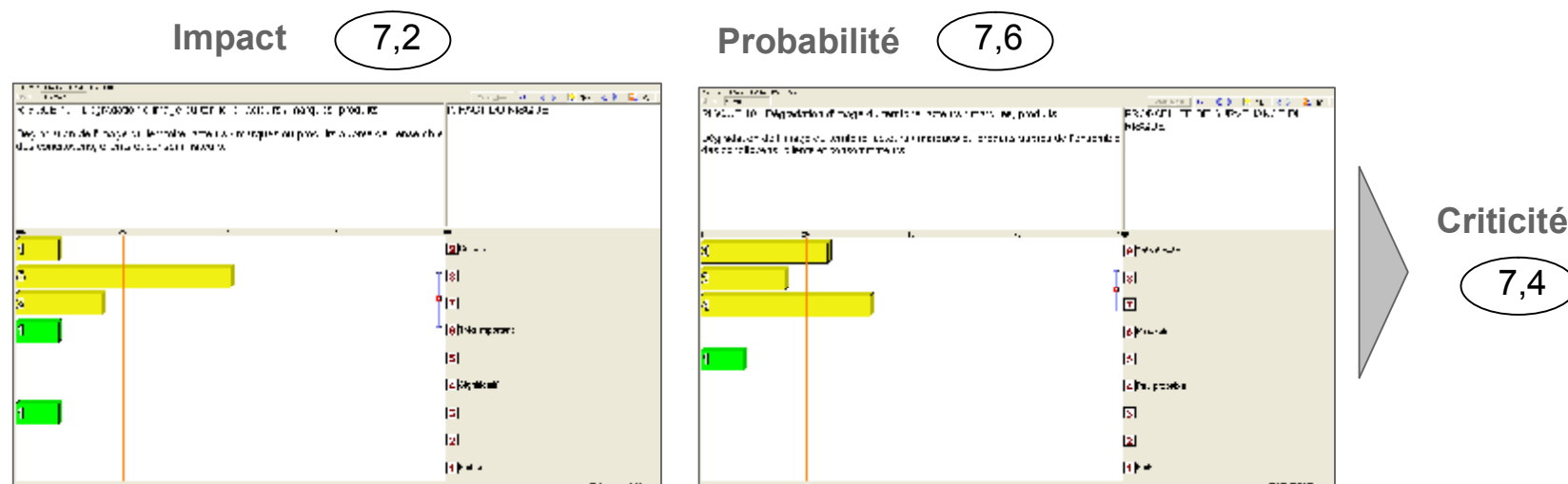
# Dégradation d'image

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>10. Dégradation d'image du territoire, acteurs/marques, produits</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Acteurs concernés :</b> tous les acteurs économiques et politiques du territoire touchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Dégradation de l'image du territoire, acteurs/marques ou produits auprès de l'ensemble des concitoyens, clients et consommateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Consommateurs, clients et ou partenaires faisant le lien entre l'accident et le territoire, les acteurs ou les produits où l'accident a eu lieu, de façon justifiée ou injustifiée,</li><li>• Mauvaise application du plan de communication auprès des médias,</li><li>• Mauvaise application de la gestion de crise,</li><li>• Non maîtrise du discours véhiculé au niveau des différents acteurs de la filière.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un territoire qui se résume pour beaucoup de personne comme une « zone sinistrée »,</li><li>• Le nom du territoire, d'acteurs, de marques ou de produits qui est empreint de risques de contamination</li><li>• Baisse d'activité des acteurs ayant des marques et produits fortement liés au territoire (SIQO),</li><li>• Perte de crédibilité au niveau de la filière et des autorités,</li><li>• Conséquences négatives chez des acteurs ayant pourtant respecté le plan de reprise,</li><li>• Certaines entreprises « déconnectées du territoire » par leur nom ou en capacité de substituer les sites entre eux seront moins impactées.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'entreprise produisant le fromage AOC XX nom du territoire touché par l'accident nucléaire ne peut plus vendre son produit sous AOC malgré le respect des normes sanitaires.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## Univers image – Risque 10

# Dégradation d'image

## Avis des professionnels en groupe de travail

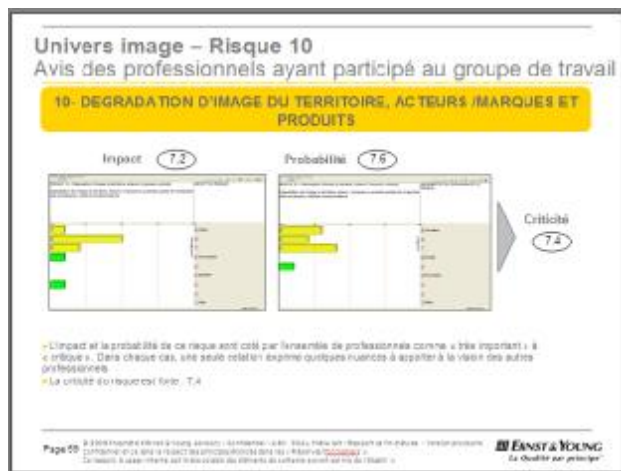


- L'impact et la probabilité de ce risque sont cotés par l'ensemble de professionnels comme « très important » à « critique ». Dans chaque cas, une seule cotation exprime quelques nuances à apporter à la vision des autres professionnels
- La criticité du risque est forte : 7,4

## Univers image – Risque 10

# Dégradation d'image

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



- ▶ Pour la majorité des professionnels, l'impact de ce risque est très important, notamment sur l'image du territoire, les produits liés au territoire (sous signes officiels de qualité) et les marques dont le positionnement est fortement lié au territoire (marque reprenant le nom ou partie du nom du territoire).
- ▶ Le risque se révèle moins important pour les produits sans marque ou non liés au territoire. Ainsi, la cotation fait apparaître des écarts en lien avec la diversité de situations vécues par les participants, et leurs propres réalités
- ▶ La survenance de ce risque est jugée très probable.

### Avis Ernst & Young :

Pour limiter l'impact de ce risque, il apparaît important de travailler le plan de communication en prévention et en temps de crise avec les structures responsables des produits sous signes officiels de qualité (INAO, CNAOC) et de capitaliser sur le recensement des produits et de leur périmètre de production autour des sites sensibles.

De plus, il est important de préparer au préalable, les différentes stratégies d'écoulement des produits liés au territoire vers des voies de valorisation en produits de stockage, non identitaires ou de repli, en tenant compte des réglementations de commercialisation adéquates.



## Univers commercial – Risque 11

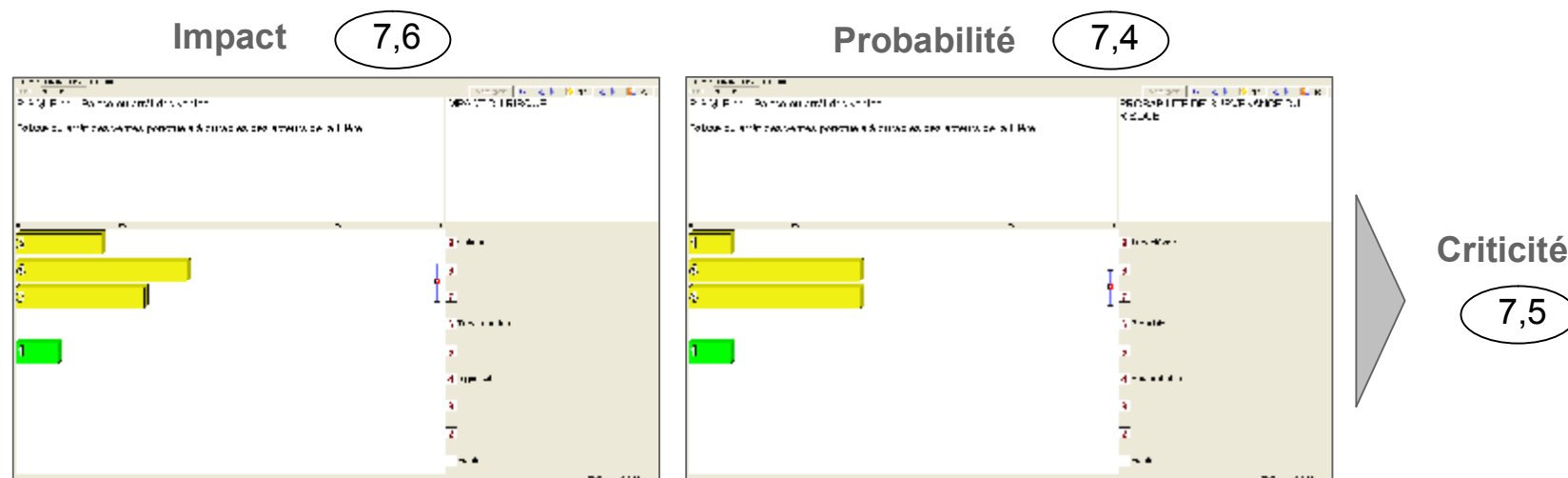
# Baisse ou arrêt des ventes

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11. Baisse ou arrêt des ventes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Acteurs concernés :</b><br>Producteurs, transformateurs, distributeurs                                                                                                                                                                                |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Baisse ou arrêt des ventes ponctuels à durables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Perte partielle ou définitive de clients pour les producteurs et PME, générée par l'insatisfaction relative à l'information ou un sentiment d'insécurité chez les clients,</li><li>• Approvisionnement principal sur zone contaminée et non substituable (Ex. produits sous SIQO),</li><li>• Obligation sanitaire entraînant le retrait des produits.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pertes financières,</li><li>• Réduction d'activités,</li><li>• Perte de parts de marché par rapport à la concurrence,</li><li>• Mise en place d'actions pour limiter les charges.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution du chiffre d'affaires de 80% des produits à marque territorialisée</li><li>• Perte de 20% des clients habituels,</li><li>• Retrait des linéaires de la GD des produits issus de la zone.</li></ul>                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                          |

## Univers commercial – Risque 11

# Baisse ou arrêt des ventes

## Avis des professionnels en groupe de travail



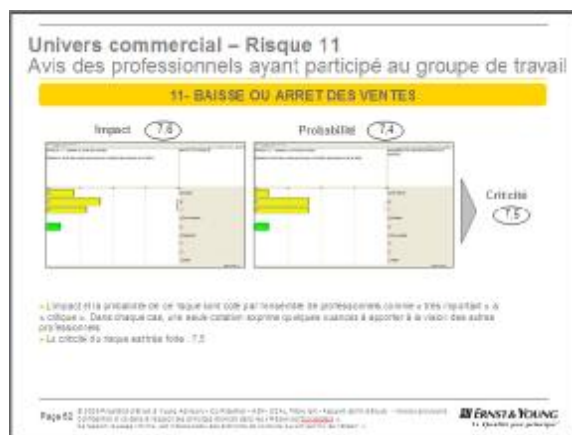
- L'impact et la probabilité de ce risque sont cotés par l'ensemble de professionnels comme « très important » à « critique ». Dans chaque cas, une seule cotation exprime quelques nuances à apporter à la vision des autres professionnels
- La criticité qui en résulte est très forte : 7,5

## Univers commercial – Risque 11

# Baisse ou arrêt des ventes

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young

*L'ensemble des professionnels pensent que ...*



- ▶ De même que pour le risque 10, l'impact est fort pour les marques et les produits rattachés ou connotés au territoire contrairement aux autres produits sans marque. En effet, les industriels soulignent que leur capacité de s'approvisionner en produits non contaminés est immédiate et faisable à l'échelle bassin, voire à plus grande échelle nationale, pour les produits standardisés. Par contre, les impacts sur les produits AOC pourraient s'avérer rédhibitoires pour une reprise a posteriori.
- ▶ Selon les professionnels, la probabilité de baisse ou d'arrêt des ventes dépend de plusieurs facteurs. Parmi eux sont cités les délais nécessaires à la certification et la mise en conformité du produit aux normes en vigueur d'une part, les politiques de distribution d'autre part et enfin la confiance du consommateur à l'égard des risques perçus.

### Avis Ernst & Young :

Notons qu'il est probable que l'accident touchera l'ensemble des produits agroalimentaires du territoire.

Le risque apparaissant très probable pour les structures produisant ou participant fortement à la production d'un produit territorialisé, il est économiquement vital, qu'un plan d'aide d'urgence puisse apporter des avances ou des possibilités de négociations de créances pour soulager la trésorerie de ces entreprises ⇔ Cf travaux GT 5

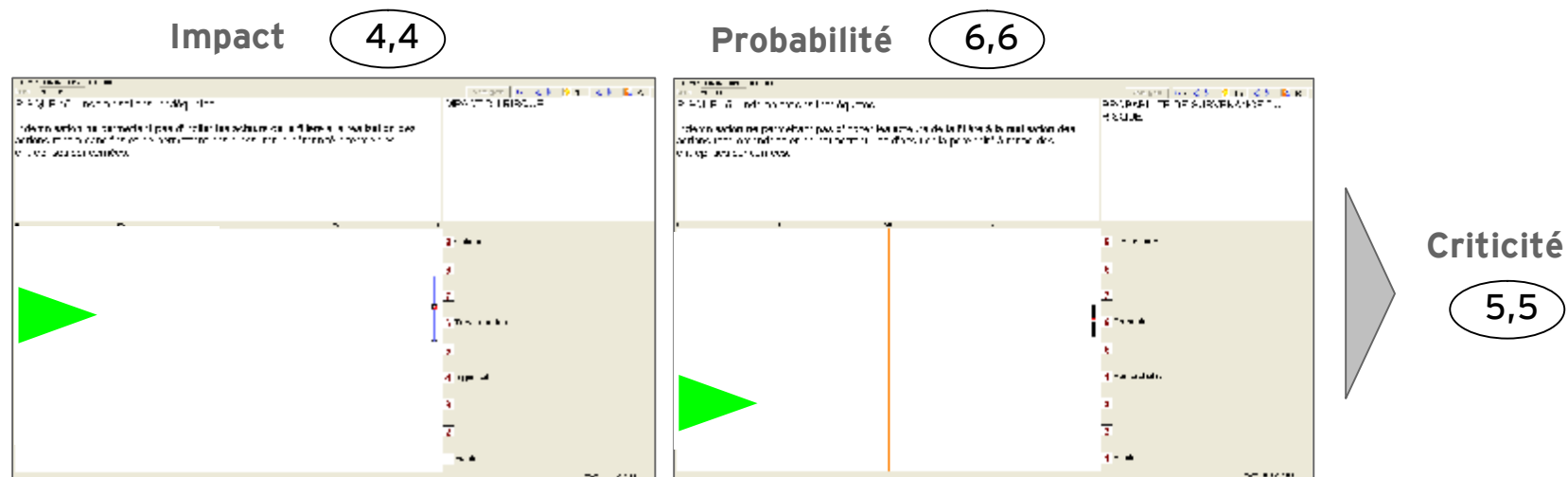
## Vente de produits contaminés ou suspects

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>12. vente de produits contaminés ou suspects</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Acteurs concernés :</b><br>Producteurs y compris en vente directe, transformateurs, distributeurs                                                                                                                                                                                   |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Mise en vente par tout acteur du circuit de produits contaminés ou suspects de façon volontaire ou involontaire                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Incidents sur les outils et ou les méthodes,</li><li>• Défaillance du système de traçabilité,</li><li>• Défaillance des contrôles,</li><li>• Malveillance ou fraude.</li></ul>                                                                                                                                         | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plan de retrait,</li><li>• Médiatisation de l'événement,</li><li>• Contamination des consommateurs,</li><li>• Mise en péril de l'image des produits et des acteurs de la filière,</li><li>• Perte de confiance.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présence en rayon de produits contaminés en raison d'un lait contaminé non identifié,</li><li>• Des produits contrôlés par une association de consommateur ou par les autorités, qui révèlent une contamination supérieure à la valeur admise, du fait d'une opération de dilution par exemple</li></ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Univers commercial – Risque 12

# Vente de produits contaminés ou suspects

## Avis des professionnels en groupe de travail



- Au regard des échanges du groupe de travail, la simulation de cotation de ce risque est « très importante » et la probabilité jugée « probable »
- La criticité du risque est relativement faible : 5,5

## Univers commercial – Risque 12

# Vente de produits contaminés ou suspects

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young

Les professionnels pensent que ...

- ▶ Le risque de vente de produits contaminés ou suspects peut présenter un double risque : sanitaire d'une part et d'incompréhension des parties prenantes d'autre part d'autant plus que cet événement pourrait être médiatisé.
- ▶ La probabilité de ce risque reste faible en raison des contrôles libératoires et des mesures de traçabilité importantes des produits issus des industries agroalimentaires. D'autre part, les distributeurs ne prendront aucun risque de distribuer des produits dont ils n'ont pas l'entière assurance de leur non contamination.
- ▶ Enfin, de façon générale, du point de vue des professionnels, seule la fraude permettrait une telle pratique. Cette situation touchant la santé humaine, personne n'imagine une telle prise de risque au regard de la responsabilité des acteurs de la filière et de leur déontologie



### Avis Ernst & Young :

Ce risque a une probabilité d'apparition faible et ne nécessite pas la mise en place d'actions spécifiques au niveau du bassin laitier.

Cependant, au niveau national, un plan de communication doit être envisagé pour lutter contre une rumeur éventuelle ou une contre information qui insinueraient que des produits disponibles sur le marché sont contaminés.

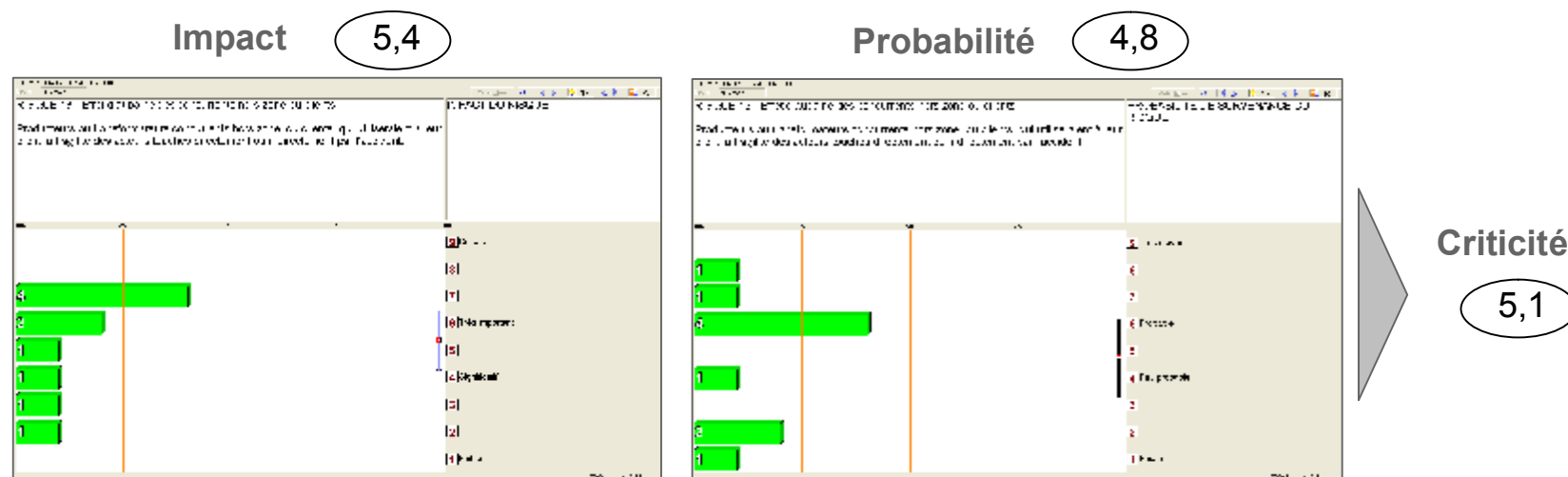
## Univers commercial – Risque 13

# Effet d'aubaine

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>13. Effet d'aubaine des concurrents hors zone ou clients</u></b>                                                                                                                                                                                                                              | <b>Acteurs concernés :</b><br>Producteurs et transformateurs                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Producteurs ou transformateurs concurrents hors zone, voire clients, qui utiliseraient à leur profit la fragilité des acteurs touchés directement ou indirectement par l'accident                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Agressivité commerciale et fragilité des entreprises du bassin touché</li><li>• Levier de négociation légitime ou pas pour des clients souhaitant faire baisser les prix,</li><li>• Nécessité de pallier le manque de fourniture.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rumeurs, communication de « contre publicité » véhiculées par un concurrent auprès des médias ou client,</li><li>• Perte de part de marché, baisse d'activité,</li><li>• Mise en difficulté financière.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprise X concurrente de l'entreprise Y basée sur la zone de l'accident a intégré dans son argumentaire de vente le risque que pourrait prendre un distributeur en faisant confiance à l'entreprise Y.</li></ul>           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Effet d'aubaine

### Avis des professionnels en groupe de travail

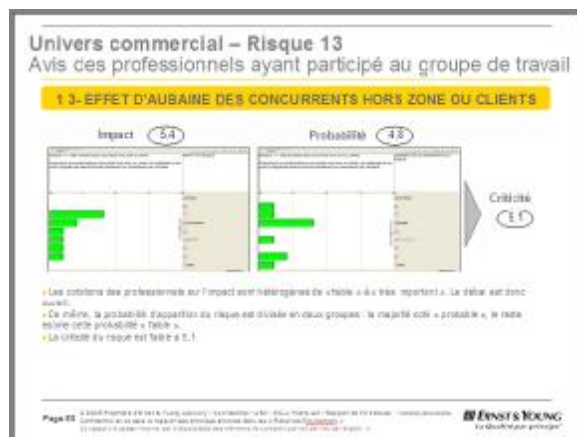


- Les cotations des professionnels sur l'impact sont hétérogènes de « faible » à « très important ». Le débat a donc été ouvert.
- De même, la probabilité d'apparition du risque divise les participants en deux groupes : la majorité cote « probable », le reste estime cette probabilité « faible ».
- La criticité qui en résulte reste faible à 5,1.



# Effet d'aubaine

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



- ▶ La moitié du groupe souligne que l'impact est jugé très important et dépend de la durée de non commercialisation des produits. Cependant, un industriel mentionne que le fait d'être touché et affaibli par un tel accident pourrait être un argument auprès des distributeurs.
- ▶ La notion de victimisation de la filière renforcera la solidarité entre concurrents touchés.
- ▶ De plus, les industriels sont convaincus qu'un acte malveillant dans cet esprit par un opérateur pourrait se retourner contre lui. La survenance de ce risque est donc jugée peu probable.

### Avis Ernst & Young :

Un arrêt de commercialisation des industriels du territoire créera des opportunités pour les concurrents, si la psychose ne s'étend pas à l'ensemble du rayon des produits laitiers. Seules les entreprises qui possèdent plusieurs sites pourront faire face en partie à ces effets d'aubaine.

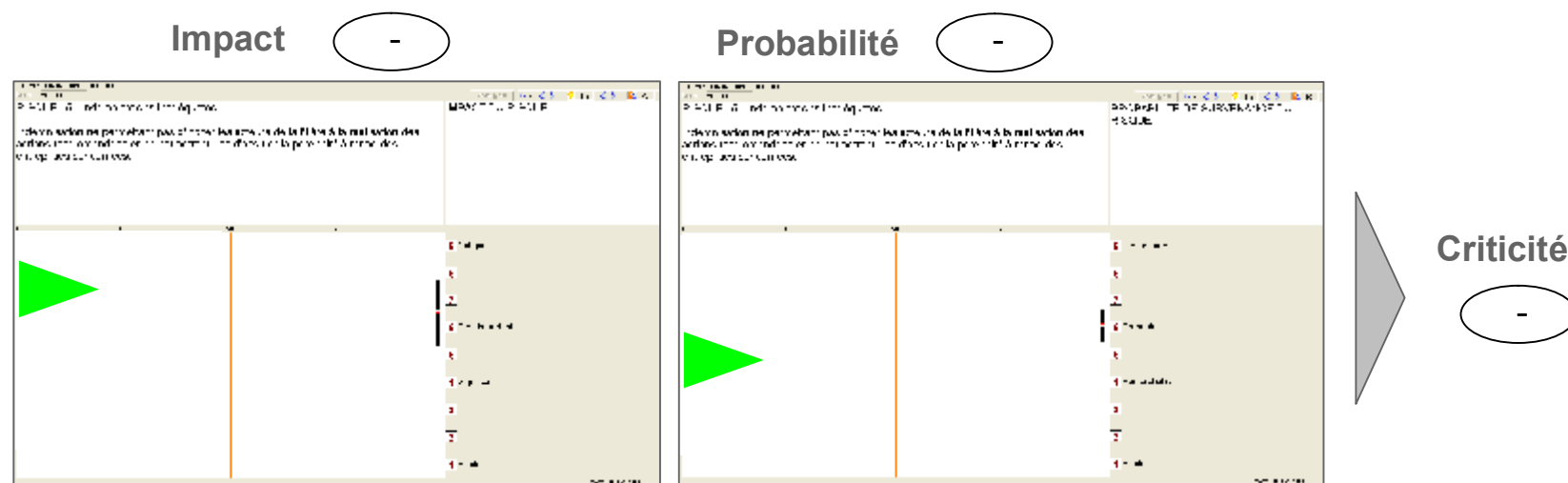
## Univers socio-économique – Risque 14

# Fragilisation et faillite d'entreprises

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14. Fragilisation et faillite d'entreprises</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Acteurs concernés :</b><br>Tous les acteurs de la filière                                                                                                                                                                                   |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Fragilisation voire faillite des entreprises des filières laitières et de métiers connexes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions à réaliser suite à l'accident nucléaire de moyenne ampleur disproportionnées par rapport aux capacités de trésorerie des entreprises,</li><li>• Arrêt ou baisse des ventes,</li><li>• Montant et délais d'indemnisation inadéquats par rapport à la perte de valeur subie,</li><li>• Incapacité des entreprises à trouver des solutions de substitution d'approvisionnement – de collecte.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rupture dans la chaîne de valeur de la filière,</li><li>• Licenciements,</li><li>• Remise en cause et décrédibilisation du plan de reprise d'activité et des autorités.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une entreprise dont l'impact financier de l'accident a dégradé fortement ses finances et qui doit recourir à un plan de licenciement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                |

## Fragilisation et faillite d'entreprises

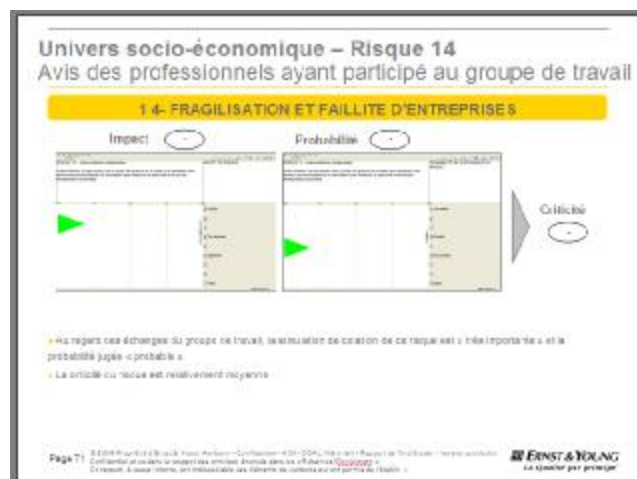
### Avis des professionnels en groupe de travail



- Au regard des échanges du groupe de travail, la simulation de cotation de ce risque par l'équipe d'intervention Ernst & Young est considérée « très importante » et la probabilité jugée « probable »
- **La criticité du risque est relativement moyenne**

## Fragilisation et faillite d'entreprises

### Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



Ce risque n'a pas été coté, mais les points suivants ont été évoqués

- ▶ L'impact de ce risque est important pour la reprise du tissu d'entreprises locales. Du point de vue des professionnels, la probabilité du risque dépendra de la politique d'indemnisation requise. Pour les exploitations agricoles, l'impact est directement lié aux différents zonages et actions induites.
- ▶ La probabilité d'apparition de ce risque dépend de la taille des structures et de leur capacité financière. Une industrie dont la majeure partie de son approvisionnement se trouve dans la zone touchée sera vulnérable contrairement aux grands groupes dont les zones d'approvisionnement sont plus étendues.

#### Avis Ernst & Young :

Seuls les plans d'indemnisation et de soutien au financement exceptionnels pourront limiter la probabilité d'apparition de ce risque.

Notons ainsi que les besoins sont différents selon des typologies d'exploitations et d'entreprises diverses. Ce travail sur les typologies pourraient être effectué préalablement dans le but de préparer les plans d'appuis financiers, les critères et méthodes d'attributions ainsi que les délais de versements partiels et totaux.

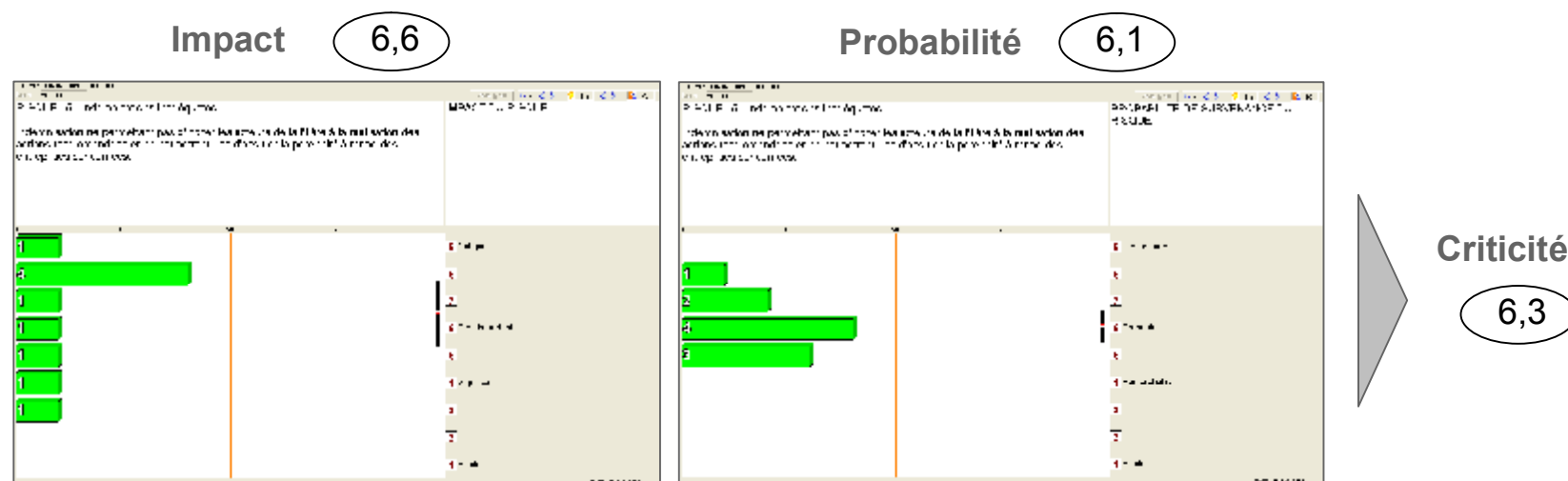
## Univers socio-économique – Risque 15

# Indemnisation inadéquates

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>15. Indemnisations inadéquates</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Acteurs concernés :</b><br>Tous les acteurs de la filière                                                                                                                                            |
| <b>Définition courte, description :</b><br>Indemnisation ne permettant pas d'inciter les acteurs à la réalisation des actions recommandées et ne permettant pas d'assurer la pérennité à terme de l'entreprise                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Causes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun plan particulier d'indemnisation prévu,</li><li>• Difficulté de mise en place d'un plan d'indemnisation car impliquant une multitude d'acteurs,</li><li>• Mauvaise communication sur les règles et principes d'indemnisation,</li><li>• Montants et ou délais d'indemnisations non adaptés.</li></ul> | <b>Conséquences:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Perte de revenu des opérateurs,</li><li>• Remise en cause des actions recommandées,</li><li>• Désengagement de certains acteurs.</li></ul> |
| <b>Cas évoqués / Exemples</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un montant d'indemnisation ne comprenant que les pertes directes (valorisation du lait) et non pas les indirectes ( potentiel génétique du troupeau, coût d'action, pertes en aliments...)</li></ul>                                                                                          |                                                                                                                                                                                                         |

## Indemnisation inadéquates

### Avis des professionnels en groupe de travail

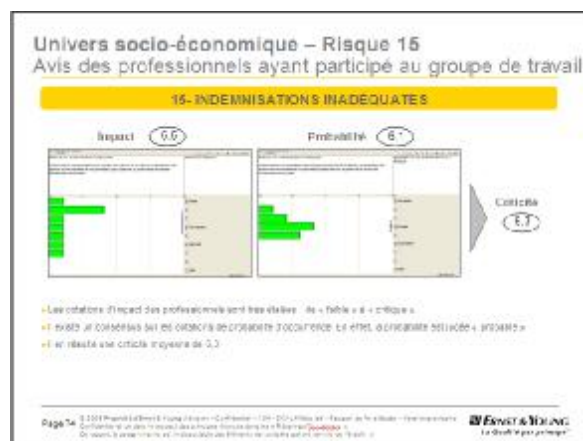


- ▶ Les cotations d'impact des professionnels sont très étalées : de « faible » à « critique ».
- ▶ Il existe un consensus sur les cotations de probabilité d'occurrence. En effet, la probabilité est jugée « probable »
- ▶ Il en résulte une criticité moyenne de 6,3

## Univers socio-économique – Risque 15

# Indemnisation inadéquates

## Suite de l'avis des professionnels & avis d'expert Ernst & Young



Les professionnels pensent que ...

- ▶ L'impact d'une indemnisation inadéquate est très important sur la reprise de l'activité. En effet, ce risque limite les actions à mettre en œuvre, affaiblit la situation financière de l'entreprise et ses chances de pérennité.
- ▶ Une des conséquences est la faillite des entreprises déjà fragiles par manque de trésorerie. Cependant, les professionnels font confiance aux pouvoirs publics pour une réflexion de fond préalable sur des mesures exceptionnelles d'indemnisation rapide seront prévues pour ce type d'accident

- ▶ La probabilité d'une indemnisation inadéquate est jugée probable par l'ensemble des professionnels. Les professionnels se réfèrent aux expériences passées qui ont démontré la lenteur du processus de décision puis de versement des indemnisations. Notons que certains exploitants mentionnent dans le cas de la vache folle, des indemnisations relativement rapides.

### Avis Ernst & Young :

Les expériences des professionnels sont révélatrices d'une probabilité d'occurrence forte. Cependant, il est probable que le cas exceptionnel de ce type d'accident amène les responsables à mettre en place des mesures exceptionnelles. Ceci avait été le cas pour la vache folle.

Bien évidemment outre la mise en place rapide des plans d'indemnisation et de financements exceptionnels, c'est leur communication « au plus tôt » qui favorisera la confiance des acteurs de la filière pour une reprise et une poursuite optimisée.

# Conclusions et recommandations



---

# Conclusions générales

## et remerciements de l'équipe d'intervention Ernst & Young

---

- ▶ L'ensemble des travaux confirme le bien fondé du guide d'aide à la décision proposé.
  - ▶ Les acteurs professionnels ont exprimé leur satisfaction d'avoir été sollicités pour en tester la faisabilité et l'acceptabilité.
  - ▶ Globalement, les actions satisfont la logique professionnelle et s'avèrent quasiment toutes faisables et acceptables.
  - ▶ Néanmoins, un certain nombre de modifications seront à opérer. Le contenu de ces évolutions à opérer est explicitement détaillé dans les recommandations qui suivent.
- ▶ Les travaux effectués sur les conditions de reprise et de poursuite d'activité, par la méthode des risques a permis de révéler des points incontournables en matière d'accompagnement de la filière. Ces aspects sont également détaillés dans les pages de recommandations.

L'équipe d'intervention d'Ernst & Young Advisory remercie :

- ▶ L'ensemble des professionnels, producteurs, dirigeants et directeurs de services des entreprises industrielles laitières, qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de cette analyse :
  - ▶ soit à l'occasion des entretiens et approfondissements en face à face,
  - ▶ soit au travers de leur participation aux groupes de travail qui ont été organisés
- ▶ Les représentants et responsables des chambres consulaires, services techniques agricoles, fédérations professionnelles et syndicales pour leur étroite collaboration. Un remerciement très particulier aux responsables du CRIEL et de la CRARA, pour leur soutien logistique.
- ▶ Les services de l'IRSN, de l'ASN ainsi que tous les membres du Comité de Pilotage pour les apports techniques et les transmissions de données et travaux préalables réalisés,
- ▶ Et de façon générale l'ASN, la DGAL, et l'ensemble du Comité de Pilotage pour les excellentes conditions de travail dont l'équipe a pu bénéficier, dans un esprit constructif et collaboratif.

# Les chantiers et actions principales

## à mettre en œuvre pour une reprise d'activités facilitée

---

1

Les chantiers de correction suite  
à l'analyse de faisabilité  
effectuée

2

Les chantiers plus généraux  
propices à la continuité du  
projet

3

Le Plan d'actions en  
anticipation de reprise et de  
poursuite de la production

# Les chantiers de correction à engager rapidement

1

## Les chantiers de correction suite à l'analyse de faisabilité effectuée

- ▶ **1.1** Reprendre et faire évoluer les principes et les documents de base du GT 2, au regard des enseignements de l'étude et de l'avancée des autres groupes du CODIRPA : doctrine, guide d'aide à la décision, informations sur radioactivité, parties prenantes
- ▶ **1.2** Définir ou préciser les processus clés de mise en œuvre des actions, de répartition des tâches et de la communication : information et sensibilisation interne filière, décision et organisation, indemnisations, mobilisation des moyens, communication crise externe à la filière

# Des chantiers plus généraux à engager d'ici quelques mois

2

## Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet

- ▶ **2.1** Développer le lien avec les professionnels et leurs organisations : restitution des travaux auprès des acteurs ayant participé à l'étude, mise en place du groupe professionnel opérationnel en région Rhône-Alpes, communication auprès des instances professionnelles nationales
- ▶ **2.2** Personnaliser les processus élaborés au niveau national par région pour faire suite aux travaux d'études effectués (Test en région Rhône-Alpes)
- ▶ **2.3** Identifier au niveau national, les zones concernées par un risque d'accident nucléaire : première simulation d'impacts par zone, identification des structures et acteurs référents par bassins

# Les chantiers et actions principaux à mettre en œuvre pour une reprise d'activités facilitée

3

## Le Plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production

- ▶ **3.1** Mettre en place un programme de prévention générique pour tous les acteurs
- ▶ **3.2** Assurer la formation des acteurs référents et professionnels à proximité des centrales (entre 0 et 20 km)
- ▶ **3.3** Déterminer et activer la « cellule de crise » ou « instance de pilotage et de coordination des actions »
- ▶ **3.4** Mobiliser les acteurs de la filière à travers une charte d'engagement
- ▶ **3.5** Proposer un plan d'indemnisation comprenant entre autre un plan de financement exceptionnel des entreprises fragiles
- ▶ **3.6** Déterminer et mobiliser les moyens par zones et simulations d'impacts
- ▶ **3.7** Organiser la communication de crise : plan de communication b to b (dont distributeurs) et médias
- ▶ **3.8** Préciser la filière de gestion de déchets et ses principes : isolement, collecte et traitement
- ▶ **3.9** Mettre en place une stratégie d'écoulement des volumes à travers des produits stockables non identitaires

---



## Détail des recommandations

---

## Détail des recommandations

### **1** Les chantiers de correction à engager suite à l'analyse de faisabilité effectuée

---

# Les chantiers de correction à engager suite à l'analyse de faisabilité effectuée – 1/4

---

## 1.1. Reprendre les principes et documents de base du GT 2, au regard des enseignements de l'étude et de l'avancée des travaux des autres groupes du CODIRPA

### 1.1.1. Faire évoluer la Doctrine proposée par le GT2, sur les points suivants :

- ▶ Proposer aux acteurs un synopsis d'actions recommandées par situation (basées sur le zonage) et non un guide d'aide à la décision avec de nombreuses alternatives
- ▶ Simplifier les mises en situation en redéfinissant notamment la zone d'éloignement qui pourrait intégrer la zone d'éloignement différé
- ▶ Valider le fait que l'interdiction de consommation soit identique à l'interdiction de commercialisation
- ▶ Valider que les effets sur la santé des acteurs soient traités en GT1, même pour les acteurs du monde agricole et agroalimentaire
- ▶ Intégrer les processus d'indemnisations afin de les traiter en cohérence avec les actions recommandées et les moyens à mobiliser
- ▶ Tenir compte de la diversité d'impact d'un accident sur une filière (hormis le zonage kilométrique) en fonction ; du nombre de production et volume lait touché, de la saison (cf. 3 niveaux ; forte, moyenne, faible criticité), le mode de conduite (intensif vs extensif) et la valorisation ou non des produits sous SIQO
- ▶ Tirer les enseignements des crises liées aux contaminations PCB – Dioxine, et notamment en ce qui concerne le principe de zonage, le processus de communication, l'organisation et le pilotage, la gestion des déchets, l'indemnisation et bien évidemment tous éléments permettant de favoriser les reprises d'activités



---

# Les chantiers de correction à engager suite à l'analyse de faisabilité effectuée – 2/4

---

## 1.1. Reprendre les principes et documents de base du GT 2, au regard des enseignements de l'étude et de l'avancée des travaux des autres groupes du CODIRPA

### ▶ 1.1.2. Reprendre le guide actuel d'aide à la décision, réservé à ce jour aux actions à mener par la production et l'élargir à la transformation :

- ▶ Élargir le guide d'actions aux acteurs de la collecte et de la première transformation
- ▶ Abandonner ou redéfinir les actions de calfeutrage, tarissement rapide, épandage des déchets contaminés
- ▶ Expliquer en préambule du guide (de façon plus explicite que le guide actuel) :
  - ▶ Les principes généraux de la radioactivité et des types d'accidents, les notions de seuil d'assimilation par an, les principes généraux et la cinétique de contamination sur une exploitation et sur le cheptel,
  - ▶ Les capacités à limiter les contaminations des outils et des cheptels : protection, lavage-rinçage, assainissement du cheptel ...
- ▶ Réaliser trois à quatre planches tenant sur deux pages A4 rappelant les principes de la radioactivité ainsi que les premières actions clés à réaliser en phase d'urgence et post-accidentelle, pour une diffusion large auprès des professionnels de la production et de la transformation
- ▶ Élargir le groupe aux acteurs nationaux ayant développés une expertise dans la gestion de crise au sein de la filière agricole, au niveau des hommes ou des produits (cf. Mutualité Sociale Agricole, CNIEL, APCA...)

---

# Les chantiers de correction à engager suite à l'analyse de faisabilité effectuée – 3/4

---

## 1.2 Définir ou préciser les processus clés de mise en œuvre des actions suite à un accident touchant une filière laitière régionale

Créer des fiches adaptées à une filière laitière régionale, par macro-processus clés : description des processus et moyens sans en déterminer à ce stade les contenus

► 1.2.1. Fiche 1 : Information et sensibilisation interne à la filière : description des processus clés : qui communique, quel type de message, auprès de qui, quels relais, quels types de support ?

- en prévention
- en urgence
- en phase post-accidentelle court terme
- en phase post-accidentelle long terme

► 1.2.2. Fiche 2 : Communication de crise externe à la filière : description des processus clés : qui communique, quel type de message, auprès de qui, quels relais, quels types de support ?

- en urgence
- en phase post-accidentelle court terme
- en phase post-accidentelle long terme

---

# Les chantiers de correction à engager

## suite à l'analyse de faisabilité effectuée – 4/4

---

- ▶ 1.2.3. Fiche 3 : Décision et organisation : description des rôles et compétences des parties prenantes locales, départementales, régionales et nationales au niveau des représentations professionnelles, collectivités et autorités, durant la phase d'urgence puis la phase post-accidentelle
- ▶ 1.2.4. Fiche 4 : Indemnisations : décrire les outils mis à disposition, leurs principes et leur déclenchement dans le temps, voire les niveaux d'indemnisation potentiels
- ▶ 1.2.5. Fiche 5 : Mobilisation des moyens : qualifier, voire quantifier les moyens essentiellement techniques à mobiliser pour les actions d'urgence et post-accidentelles. Identifier les moyens à réquisitionner et sous quelle forme pour les actions clés : éloignement, collecte dédiée, abattage et gestion des cadavres, gestion des déchets

---

## Détail des recommandations

2

### Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet

---

# Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet -1/3

---

## 2.1. Développer le lien avec les professionnels et leurs organisations

- ▶ 2.1.1. Proposer un retour des travaux réalisés auprès des acteurs ayant participé à l'étude en Rhône-Alpes : envoyer une lettre de remerciements, rappelant en outre les éléments clés d'avancée du projet auprès de l'ensemble des acteurs de la filière Rhône-Alpes qui ont participé aux entretiens et aux groupes de travail
- ▶ 2.1.2. Mettre en place un groupe professionnel opérationnel en région Rhône Alpes : suite à la réunion de restitution des travaux, il pourra être proposé à certains acteurs de faire partie d'un groupe opérationnel qui travaillera sur l'adaptation au niveau régional du plan d'actions post-accidentel. Par ailleurs ce groupe pourra être sollicité pour réfléchir à des solutions pratiques aux points posant quelques difficultés de mises en œuvre notamment sur la gestion des produits contaminés
- ▶ 2.1.3. Mettre en place d'une communication auprès des instances nationales interprofessionnelles (CNIEL), professionnelles (Fédérations et syndicats des producteurs et transformateurs) et techniques (Centre technique des produits laitiers), sur les travaux engagés à ce jour en Rhône Alpes et au niveau national

---

# Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet - 2/3

---

## 2.2. Personnaliser les processus élaborés au niveau national par région pour faire suite aux travaux d'études effectués (Test en région Rhône Alpes)

► 2.2.1. Définir un plan d'actions opérationnel post-accidentel à un niveau local et régional : à partir du groupe professionnel opérationnel, piloté par le préfet de région et avec le soutien du référent ASN régional, ce groupe aura pour but d'approfondir et de tester les actions proposées dans le plan de reprise :

- Programme de prévention des acteurs
- Formation des acteurs référents et professionnels à proximité des centrales
- Instance de pilotage et de coordination des actions
- Charte d'engagement
- Plan de communication de crise b to b (dont distributeurs) et médias
- Plan d'indemnisation, voire un plan de financement exceptionnel des entreprises fragiles
- Moyens mobilisables par zones et simulations d'impacts
- Filière de gestion de déchets et ses principes
- Stratégie d'écoulement des volumes à travers des produits stockables non identitaires

# Les chantiers plus généraux propices à la continuité du projet -3/3

---

## 2.3. Identifier au niveau national, les zones concernées par un risque d'accidents nucléaire : première simulation d'impacts par zone, identification des structures et acteurs référents par bassin

- ▶ 2.3.1. Réaliser une étude d'impact par zone (Urgence, ZE, ZIA, ZSA) sur les principaux sites sensibles en France (centrales proche de productions laitières ; Normandie,...). A partir des cartes des productions laitières par commune et cantons (réalisables à partir des informations DDAF/DRAF), une projection des zones permettra de quantifier le nombre d'exploitations et le volume de lait engagé par zones
  
- ▶ 2.3.2. Identifier par bassin, les interlocuteurs référents aux niveaux de la production, transformation : CRIEL, Fédération régionale des industries laitières, fédération régionale des coopératives ...
  
- ▶ 2.3.3. Diffuser les résultats des cartographies d'impacts ainsi que les travaux nationaux réalisés auprès des acteurs référents : Proposer et initier les démarches de groupe professionnels opérationnels, sur le modèle de Rhône-Alpes

---

## Détail des recommandations

3

### Plan d'actions en anticipation de reprise et poursuite de la production



# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (1/9)

## 3.1. Mettre en place un programme de prévention générique pour tous les acteurs

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Période                                                                                                                               | Cibles                                                                                                                                    | Partenaires                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| • 3.1.1. Diffuser auprès des acteurs de la production et de la transformation les <u>planches synthétiques</u> de rappel des fondamentaux de la radioactivité et de la cinétique de contamination, de l'impact sur les outils et sur les cheptels ainsi que les 3-4 actions clés de phase d'urgence et post-opérationnel (possibilité d'évocation de scénario en fonction de la localisation) | <ul style="list-style-type: none"><li>• En prévention, tous les trois ans</li><li>• En continu pour les jeunes agriculteurs</li></ul> | • Les producteurs laitiers et leurs salariés, les responsables de collecte des laiteries ou collecteurs, les agents des relais techniques | • L'ASN, l'IRSN, le CRIEL, la CDA et un prestataire d'animation de la filière ou privé |
| • 3.1.2. Diffuser des <u>messages clés</u> lors de grandes manifestations professionnelles régionales ou nationales                                                                                                                                                                                                                                                                           | • En prévention, tous les trois ans                                                                                                   | • Idem                                                                                                                                    | • Idem + CNIEL, APCA                                                                   |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (2/9)

## 3.2. Assurer la formation des acteurs référents et professionnels en proximité des centrales

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                               | Période                                                                             | Cibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.2.1. <u>Former des acteurs référents</u> par bassin au guide d'actions à la production, à la collecte (à venir) et à la transformation (à venir également)<br/>Doit fluidifier l'organisation et la coordination entre structures</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En prévention, dès que possible</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs référents à la production : CDA, ou fédérations professionnelles</li> <li>Les acteurs référents à la transformation : la fédération coopérative laitière et le responsable amont des coopératives, ainsi que la fédération des industries laitières et les syndicats des produits sous SIQO</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les structures nationales: DGAL, ASN, et IRSN</li> <li>Les structures représentatives au niveau régional (CRIEL, Fédération des coopératives, CRA, DSV) et au niveau national (CNIEL, APCA, Fédérations nationales professionnelles, INAO/CNAOC)</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.2.2. Diffuser auprès des producteurs et transformateurs proches des centrales le <u>guide d'actions local détaillé</u> lors d'une réunion d'information</li> </ul>                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>En prévention, tous les trois ans</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel des structures agricoles et les responsables de gestion de crise des industries agroalimentaires laitières proche des centrales (rayon à définir ; 0-40 Km ?)</li> </ul>                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>DGAL</li> <li>Les acteurs référents par région</li> <li>Les structures agricoles et industrielles, ASN et l'IRSN.</li> <li>Ex : formation DSV</li> </ul>                                                                                                    |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (3/9)

| 3.3. Déterminer et activer une « cellule de crise » ou « instance de pilotage et de coordination des actions »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Période                                                                              | Cibles                                                                                                                                                                                                                       | Partenaires                                                                                                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.3.1. <u>Actualiser l'instance</u> proposée par le groupe projet en réactualisant les contacts clés par structure. Faire valider par les principales instances professionnelles la représentativité de chaque membre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>En prévention, tous les deux ans</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres de l'instance de pilotage et de coordination : le Préfet, les autorités sanitaires, protection et agricoles (DDAF, DRAF), les acteurs référents professionnels</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ASN, l'IRSN, la DGAL, le CNIEL, les experts au niveau national (École vétérinaire, MAP, Ecole Agronomie, ...)</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.3.2. <u>Activer l'instance de pilotage</u> : mettre en place de façon opérationnelle et adaptée au type d'accident l'instance de pilotage : convocation, information sur niveau accident, rappel des objectifs, ...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la phase d'urgence</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres de l'instance de pilotage et de coordination</li> </ul>                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem</li> </ul>                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.3.3. <u>Mobiliser régulièrement en phase post-accidentelle l'instance de pilotage</u> afin de proposer à la filière les <u>choix d'actions</u> par zones, les principes et les <u>règles de traitement des déchets</u>, de collecte dédiée, de valorisation, d'éloignement, voire de réquisition, <u>les messages à communiquer</u> en interne, voire en externe de la filière (structure garante du plan de communication)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la phase post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres de l'instance de pilotage et de coordination</li> </ul>                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem</li> </ul>                                                                                                            |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (4/9)

## 3.4. Mobiliser les acteurs de la filière à travers une charte d'engagement

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Période                                                                                  | Cibles                                                                                                                                                                                                                     | Partenaires                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>3.4.1. Déterminer une <u>charte d'engagement</u> entre professionnels : une fiche rappelant les « dix engagements » que les professionnels s'engagent à respecter lors d'un accident nucléaire impactant leur filière : adhésion aux actions recommandées, participation aux formations, respect des règles de mise en marché, ....</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>En prévention</li></ul>                            | <ul style="list-style-type: none"><li>Les membres de l'instance de pilotage et de coordination : le Préfet, les autorités sanitaires, protection et agricoles (DDAF, DRAF), les acteurs référents professionnels</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>L'ASN, l'IRSN, la DGAL, le CNIEL, les experts au niveau national (École vétérinaire, MAP, Ecole Agronomie, ...)</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>3.4.2. Rappeler, <u>distribuer</u>, voire <u>faire signer la charte d'engagement</u> par les professionnels ou leurs représentants professionnels</li></ul>                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>En prévention et phase post-accidentelle</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>L'ensemble des professionnels producteurs et transformateurs</li></ul>                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li></ul>                |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (5/9)

## 3.5. Proposer un plan d'indemnisation, voire un plan de financement exceptionnel des entreprises fragiles

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Période                                                                      | Cibles                                                                                                                                                                                                                      | Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.5.1. Préciser le <u>plan d'indemnisation</u> aux acteurs concernés : processus indemnisation, montant, délais, conditions d'accès, référents...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs concernés de la production et de la transformation voire certains prestataires de la filière impactés</li> </ul>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités locales et nationales</li> <li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li> <li>Les assurances et compagnies de recouvrement des risques</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.5.2. Préciser un <u>plan de financement exceptionnel</u> des entreprises en difficulté suite aux conséquences de l'accident : possibilité d'allongement des lignes court terme, renégociation des créances (État et fournisseur), fond de péréquation, fond spécifique du plan d'indemnisation. Il est possible de prédéterminer ces actions et types d'entreprises fragiles (transformation à la ferme, industries spécialisées en SIQO, et autres typologies ...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les exploitations et industries, voire au-delà toutes entreprises ayant des relations économiques et financières avec la filière : clients, fournisseurs, prestataires...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem + banques + Trésorerie Générale + URSSAF + MSA + CCI (cf. cellule usuelle des entreprises en difficulté)</li> </ul>                                                                                                   |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (6/9)

## 3.6. Déterminer et mobiliser les moyens par zones et simulations d'impacts

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                  | Période                                                                                                          | Cibles                                                                                                                                                           | Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.6.1. Déterminer les <u>moyens nécessaires par zone</u> en fonction du type d'accident : volume de collecte dédié pour le lait contaminé, abattage et gestion des cadavres, éloignement des exploitants et troupeaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En prévention</li> <li>En phase d'urgence et post accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une estimation pouvant être établie par l'instance de pilotage en prévention et en situation réelle d'accident</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ASN, l'IRSN, le CNIEL, les experts au niveau national (École vétérinaire, MAP, Ecole Agronomie, ...)</li> <li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.6.2. <u>Mobiliser voire réquisitionner les moyens</u> nécessaires à la mise en place du plan d'actions à la production, collecte et transformation et de la reprise d'activités</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post accidentelle</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des entreprises de la filière régionale, voire extra régionale</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem + représentants des proches régions et /ou régions leader (Bretagne, Normandie)</li> </ul>                                                                                                                             |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (7/9)

| 3.7. Organiser la communication de crise : plan de communication b to b (dont distributeurs) et médias                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Période                                                                                   | Cibles                                                                                                                                                                                                                          | Partenaires                                                                                                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.7.1. <u>Communiquer de façon unique et cohérente au sein de la filière</u> (jusqu'au distributeur), à partir de l'instance de pilotage qui pourra transmettre des informations sous forme de « <u>communiqué d'alertes</u> » sur l'accident et ses impacts, les actions recommandées, les indemnisations, les messages clés, les durées des interdictions etc...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase d'urgence et post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les exploitations et les industries, voire au-delà toutes entreprises ayant des relations économiques et financières avec la filière : clients, fournisseurs, prestataires...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li> </ul>                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.7.2. <u>Communiquer de façon cohérente aux médias</u>, à partir de l'instance de pilotage qui pourra transmettre des informations sous forme de « communiqué de presse » le type d'accident, les actions réalisées et les moyens mobilisés ainsi que les perspectives et les enjeux</li> </ul>                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post-accidentelle</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les médias locaux, régionaux, voire nationaux</li> </ul>                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités locales et nationales</li> <li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li> </ul> |

# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (8/9)

## 3.8. Déterminer la filière de gestion de déchets et ses principes : isolement, collecte, traitement

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Période                                                                      | Cibles                                                                                                                                                                                      | Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.8.1. Choisir au sein de l'instance de pilotage <u>les principes et les règles de gestion des déchets</u> au niveau de la collecte du lait, de la gestion des produits contaminés (dont lait, aliments et co-produits), de la gestion des cadavres, ...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs concernés de la production et de la transformation voire certains prestataires de la filière (transporteurs, équarisseurs...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ASN, l'IRSN, le CNIEL, les experts au niveau national (École vétérinaire, MAP, Ecole Agronomie,</li> <li>Les autorités locales et nationales</li> <li>Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>3.8.2. Sensibiliser, mobiliser et communiquer auprès des acteurs concernés les actions à mettre œuvre et les principes à respecter dans la gestion des déchets</li> </ul>                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>En phase post-accidentelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem</li> </ul>                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                     |



# Le plan d'actions en anticipation de reprise et de poursuite de la production (9/9)

## 3.9. Mettre en place une stratégie d'écoulement des volumes à travers des produits non identitaires

| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Période                                                                                              | Cibles                                                                                                                                                                                | Partenaires                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 3.9.1. Proposer un plan de recherche piloté par l'instance de pilotage <u>sur les différentes alternatives de valorisation des produits</u> au regard du volume et des types de produits engagés : beurre, poudre, fromage pâte cuite, préparation industrielle, ...</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• En prévention</li><li>• En phase post-accidentelle</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les acteurs concernés de la production et de la transformation voire certains prestataires de la filière impactés (collecteurs,...)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>•Centres de recherche</li><li>•Les instances de représentations régionales et nationales des producteurs et des transformateurs</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 3.9.2. Communiquer auprès des acteurs concernés <u>les actions à mettre œuvre et les principes à respecter</u> pour la mise en place des stratégies d'écoulement</li></ul>                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• En phase post-accidentelle</li></ul>                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Idem</li></ul>                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• Idem et partenaires extra-régionaux</li></ul>                                                                                           |

# Réserve d'usage

---

# Réserves d'usages

## Disclaimers

---

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

L'ensemble des données exploitées et traitées sont issus des déclarations d'acteurs professionnels et institutionnels. Les calculs d'impacts sur le volume de lait potentiellement contaminé et le nombre d'exploitation potentiellement touchées sont des estimations qui nécessitent la validation par les instituts de référence.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir faire. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

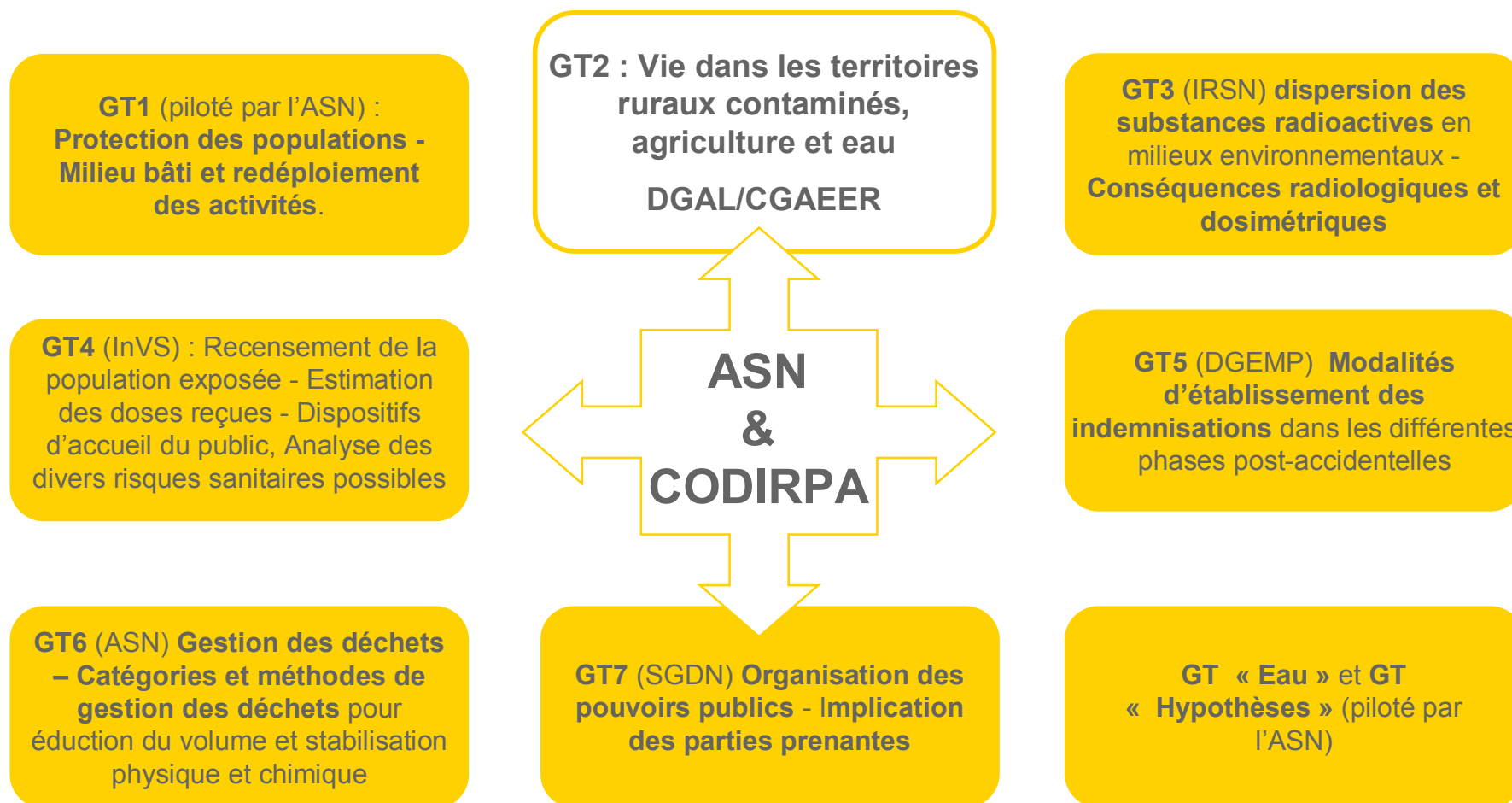
# Annexes

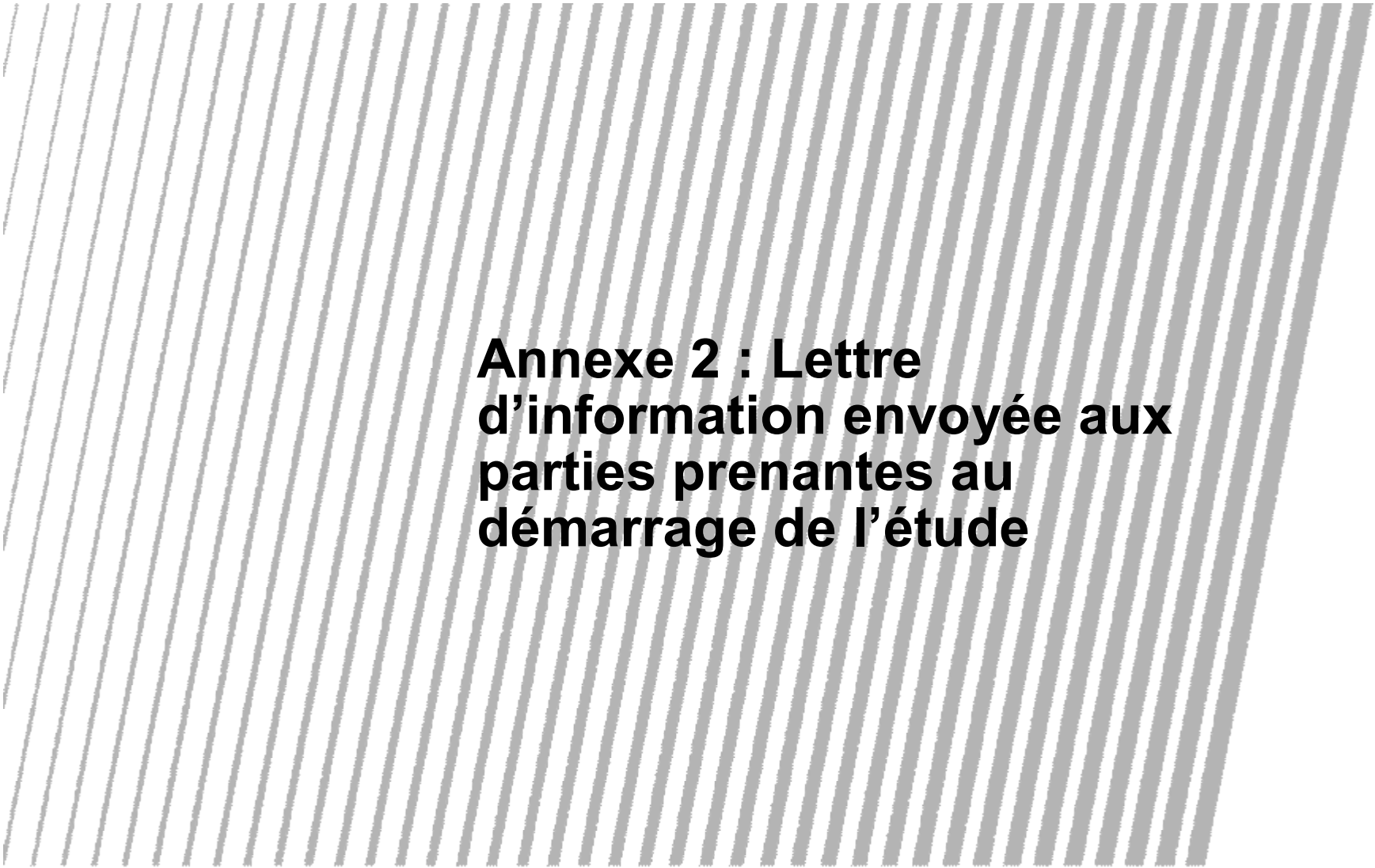


## **Annexe 1 : Organisation de travail du CODIR-PA – Liste des groupes techniques**

# Pour mémoire : Organisation de travail du CODIRPA

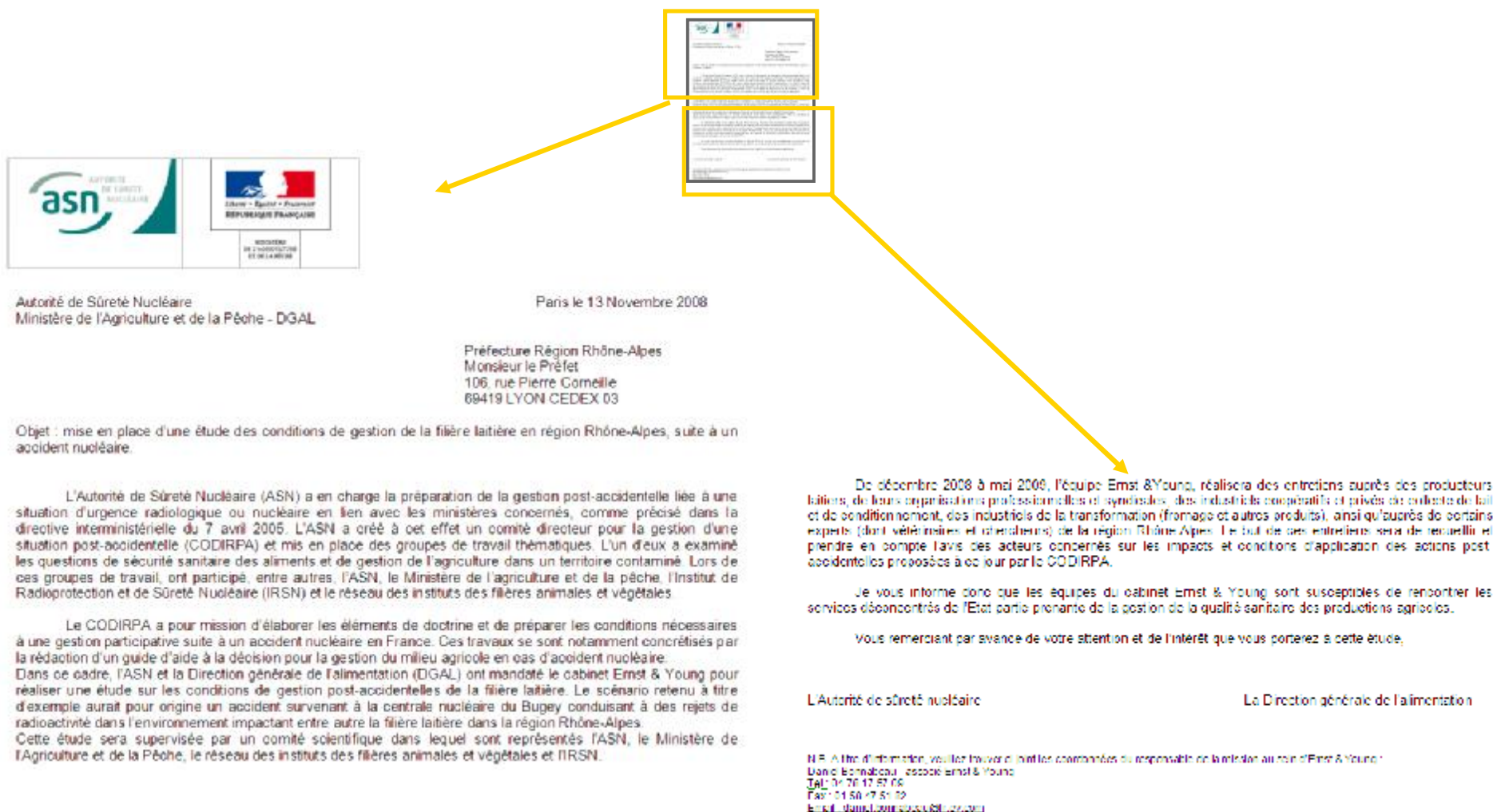
pour anticiper la gestion d'une situation post-accidentelle nucléaire



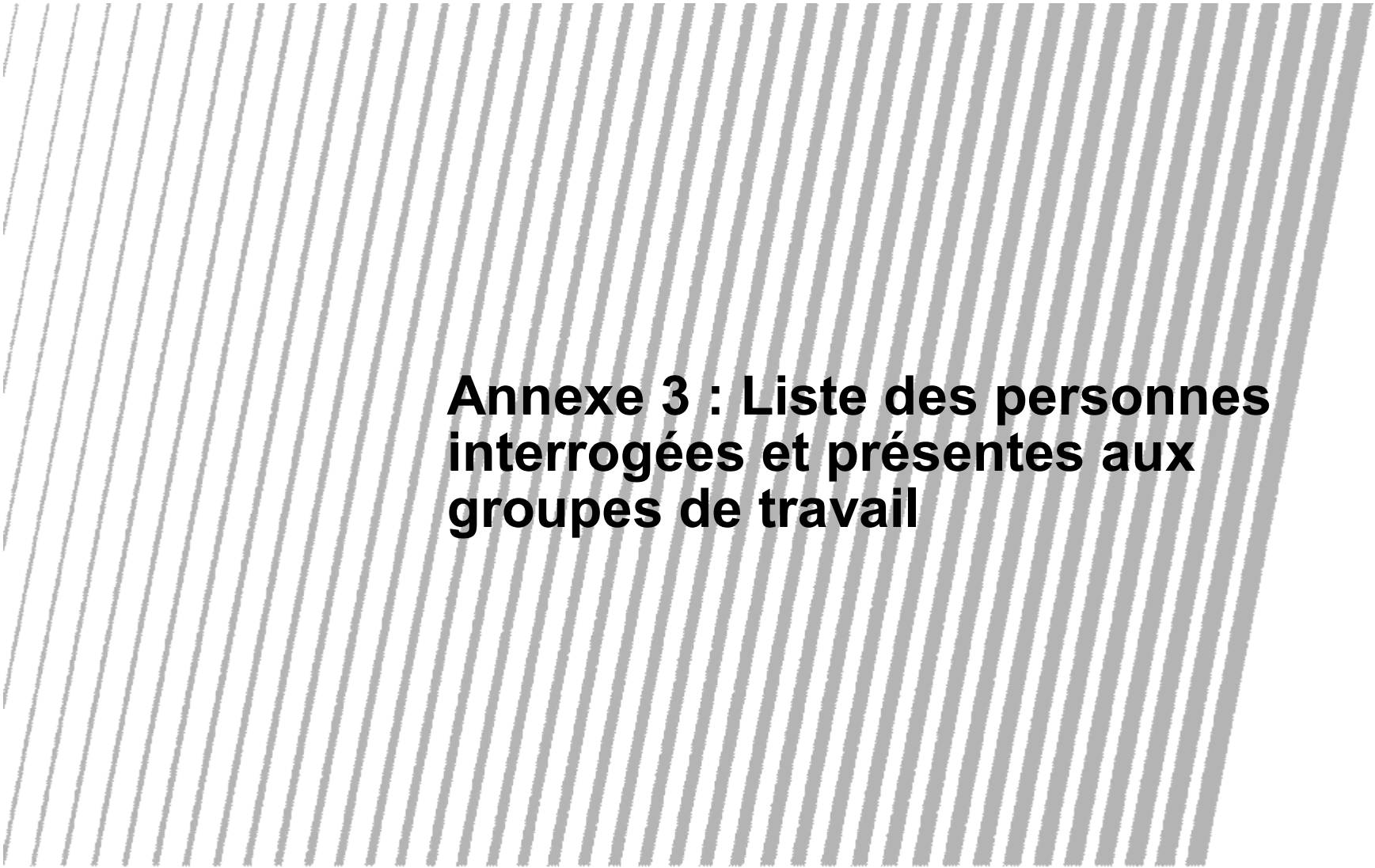


## **Annexe 2 : Lettre d'information envoyée aux parties prenantes au démarrage de l'étude**

# Annexe 1 – Lettre d'information envoyée auprès du préfet de Rhône Alpes, de la FNPL, des présidents des chambres départementales et régionale de la région Rhône Alpes et de l'interprofession laitière







## **Annexe 3 : Liste des personnes interrogées et présentes aux groupes de travail**

# Professionnels collecteurs & transformateurs

## en charge d'accompagner les éleveurs, interviewés

| Catégorie                                     | Entreprise                        | Nom Prénom            | Fonction                        | Mode d'entretien |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------|
| Collecteur<br>Transformateur                  | <b>Danone</b>                     | Virginie Martin       | Responsable approvisionnement   | Téléphone        |
|                                               | <b>Sodiaal</b>                    | Jean-Paul Picquendar  | Directeur Sodiaal Union Sud Est | Face à face      |
|                                               | <b>Fromagerie<br/>Guilloteau</b>  | Thierry Oriol         | Directeur Général               | Face à face      |
|                                               | <b>Valcrest</b>                   | Gérard Fournier       | Directeur Technique             | Face à face      |
|                                               |                                   | Pierre Degabriel      | Responsable de la production    | Face à face      |
|                                               | <b>Bressor SA</b>                 | Valery Rehel          | Directeur Général               | Face à face      |
|                                               |                                   | Fabienne Horard       | Responsable Qualité             | Face à face      |
|                                               |                                   | Arnaud Portebois      | Directeur de production         | Face à face      |
| Collecteur<br>Transformateur<br><br>Revendeur | <b>URCVL</b>                      | Philippe Manteaux     | Directeur de production         | Face à face      |
|                                               |                                   | Alexandre Montanari   | Ingénieur qualité               | Face à face      |
|                                               |                                   | Christine Chaland     | Assistant qualité               | Face à face      |
|                                               | <b>Fromagerie du<br/>Vivarais</b> | Jean-Jacques Bringold | Directeur                       | Face à face      |

# Les producteurs interviewés

| Nom Prénom        | Département | Fonction                                                                                                | Mode d'entretien |
|-------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Joseph Point      | Ain         | Producteur laitier, Ain                                                                                 | Face à face      |
| Laurent Vial      | Ain         | Producteur laitier et de volaille, responsable de la section laitière du Dauphiné – Vivarais, volailles | Face à face      |
| David Gallifet    | Isère       | Producteur laitier, volailles, Isère                                                                    | Téléphone        |
| Pierre Clavel     | Isère       | Producteur laitier, Isère                                                                               | Face à face      |
| Anne Devun        | Loire       | Producteur laitier, Loire                                                                               | Face à face      |
| Frederic Duponcet | Isère       | Producteur transformateur                                                                               | Face à face      |

# Les responsables d'organisations et institutions spécialisées rencontrés

| Catégorie                                    | Structure                                | Nom Prénom                 | Fonction                                                                                                      | Mode d'entretien |
|----------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Organisations & fédérations professionnelles | Fédération des coops de Rhône-Alpes      | Cédric Marchand            | Directeur                                                                                                     | Téléphone        |
|                                              | CRIEL Rhône-Alpes                        | Jean-Luc Bouton            | Directeur                                                                                                     | Téléphone        |
|                                              | FNIL                                     | Hélène Martin              | Représentante FNIL SUD-EST                                                                                    | Téléphone        |
|                                              | AFTALP<br>Association des SIQO des Alpes | Sébastien Breton           | Directeur et expert SIQO                                                                                      | Téléphone        |
| Chambres consulaires                         | Chambre d'Agriculture de l'Ain           | Pierre Fatet               | Responsable technique laitier du département de l'Ain au sein de l'Établissement Départemental d'Élevage      | Téléphone        |
|                                              | Chambre d'Agriculture de l'Isère         | Herrenberger Serge         | Directeur de l'Établissement Départemental d'Élevage (EDE), Resp. technique laitier du département de l'Isère | Téléphone        |
| Institutionnels                              | DDA Rhône                                | Cyrille Angrand            | Chefs de service agriculture                                                                                  | Téléphone        |
|                                              | DDA Ain                                  | Michèle Danacher           |                                                                                                               |                  |
|                                              | DDA Isère                                | Jean Baptiste Villevieille |                                                                                                               |                  |
|                                              | DDA Loire                                | Jean Baptiste Moine        |                                                                                                               |                  |

## Les professionnels et experts présents aux groupes de travail de l'Ain (8 avril 2009) et de l'Isère (9 avril 2009)

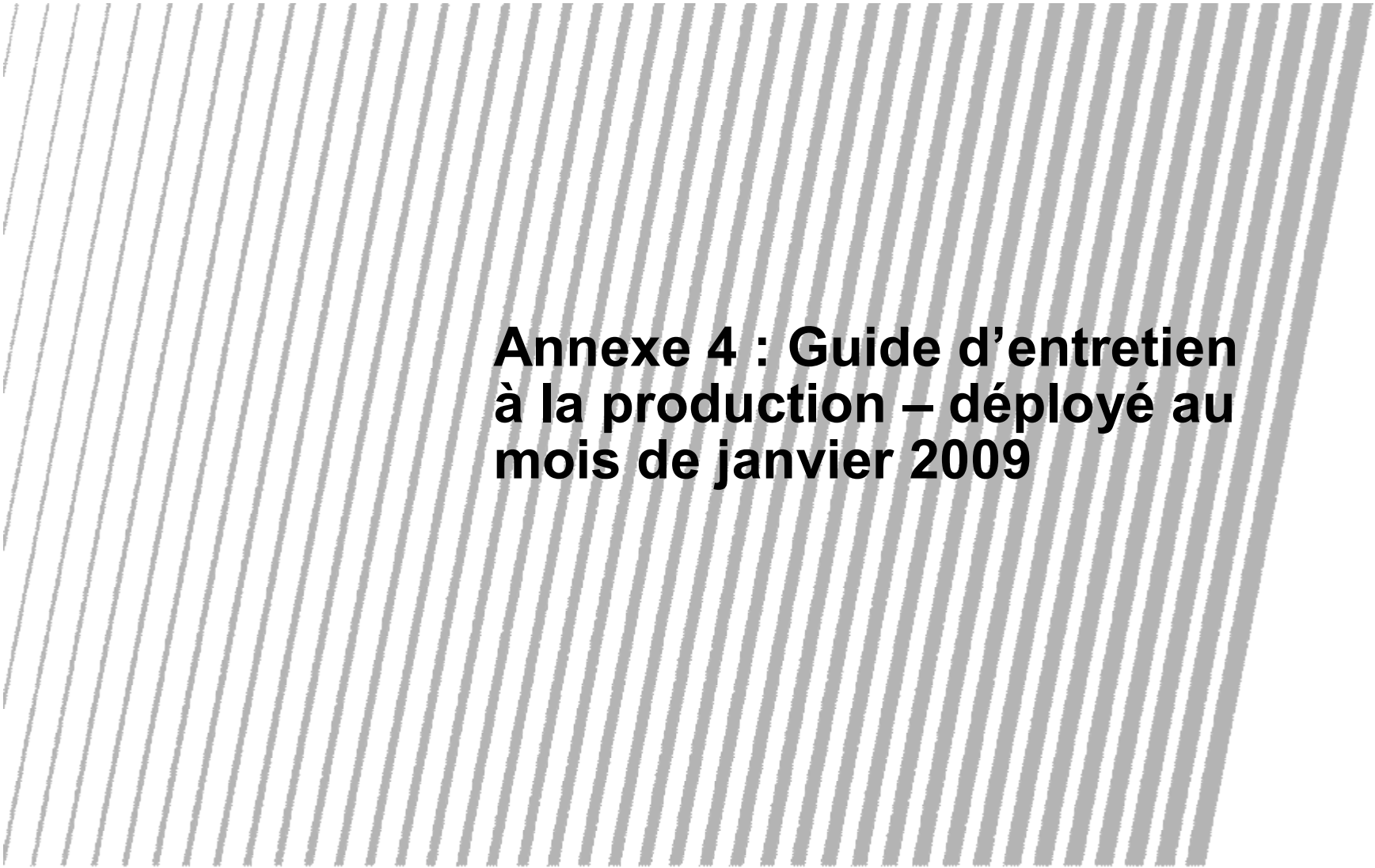
| Catégorie                                                             | Structure                              | Nom Prénom  |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------|
| Groupe éleveurs laitier de l'Ain<br>(8 Avril 2009 à Ceyzeriat)        | Éleveur vache laitière (Gaec)          | M. Bonaquet |
|                                                                       | Éleveur vache laitière                 | Mme Bottex  |
|                                                                       | Éleveur chèvre laitière                | M. Allard   |
|                                                                       | Chambre d'Agriculture de l'Ain         | M. Fatet    |
| Groupe éleveurs laitier de l'Isère (9<br>avril 2009 à La Tour du Pin) | Éleveur vache laitière (Gaec)          | M. Jarguot  |
|                                                                       | Éleveur vache laitière                 | M. Guinet   |
|                                                                       | Éleveur vache laitière                 | M. Guillot  |
|                                                                       | EDE - Chambre d'Agriculture de l'Isère | Mme Guerraz |

---

# Les professionnels et experts présents au groupe de travail « risque » du 28 mai 2009 (AgraPôle de Lyon-Gerland)

---

- ▶ Rodolphe Bonsaguet (Producteur Gaec des 3 vallées)
- ▶ Jean Luc Bouton (Directeur Criel)
- ▶ Serge Brenans (Directeur Fromagerie Leyment)
- ▶ Alain Dassonville (Consultant MAP)
- ▶ Pierre Fatet (Animateur production CDA Ain)
- ▶ Gérard Fournier (Directeur indus. Valcrest)
- ▶ Pierre Jargot (Producteur Gaec St Louis)
- ▶ Antony Pralas (Resp. production Fromagerie Leyment)
- ▶ Valery Rehel (Resp. Qualité Bressor)



## **Annexe 4 : Guide d'entretien à la production – déployé au mois de janvier 2009**



Numéro questionnaire :

\*\*\*\*\*

## Entretien auprès des producteurs sur les conditions de gestion post-accidentelle suite à un accident nucléaire à la centrale du Bugey

N° / Nom enquêteur : .....

N° Questionnaire : .....

Date du rendez-vous : ... / ... / ... à ... H ...

- Eléments clés :

.....

.....

.....

### Introduction

Nous travaillons actuellement pour le compte de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et le Ministère de l'Agriculture afin d'étudier les conditions d'application d'actions spécifiques, simulant un accident mineur au sein d'une centrale nucléaire, ayant pour impact un largage de radioéléments dans l'environnement proche de la centrale.

L'objectif de notre entretien est d'évaluer avec vous, selon vos conditions de production, les actions de protection et prévention recommandées par les autorités, pour un éventuel accident que nous pourrions situer à la centrale du Bugey (Ain).

Pour cela, nous réalisons des entretiens auprès de producteurs laitiers, leurs organisations professionnelles et syndicales, des industriels coopératifs et privés de collecte de lait et de conditionnement, des industriels de la transformation (fromage et autres produits), ainsi qu'auprès de certains experts (dont vétérinaires et chercheurs) de la région Rhône-Alpes.

Nous souhaitons vous rappeler que ce travail est bien basé sur une hypothèse d'accident dans une approche d'exercice de simulation.

Par ailleurs, l'ensemble des données que vous nous communiquerez sera traité et restitué de manière anonyme si vous le souhaitez.

Pour bien comprendre la simulation, veuillez noter que le principal vecteur de contamination est l'ingestion d'eau et d'aliments contaminés tant au plan humain qu'animal. Les particules de radioactivité étant véhiculées par l'air extérieur (vent, nuages...), un calfeutrage des bâtiments permet de garantir la non contamination des lieux de vie.



Numéro questionnaire :

\*\*\*\*\*

### 1 – Signalétique

Département ..... et ..... Ville ..... :

Productions sur votre exploitation : SAU (Ha) : .....

#### Elevage laitier vache :

Volume (L/an) : ..... Cheptel (Nb) : Total : ..... en lactation : .....

#### Elevage laitier chèvre :

Volume (L/an) : ..... Cheptel (Nb) : Total : ..... en lactation : .....

#### Autre élevage : .....

Nb tête : ..... Nb tête : ..... Nb tête : .....

#### Production de fourrage et d'ensilages : Oui-Non

Niveau d'autosuffisance : ..... mois couverts sur ..... nécessaires

Surfaces fanées et ensilées (Ha) : .....

#### Part de dépendance de l'exploitation vis-à-vis de la production laitière

+ de 75 % du revenu

De 50 à 75%

De 50 à 30%

De 30% à 10% du revenu

Moins de 10%

#### Destination de votre production laitière

Collecteur 1 : ..... Litres de lait

Savez-vous ce que devient votre lait : transformation fromagère – lait de consommation humaine – autre....

Mode de conduite de votre élevage et d'alimentation : (tout à l'herbe, proportion ensilages etc...)





Numéro questionnaire : .....

## 2 – Mise en situation après un accident à la centrale du Bugey

Les situations envisagées sont construites sur la base de simulations tenant compte de paramètres météorologiques : faible vent et faible pluie. Indépendamment de la situation de votre exploitation au regard de sa proximité avec la centrale, trois phases sont à prendre en compte : La première dite « de menace », la deuxième dite « post-accidentelle court terme » et la troisième dite « post accidentelle concertée » (ces deux dernières sont appelées transitoires, avant reprise de vie normale).

**Situation 1 :** Votre exploitation se situe dans un périmètre très proche de la centrale (inférieur à 2 km) et l'importance des radios éléments déposés implique :

- Durant les premières 24 à 48h après l'accident : après informations par les autorités compétentes (par radio, téléphone, ...), vous devrez vous mettre en situation de protection et d'écoute, isolés dans votre maison. De fait, vous ne pourrez pas vous occuper de vos troupeaux pendant ces 24 à 48 h. Par ailleurs, vous serez dans une zone dite « d'interdiction alimentaire (ZIA) » impliquant l'impossibilité de consommer et de vendre tous vos produits.
- Durant les deux semaines qui suivront l'accident, après informations par les autorités compétentes, il y aura un maintien de la ZIA ce qui implique que vous ne pourrez pas valoriser la production et pour autant vous devrez maintenir en vie les animaux, en arrêtant la traite.
- Durant les douze mois qui suivront l'accident, s'il y a un maintien de la ZIA, les autorités vous proposeront une destruction du cheptel et une réhabilitation des parcelles et bâtiments dans le temps. (cas extrême)

**Situation 2 :** Votre exploitation se situe dans un périmètre proche de la centrale, entre 2 et 5 km. Le dépôt de radios éléments qui implique :

- Durant les premières 24h après l'accident : après autorisation des autorités compétentes (par radio, téléphone, ...), vous devrez protéger les troupeaux, la nourriture et le bétail ; tout en étant dans une zone d'interdiction alimentaire (ZIA) impliquant l'impossibilité de consommer et vendre tous produits locaux.
- Durant les deux semaines qui suivent l'accident : après informations des autorités compétentes, vous ne pourrez pas valoriser la production (maintien de la ZIA) et pour autant vous devrez limiter la contamination des animaux, les maintenir en vie et arrêter la traite.



Numéro questionnaire : .....

- Au delà des deux semaines qui suivent l'accident : après informations des autorités compétentes, vous n'êtes plus en ZIA, mais restez en zone dite « de surveillance alimentaire » (ZSA). Vous pourrez reprendre sur une partie du cheptel la traite et valoriser une partie des produits.

**Situation 3 :** Votre exploitation se situe dans un périmètre proche entre 5 et 10 km de la centrale avec un dépôt de radios éléments qui implique :

- Durant les premières 24 heures après l'accident : après autorisation des autorités compétentes (par la radio, téléphone, ...), vous devrez protéger les troupeaux, la nourriture et le bétail. Comme précédemment, vous êtes dans une zone d'interdiction alimentaire (ZIA) impliquant l'impossibilité de consommer et vendre tous produits locaux.
- Durant les sept premiers jours qui suivent l'accident ( au lieu de 2 semaines en S2) : après informations des autorités compétentes, vous ne pourrez pas valoriser la production (maintien de la ZIA ) et pour autant vous devrez limiter la contamination des animaux, les maintenir en vie, les traire et stocker le lait.
- Après la première semaine qui suit l'accident : après informations des autorités compétentes, vous n'êtes plus en ZIA, mais en zone de surveillance alimentaire (ZSA), vous pourrez valoriser une partie des produits et un certain nombre d'actions permettront de revaloriser vos parcelles et outils de production.

**Situation 4 :** Votre exploitation se situe dans un périmètre éloigné au-delà de 10 km, voire très éloigné (20 Km) de la centrale avec un très faible voire inexistant dépôt de radios éléments qui implique :

- Durant les quatre premiers jours après l'accident : après autorisation des autorités compétentes (par la radio, téléphone, ...), vous devrez protéger les troupeaux, la nourriture et le bétail. Vous êtes dans une zone de surveillance alimentaire (ZSA), impliquant l'analyse au cas par cas des produits locaux comestibles.
- Après les quatre jours suivants l'accident : après informations des autorités compétentes, vous pourrez reprendre l'ensemble de vos activités.



Numéro questionnaire : .....

### 3 – Evaluation des actions durant la phase de menace pour la situation 2

Durant les premières 24h après l'accident : après autorisation des autorités compétentes (par la radio, téléphone, ...), vous devrez appliquer trois actions en simultané

**Action 1 : Calfeutrer les installations et bâtiments :** vise à réduire voire empêcher la contamination à l'intérieur des bâtiments

Nous souhaitons votre avis sur les actions suivantes.

- A11. Calfeutrer les bâtiments d'élevage à ventilation statique (sans ventilateur)
- A12. Calfeutrer les bâtiments d'élevage à ventilation dynamique (avec ventilateur)
- A13. Calfeutrer la salle de traite
- A14. Calfeutrer les silos verticaux de stockage des aliments
- A15. Calfeutrer tout hangar, entrepôt et bâtiment pouvant être fermé

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**Action 2 : Protéger les stocks et le matériel :** limiter la contamination des aliments du bétail des dépôts de particules fines. Les produits emballés ne sont pas concernés. La contrainte de temps est essentielle dans cette phase



Numéro questionnaire : .....

A22. Fermer les silos de maïs ou d'herbe à l'aide de films en plastique ou de bâches étanches

A23. Couverture par une bâche des produits utilisés comme litière et non emballés (paille, big bag, ...)

A24. Rentrer le matériel agricole à l'intérieur des bâtiments étanches (tracteur, décapeuse, ...)

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**Action 3 : Rentrer / maintenir les animaux en bâtiment :** rentrer les troupeaux pâturant à l'extérieur, avant le panache radioactif

- A31. Rentrer en bâtiment les animaux en lactation
- A32. Rentrer les animaux hors lactation (génisses, animaux taris) : en général sur des parcelles plus éloignées
- A33. Rentrer les animaux valorisés pour leur viande (veaux, réforme)

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires notamment au regard des effets de l'arrêt de la traite

In fine, l'ensemble de ces actions à effectuer dans les premières 24 heures vous paraît-il réalisable dans son ensemble.

Manque-t-il des points particuliers pour sa bonne exécution ? Quels commentaires ce premier niveau d'actions vous suggère-t-il ?

### 3 – Evaluation des actions en phase de transition « post accidentelle court terme »

Durant les deux semaines qui suivent l'accident : après informations des autorités compétentes, vous ne pourrez pas valoriser la production (maintien de la ZIA ) et pour autant vous devrez appliquer les actions suivantes :

#### Action 4 : Nettoyage des sources de contamination secondaire du lait

A41. Nettoyage des animaux (pis) : eau chaude si possible

A42. Nettoyage des lieux de vie (stabulation, équipement en contact avec l'alimentation, matériel de traite (en priorité), ...) : retrait de la litière, et nettoyage à l'eau chaude haute pression

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires notamment au regard des effets de l'arrêt de la traite

#### Action 5 : Limiter la contamination des stocks (aliments / fourrage) : Cas de la situation 3

A51. Enlever la bâche de protection du silo taupe ou couloir et éliminer quelques centimètres d'ensilage sur le front d'attaque puis laver la décuseuse à l'eau chaude

A52. Elimination des parties superficielles ou élimination des balles rondes ou carrées des stocks non protégés

A53. Elimination des produits stockés dans les cellules de stockage en vrac ou à plat plus ou moins protégées

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

#### Action 6 : Approvisionnement extérieur en aliments sains

A61. Importation de fourrage extérieur aux zones contaminées (foin, paille, luzerne (d'Espagne), co-produits ...)

A62. Valoriser les repousses, réorienter les cultures initialement prévues pour l'alimentation humaine vers l'alimentation animale, le pâturage des jachères, l'implantation de culture dérobées, pâturage des sous-bois,

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

#### Action 7 : Tarir les animaux en lactation

A71. Tarissement des animaux en lactation de 2 jours à une semaine par réduction de l'alimentation et suppression du concentré, espacement des traites et mis en place sur l'animal de bouchons antibiotiques

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

#### Action 8 : Déplacer les animaux

A81. Déplacer les animaux du troupeau : sur pâture clôturée avec apport de fourrage

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?





Numéro questionnaire : .....

- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**Action 10 : Gestion des laits non valorisés**

A101. Gestion des laits contaminés par stockage des laits dans la fosse à lisier de l'exploitation

A102. Dispersion des lisiers avec un pendillard ou par l'intermédiaire d'une tonne à buse palette (non conseillée)

- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**4 – Evaluation des actions durant la phase post-accidentelle pour la situation 2**

Après les deux semaines qui suivent l'accident vous n'êtes plus en ZIA, mais en zone de surveillance alimentaire (ZSA), vous devrez appliquer une ou plusieurs des actions suivantes :

**Action 9a : Relance de la conduite normale :**

- Conséquences des actions Remettre en situation initiale toutes les protections effectuées
- Par action d'une part et au général.
  - De combien de temps avez-vous besoin ?
  - De quels matériels avez-vous besoin ?
  - Quelles autres contraintes voyez-vous ?
- Au regard des freins principaux, quelles solutions envisageables ?



Numéro questionnaire : .....

- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**Action 9 : Destruction des animaux contaminés****Action 9c : Abattage pour valorisation :**

- Conséquence en terme de reprise d'activité et solution à envisager pour la reprise
- Effets éventuels de la saison et du moment
- Autres commentaires

**5 – Conditions de reprise de l'exploitation pour la situation 2**

- Niveau humain : informations,
- Niveau cheptel :
- Niveau technique :
- Niveau Fournisseurs :
- Niveau Clients :
- Autres :

**6 – Conclusions et commentaires pour la situation 2**



## **Annexe 5 : Guide d'entretien auprès des industriels – déployé au mois de janvier 2009**

## Entretien auprès des industriels sur les conditions de gestion post-accidentelle suite à un accident nucléaire à la centrale du Bugey

N° / Nom enquêteur : .....

N° Questionnaire : .....

Date du rendez-vous : ... / ... / ... à ... H ...

- Eléments clés :

### 0. Introduction

Nous travaillons actuellement pour le compte de l'Autorité de Sécurité Nucléaire et le Ministère de l'Agriculture afin d'étudier les conditions d'application d'actions spécifiques, simulant un accident mineur au sein d'une centrale nucléaire, ayant pour impact un largage de radioéléments dans l'environnement proche de la centrale.

L'objectif de notre entretien est d'évaluer avec vous, selon vos conditions d'approvisionnement, de production et de commercialisation, la faisabilité et l'impact des actions de protection et prévention recommandées par les autorités, pour un éventuel accident que nous pourrions situer à la centrale du Bugey (Ain).

Pour cela, nous réalisons des entretiens auprès de producteurs laitiers, leurs organisations professionnelles et syndicales, des industriels coopératifs et privés de collecte de lait et de conditionnement, des industriels de la transformation (fromage et autres produits), ainsi qu'auprès de certains experts (dont vétérinaires et chercheurs) de la région Rhône-Alpes.

Nous vous rappelons que ce travail est bien basé sur une hypothèse d'accident dans une approche d'exercice de simulation.

Par ailleurs, l'ensemble des données que vous nous communiquerez sera traité et restitué de manière anonyme si vous le souhaitez.

Pour bien comprendre la simulation, veuillez noter que le principal vecteur de contamination est l'ingestion d'eau et d'aliments contaminés tant au plan humain qu'animal. Les particules de radioactivité étant véhiculées par l'air extérieur (vent, nuages...), un calfeutrage des bâtiments permet de garantir la non contamination des lieux de vie.

### 1 – Signalétique

1.1 Département et Ville : .....

1.2 Nombre d'usines sur le territoire, volumes traités par usine - types de process

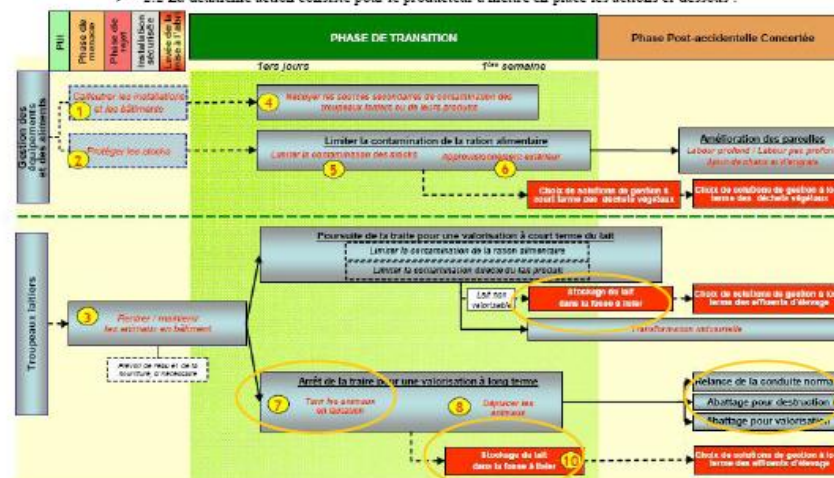
1.3 Caractéristiques de l'entreprise :

- Effectuez-vous la collecte en propre ? sur quelles zones géographiques ? espèces ?
- Transformez-vous la totalité des laits que vous collectez ?
- Revendez-vous des laits que vous collectez ?
- Achetez-vous des laits collectés par d'autres professionnels ? Savez-vous où ils sont collectés ?
- Quelles transformations opérez-vous ? fromages, laits de consommation humaine ? autres ?...
- Avez-vous des programmes qualité en lien avec l'origine des produits ou les pratiques de productions ? (bio par ex...)
- Disposez-vous de collectes spécifiquement dédiées pour ces productions de qualité différenciées ?

### 2 – L'évènement simulé

#### Premier temps:

- 2.1 Une première action consiste à demander aux populations de se mettre à l'abri pendant 24H et de ne pas consommer les produits issus de la zone (eau, lait, légumes et productions foliaires). De fait le producteur ne peut pas s'occuper de son troupeau (Pour info cela concerne les populations habitant à 2km maximum de la centrale)
- 2.2 La deuxième action consiste pour le producteur à mettre en place les actions ci-dessous :



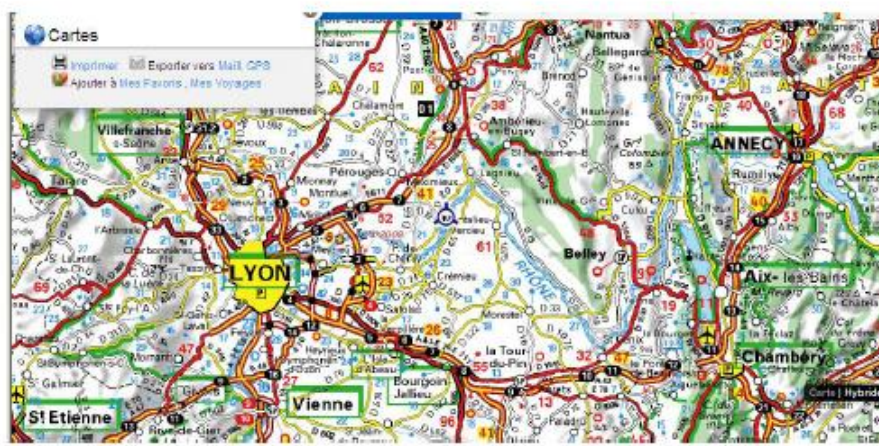
2



⇒ Conséquence de la variation de la qualité du lait liée à l'alimentation, le stress, les nettoyages, déplacement,

- 3.1 Considérez-vous qu'il est du ressort de votre entreprise d'accompagner les producteurs dans cette situation
- 3.2 Avez-vous des équipes susceptibles d'être en charge de ce travail
- 3.3 De quelle nature est ce travail ?
- 3.4 Pensez-vous que vous puissiez vous faire appuyer par d'autres organisations : BTPL ; Chambres etc...

#### 4 – L'approvisionnement en lait



##### Organisation :

- 4.1 Nombre de producteurs laitiers collectés sur la zone avoisinant les 40 km de la centrale et volumes concernés (lait de vache / chèvre). Caractéristiques du tissu de production : hétérogénéité ou non des systèmes d'exploitation, niveaux de productions, localisation des zones de forte concentration
- 4.2 Dans le cas où l'on ne peut plus valoriser le lait ⇒ destruction des laits
  - Pensez-vous que la collecte sera tout de même effectuée et que les destructions seront effectuées par votre entreprise ?
  - Pensez-vous que vous laissez au producteur le soin de jeter lui-même les laits ?
- 4.3 Dans le cas où vous ne collecterez plus cette zone, quels impacts sur vos tournées et sur l'économie de cette fonction
- 4.4 Dans ce cas (à nouveau) quelles mesures d'approvisionnements mettriez-vous en place pour fournir l'industrie



Numéro questionnaire :

.....

- 4.5 Pour mémoire, quelle proportion représente le volume de lait collecté sur la zone, par rapport au volume total nécessaire au fonctionnement de l'usine : niveau de dépendance face au territoire (% territoire, % hors territoire)
- 4.6 Au sien de l'entreprise, dans un cadre de prévention et de précaution, quelle politique de collecte mettriez-vous en place ? Collecteriez-vous le lait de l'ensemble des zones non contaminées à proximité des zones contaminées ?
- 4.7 Quelle est votre capacité à communiquer avec les agriculteurs lors d'une gestion de crise : moyens mis en œuvre (personnel, ...)
- 4.8 Comment organiser la reprise de l'activité de production au retour à la normale : Délais de reprise dans le cas de tarissement des troupeaux – A partir de quel sein de volumes perdus, considérez vous que sera accessible ? A quelles conditions ?

#### 5 – La transformation laitière et les produits finis

##### Caractéristiques :

- 5.1 Rappel : Nombre de site de transformation, et volumes entrants-sortants
- 5.2 Rappel : Quels types de production et process : Répartition des volumes par type de produits, ...
- 5.3 Quels sont les processus dépendant les uns des autres (lait standardisé, beurre, crème, lactosérum...)
- 5.4 Vos processus sont-ils dépendant du lait du bassin (cahier des charges), d'une alimentation spécifique, d'une qualité spécifique
- 5.5 Quels sont les impacts de la nouvelle stratégie d'approvisionnement : selon les produits. Stockage de lait, importation de lait, ...
- 5.6 Est-il possible que malencontreusement du lait contaminé rentre dans vos outils de transformation ?
- 5.7 Quels sont les points critiques des processus susceptibles de pouvoir entraîner une contamination du lait ou des produits lors de leur fabrication, de leur transport ou de leur stockage ? (ex : transfert du camion à l'usine, tuyau, stockage, intrant de matière sèche, ...)
- 5.8 Dans le cas d'une contamination de l'usine avec des éléments radioactifs, quel plan d'actions mettez-vous en place ? Comment gérer la reprise de l'activité ?



Numéro questionnaire :

\*\*\*\*\*

## 6 – La commercialisation des produits

- 6.1 Principaux circuits de distribution suivant les produits : répartition, ...
- 6.2 Disposez-vous d'un plan de retrait d'urgence ?
- 6.3 Quel impact d'une interdiction de vente des produits (dérogation nécessaire)
- 6.5 Quel impact d'une crise potentielle sur l'image des produits et de l'entreprise
- 6.6 Quelle est l'importance du tonnage de votre unité de production par rapport aux ventes du groupe ?
- 6.7 Quels impacts technico-économiques sur vos métiers ?

En synthèse : Quelles sont les premières pistes de gestion de la crise ? (Points clé sur l'organisation de la collecte, stratégie de communication, point de contrôle impératif à la sortie du tank, aide technique aux agriculteurs...)

In fine , au vu du scénario, quelles sont vos recommandations d'un point de vue d'expert ?

Quelles sont les facteurs clés de gestion de crise dans la filière laitière ?



---



## **Annexe 6 : Liste des abréviations et acronymes**

# Liste des abréviations et acronymes

| Abréviations ou acronymes | Définitions                                                             |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| ACTA                      | Association de Coordination Technique Agricole                          |
| AG                        | Assemblée Générale                                                      |
| AOC - AOP                 | Appellation d'Origine Contrôlée - Appellation d'Origine Protégée        |
| APCA                      | Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture                         |
| ASN                       | Autorité de Sûreté Nucléaire                                            |
| B to B                    | Business to Business                                                    |
| CA                        | Chiffre d'Affaires                                                      |
| CE                        | Commission Européenne                                                   |
| CNAOC                     | Confédération Nationale des Appellations d'Origine                      |
| CODIR-PA                  | Comité Directeur pour la gestion de la phase Post-Accidentelle          |
| CNIEL - CRIEL             | Comité National (ou Régional) Interprofessionnel de l'Économie Laitière |
| DDA                       | Direction Départementale de l'Agriculture                               |
| DGAL                      | Direction Générale de l'Alimentation                                    |
| DLUO                      | Date Limite d'Utilisation Optimale                                      |
| DRAF                      | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt                     |
| DSV                       | Direction des Services Vétérinaires                                     |
| FNSEA                     | Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles            |
| GAEC                      | Groupe Agricole d'Exploitation en Commun                                |
| GD                        | Grande Distribution                                                     |

| Abréviations ou acronymes | Définitions                                                   |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------|
| GDS                       | Groupe de Défense Sanitaire                                   |
| GT                        | Groupe Technique                                              |
| INAO                      | Institut National des Appellations d'Origine et de la Qualité |
| IRSN                      | Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire            |
| MAP ou MAAP               | Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  |
| MG                        | Matière Grasse                                                |
| ML                        | Millions de Litres                                            |
| NB ou Nb                  | Nombre                                                        |
| OP                        | Organisation de Producteurs                                   |
| OPA                       | Organisation Professionnelle Agricole                         |
| PAC                       | Politique Agricole Commune                                    |
| PCB                       | PolyChloroBiphényles                                          |
| PGC                       | Produits de grande consommation                               |
| RA                        | Rhône Alpes                                                   |
| RC                        | Responsabilité Civile                                         |
| RTGV                      | Rupture du Tube Générateur de Vapeur (scénario accident)      |
| SIQO                      | Signe d'Identification et de Qualité d'Origine                |
| UE                        | Union Européenne                                              |
| USA                       | United States of America                                      |
| ZIA                       | Zone d'Interdiction Alimentaire                               |
| ZE                        | Zone d'Éloignement                                            |
| ZED                       | Zone d'Éloignement Différé                                    |
| ZSA                       | Zone de Surveillance Alimentaire                              |



## Vos contacts

**Daniel Bonnabeau**

Associé

E-mail : [daniel.bonnabeau@fr.ey.com](mailto:daniel.bonnabeau@fr.ey.com)

Mobile : 06 08 74 62 27

**Pierre Feugas**

Directeur Executif

E-mail : [pierre.feugas@fr.ey.com](mailto:pierre.feugas@fr.ey.com)

Mobile : 06 89 88 55 14

**Grégoire Machenaud**

Manager

E-mail : [gregoire.machenaud@fr.ey.com](mailto:gregoire.machenaud@fr.ey.com)

Mobile : 06 82 93 82 89

 **ERNST & YOUNG**  
*La Qualité par principe™*